

L'ACTION NATIONALE

Volume LV, Numéro 4

Décembre 1965

75 cents

SOMMAIRE

VIE NATIONALE

L'AFFAIRE DES MANUELS

L'ÉDUCATION NATIONALE ET LE RAPPORT PARENT

Aux chroniques :

Du coopératisme, des religieuses enseignantes,
des collèges classiques, et des néo-pharisiens dans l'Eglise

VIE CULTURELLE

TROIS POÈMES DE RINA LASNIER

et les articles de Jean Marcel, André Vanasse,
Maximilien Laroche et André Major

VIE DES CERCLES D'ÉTUDES

L'origine des états généraux en France

Les origines financières du problème fiscal

L'état actuel des plans conjoints

La Caisse de Dépôt et Placement

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

Directeur : FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Comité de rédaction : DOMINIQUE BEAUDIN — PATRICK ALLEN — JEAN MARCEL — JEAN GENEST, secrétaire.

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou 235 (est), rue Dorchester, ch. 504. Tél. de 2½ à 6½ : 866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue **CULTURE**.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

2e VICE-PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR : M. Dominique Beaudin

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. le Chan. Lionel Groulx, J. P. Archambault, S.J., C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Paul-Emile Gingras, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Rosaire Morin.

Où trouver L'Action Nationale ?

- À MONTRÉAL :** Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Fides, 245 est, rue Dorchester
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Universelle, 5165, Côte-des-Neiges
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie Leméac, 371 ouest, avenue Laurier
Librairie La Québécoise, 169 est, rue Beaubien
- À QUÉBEC :** Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
111, rue Saint-Jean
- À HULL :** Librairie Libre, 130, rue de l'Hôtel-de-Ville
- À OTTAWA :** Librairie Dussault, 170, rue Rideau

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

La solidarité économique

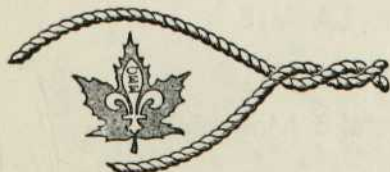
Nous croyons faire oeuvre utile en saisissant l'occasion de l'échange traditionnel de voeux pour vous rappeler qu'en vue de l'avènement de la solidarité économique canadienne-française, les souhaits les plus chaleureux ne pourront jamais remplacer la pratique de cette solidarité.



"La solidarité économique est devenue actuellement pour les Canadiens français un devoir, un devoir qu'il faut comprendre et surtout qu'il faut pratiquer" (R.P. Richard Arès, s.j.).



Aujourd'hui, nous avons l'impérieux devoir d'une solidarité économique pour assurer l'organisation et la prospérité de nos propres institutions financières, industrielles et commerciales qui sont les meilleures garanties de notre héritage culturel et de notre autonomie.



Conseil
d'Expansion
Économique Inc.

8585, 8e avenue,
Cité St-Michel.
729-5296

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

**925, chemin Saint-Louis,
Québec**

vous dit :

*Qui sème chez soi . . .
récolte pour soi*

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

Bureaux à :

Beauceville, Sherbrooke, Amos, Ste-Thérèse-de-Blainville,
Montréal, Sorel, Rimouski, Rivière-du-Loup,
Roberval, Chicoutimi.

**HOMMAGES
DE**

La Sauvegarde

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE**

Siège social : Montréal

L'ACTION NATIONALE

Volume LV, Numéro 4

MONTRÉAL

Décembre 1965

Éditorial

La leçon des élections

Une de ces élections d'automne ! Une pluie fine ennuyante. Des promesses qui tombent comme des feuilles sèches et mortes. Des drapeaux unifoliés découragés le long des hampes. Ici et là des Union Jack font des flip-flap colériques. Des vents oratoires pour des assemblées de journalistes. M. Guy Favreau qui essaie de déterrer sa formule Fulton-Favreau : l'ombre d'une ombre dans un cimetière. Hélas, c'est l'automne. Il pleut partout.

Pourquoi cette élection ? M. Pearson l'avoue : il lui faut une majorité solide afin de ne plus dépendre des Thompson, Caouette et Douglas. Le vrai motif sous-jacent comme le Star (23 oct.) et les principaux journaux du pays l'ont vu, c'est le sort de la Confédération.

Les Canadiens français trouvent que M. Pearson n'a pas assez fait mais qu'il est dans la bonne direction. Les Anglo-Canadiens, manipulés par la WASPS telle que définie par M. John Porter ¹, veulent mettre les freins mais ils sont divisés : M. Diefenbaker n'a à offrir qu'une unité de dernière heure très superficielle, aucune garantie de stabilité et aucune possibilité de représenter le pays

1. WASPS désigne les premières lettres de WHITE ANGLO-SAXON PROTESTANT SUPREMACY. M. John Porter, dans *The Vertical Mosaic, an analysis of social class and power in Canada*, prouve combien il est plus facile d'arriver au Canada si vous appartenez à l'oligarchie WASPS.

tout entier; M. Pearson recevra ce mandat: « Jusqu'ici ça va ! Mais pas plus loin ! » et toute sa campagne en portera le reflet.

A Charlottetown, M. Pearson nie que les actes de son gouvernement brisent le pays en deux Canadas: « Notre unité doit être basée sur les deux races fondatrices. Si je ne croyais pas en une seule Confédération, d'une frontière à l'autre, je ne serais pas en politique ni ne pourrais y rester. Avec les trois éléments au Canada, les Français, les British (sic !) et les Néo-Canadiens, nous construirons le plus grand et le meilleur pays au monde » (The Gazette, 18 oct. p. 4).

Un peu plus tard, il apporte des précisions importantes, ainsi il parlera moins d'unité que de solidarité: « Cette solidarité qui provient des Français et Anglais travaillant ensemble » (The Gazette, 3 nov. p. 1). Mais il maintient mordicus que le Canada est supérieur à ses parties (Montreal Star, 2 nov. p. 10). Evidemment il regarde le gouvernement d'Ottawa comme supérieur à celui des provinces prises séparément ou globalement, et cela sans aucune distinction constitutionnelle. M. Pearson représente la thèse anglo-saxonne traditionnelle même si le ton et le geste sont parfois plus accueillants pour le Québec.

M. Diefenbaker sut avaler bien des humiliations. Pour la victoire il accepta les réconciliations de Hees, Fulton, Sévigny, Harkness, Martineau (The Gazette, 25 oct. p. 1; Montreal Star, 18 et 22 oct. p. 29 et 2). M. Lesage l'a représenté comme « ce chef conservateur à Ottawa qui cherche à isoler le Québec » (The Gazette, 23 oct. p. 1) et M. Diefenbaker ne manque aucune chance de lui donner raison.

Ainsi à Toronto, M. Diefenbaker insiste sur l'autorité centrale exercée par le fédéral: le Canada ne doit

pas devenir « a loose grouping of petty states ». Il attaque la formule Fulton-Favreau comme conduisant aux États associés et peut-être à la guerre civile comme aux États-Unis en 1860 (*The Gazette*, 2 nov. p. 1). Mais il en a surtout contre l'idée des deux nations: « Est-ce qu'aucun libéral dans les élections de 1962 ou 1963 a jamais cru que le Canada était composé de deux nations ? Macdonald a dit que le Canada formait une nation où les Français avaient des droits garantis et protégés comme ils devaient l'être. Quand le parti conservateur était au pouvoir le pays n'était pas débordé de séparatistes. Les libéraux ont adopté un nouveau drapeau. Maintenant les jeunes libéraux veulent abolir la Reine (son effigie). Maintenant le gouvernement libéral a fait enlever la Couronne et les armoiries des cartes de sécurité sociale. Il n'y a personne dans le parti conservateur qui appartienne à cette école de pensée » (*Montreal Star*, 22 oct. p. 2).

Quel type que ce M. Diefenbaker ! Comment a-t-il jamais pu devenir premier ministre du Canada avec son entêtement pour la Queen, le Red Ensign, ses phobies générales et ses idées fixes particulières: « Il n'y a qu'une nation, qu'un Canada, et il ne peut y en avoir d'autre. Il n'y a qu'un canadianisme d'un bout à l'autre du Canada » (*Montreal Star*, 29 oct., p. 29). Par exemple, la seule pensée d'un Canada républicain lui paraît un sacrilège.

Un homme a la même conception du canadianisme que M. Diefenbaker: M. Pierre Elliot-Trudeau. A quelques nuances près: M. Trudeau préfère le républicanisme et l'internationalisme. Cependant pour expliquer sa désertion du Nouveau Parti Démocratique, il précise: « Ce n'est pas moi qui ai changé mais ce parti de mes antiques amours a évolué de telle sorte que lorsqu'il

adopta la formule des deux nations, j'aurais sûrement démissionné » (en d'autres mots, dans le *Montreal Star*, 23 oct., p. 3). La WASPS aura-t-elle un meilleur défenseur ?

Cette triste élection aurait pu ne pas exister. La représentation canadienne-française n'était déjà pas intéressante, elle ne se signala par aucun discours qui touchât vraiment la population québécoise en pleine effervescence. Elle vient de s'alourdir de deux opportunistes : ils ne représentent pas les aspirations du Québec actuel. Malheureusement ils parlent français et ils continueront à embrouiller les esprits.

Le plus clair de cette élection et de la déception générale quant à ce qui regarde la représentation canadienne-française au gouvernement fédéral sera de rejeter davantage les Canadiens français vers le Québec. En ces prochaines années il y aura peu à attendre d'Ottawa. Toute refonte de la Constitution est à remettre à plus tard. L'évolution du Québec est à un cran d'arrêt à l'intérieur du Canada.

Mais pas à l'intérieur du Québec ! Rendons hommage, en passant, à trois éditoriaux du *Montreal Star* (9 oct., 3 et 4 nov.) qui furent les meilleurs du Canada durant cette période. L'intelligence du problème canadien-français y est profonde et juste.

C'est à l'intérieur du Québec que doit se poursuivre notre action : reconquête économique, élan accru pour la recherche scientifique, essor industriel canadien-français. Quelques événements importants jalonnent cette route : le voyage de M. Jean Lesage, dont les prises de position claires et fermes méritent des félicitations ; son abandon de la formule Fulton-Favreau, après s'être tant compromis, relève de la plus haute sagesse politique. La gaffe aurait pu être irréparable mais, actuellement, aucune

entrave juridique n'est imposée aux négociations serrées du futur. L'avenir n'est pas hypothéqué.

Un pas en avant vigoureux a été fait: que le français devienne langue prioritaire au Québec! Menacés par l'envahissement quotidien de la civilisation anglo-américaine du continent, il nous faut prendre des mesures spéciales de protection. Les syndicats en mal d'un contrat de travail, les maisons d'affaires en mal de raisons sociales ou d'affiches, les conducteurs de la Commission des Transports de Montréal en mal d'un bilinguisme lépreux, les serveuses de restaurants et les vendeuses de magasins incapables d'apprendre les cent mots fondamentaux des échanges commerciaux et toutes les petites gens de chez nous pourront trouver un peu plus de courage à demander du français.

Il y a cependant un malaise certain au Québec. Deux signes convergents sont à retenir: malgré la présence de M. Diefenbaker les conservateurs du Québec ont augmenté de 5% le nombre de votes obtenus par rapport à l'élection précédente; l'élection municipale de la nouvelle ville de Laval est un autre symptôme qui ne trompe personne.

Ce malaise peut aller en grandissant dans le Québec. Il n'y aurait, par exemple, qu'à laisser continuer le ministère de l'Éducation, de la façon dont il va.

Toute la population en a assez: les griefs sont nombreux, justifiés et sérieux. Les discours ambigus des hauts fonctionnaires, les tergiversations à propos de la confessionnalité et des institutions privées, la volonté arrêtée d'identifier l'action du ministère à l'idéologie fumeuse et à la lettre du pauvre Rapport Parent, les discours effrontés de certains fonctionnaires lorsqu'ils parlent aux Commissions scolaires et à la province, ont créé un malaise tel qu'aujourd'hui le ministère de l'Éducation

est devenu le talon d'Achille du gouvernement québécois.

L'avertissement se veut clairvoyant, même sympathique: mettez la pédale douce en ce ministère. Que le ministère soit à prévoir la construction de 150 nouvelles écoles polyvalentes dans la Province et que par un haut fonctionnaire il avoue ne pas avoir de politique quant à la confessionnalité, la coéducation et au système privé, autant dire qu'à défaut d'idées claires il veut mettre la population devant des faits établis et nous avons raison de craindre qu'ils ne soient pas conformes aux désirs de la population: « Personne n'est en mesure, a-t-il affirmé, de dire ce que devrait être une politique stable du ministère à ce sujet (de la confessionnalité et de la coéducation). J'espère qu'une telle politique pourra être établie dans quelques années, et qu'elle tiendra compte des valeurs religieuses, linguistiques, psychologiques, etc., qui, sont en cause » (Le Devoir, lundi 18 oct. p. 1).

Nous ne pouvons pas croire ces déclarations. Nous ne pouvons pas croire qu'en ces éléments essentiels, la politique du gouvernement soit si ignorante. La population entière croit le contraire et craint.

Les récentes déclarations du Concile n'auront fait que donner des forces nouvelles à tous ceux qui refusent un monopole scolaire d'Etat. Il met de côté les opinions trop personnelles des clercs et des laïcs qui doutent de la valeur des institutions privées et il trace son devoir à la communauté chrétienne tout entière, clairement et fermement.

La pagaille semée partout par le ministère de l'Education est de taille. Qu'arrivera-t-il si la population du Québec ne reçoit pas les garanties qu'elle attend, déjà, avec une impatience montante? Le calme plat des élections fédérales ne dit rien de l'avenir au Québec.

Le secrétaire de la rédaction

"Dehors, Seigneur!... c'est la classe de français!..."

par Jacques Saint-Yves

"Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, dit Jésus-Christ, je suis au milieu d'eux", (Matthieu, chap. XVIII, v. 20).

Il est donc logique de croire que le Christ assiste au cours d'instruction religieuse et qu'il s'épate des progrès de la catéchèse.

Cependant, dans cette école dite catholique dont il est, en tous les sens, le Maître, il lui est désormais interdit de suivre les matières profanes. Il a vainement enjoint à ses apôtres de laisser s'approcher de lui les petits enfants et de ne point les empêcher. Certains de ses prétendus disciples modernes, clercs ou laïcs, connaissent mieux. Il faut libérer l'écolier de la présence divine à jet continu. C'est ainsi, par exemple, que lorsque sonne l'heure de la classe de français, l'institutrice doit d'office appliquer le règlement nouveau: "Dehors, Seigneur!... C'est la classe de français!..."

Ainsi présentée, cette façon d'agir paraît incroyable. Ce n'est pas une parabole. Elle correspond aux faits. Dans toute la province, depuis septembre 1965, sous la houlette du ministre de l'Education, les écoliers de première, deuxième et troisième années, étudient la langue française

en des manuels soigneusement expurgés de toute mention chrétienne et spécialement réédités à cette seule fin. Autrefois, les ouvrages "à l'usage du dauphin" laissaient tomber les passages trop rosses ou les édulcoraient. En notre province adulte où chaque librairie, chaque petit restaurant et chaque kiosque renferment plus de pourriture que les écuries d'Augias, ce qui presse, pour les Hercules de la pédagogie, c'est de délayer les manuels scolaires afin d'effacer les noms de Dieu, de la Madone, des anges gardiens, et, sans exception, tout autre mot qui peut avoir une acception religieuse.

On pourrait croire que le Mouvement laïc s'est emparé de nos écoles et qu'il applique ses réformes. De sa part, on trouverait le procédé naturel. Mais on s'étonne que l'apostasie des manuels scolaires relève de la responsabilité de catholiques qui se croient tout simplement plus finement catholiques que les autres. Ils nous donnent des livres neutres, mais ils ne sont pas antireligieux. Ils font disparaître tout vestige chrétien, mais c'est pour mieux faire "l'éducation de la foi". Ils vident l'école de son atmosphère chrétienne, mais c'est pour permettre aux enfants de respirer plus librement. Ils effacent le nom du Christ et l'image de la croix, mais c'est pour porter plus haut leur témoignage chrétien. Ce sont, gonflés par le vent de leur temps, les nouveaux confesseurs de la foi : essayons de les comprendre ! Ne lit-on pas dans les *Actes* que saint Pierre et les apôtres, parlant au peuple le jour de la Pentecôte, furent accusés par quelques auditeurs mal disposés d'être "pleins de vin nouveau" ? "Quia musto pleni sunt illi" ! Gardons-nous de pareille méprise !

Le fond de tout le débat est simple. Il faut néanmoins le préciser davantage.

Dans les trois premières années du cours primaire, les manuels principaux dans les écoles sont, après le catéchisme ou ce qui en reste ou ce qui le remplace, les livres de lecture française.

Les écoliers débutants apprennent leurs lettres dans "Mon premier livre de lecture", édité par la librairie Granger Frères et dont les auteurs sont Mlles Marguerite Forest et Madeleine Ouimet. En deuxième et en troisième années, les enfants ont devant eux: "Mon deuxième livre de lecture" et "Mon troisième livre de lecture" des mêmes auteurs et éditeurs. Il en est ainsi depuis une vingtaine d'années à Montréal. Ce sont, semble-t-il, des manuels bien adaptés à leur fin.

Ils l'étaient, du moins, jusqu'à l'année 1965. Car, depuis septembre dernier, on a mis au rancart les éditions antérieures pour leur substituer une "édition révisée".

La revision n'avait qu'une fin: éliminer les textes, les mots et les dessins qui pouvaient de quelque façon se rapporter à la religion. Le but poursuivi est donc unique et évident. Sur les autres points, les trois manuels étaient sans faiblesse et sans imperfection et n'ont été changés en rien. L'hérésie consistait à parler de Dieu et aujourd'hui l'orthodoxie consiste à n'en pas parler. Les auteurs lointains ou rapprochés de ces changements doivent admettre qu'ils voulaient uniquement supprimer tout ce qui pouvait être relatif à la religion à commencer par le nom de Dieu lui-même. Pareille façon d'agir ne passe pas généralement pour un acte de piété, et, pour être imputable à l'ardente charité plutôt qu'à la haine stupide, elle doit se baser sur de solides raisons.

Aussi assure-t-on que les trois manuels ici mentionnés, avant leur revision, étaient trop "moralisants" et qu'ils prêchaient "à temps et à contre-temps". De la sorte, l'école catholique exerçait sur les enfants catholiques une influence indue. Elle les dégoûtait de la piété. Il fallait instruire l'enfant dans une atmosphère de détente et de joie naturelle et non pas dans le climat peccamineux de la religiosité. Bien plus, la nouvelle catéchèse, contrairement à l'ancien catéchisme, est d'une telle puissance psychologique qu'il ne faut pas courir le risque,

par des exposés moins raffinés, d'en amoindrir la vertu compréhensive et salvatrice. Pour toutes ces raisons et pour d'autres, que le diable lui-même ne manque pas de trouver très ingénieuses en des enfers dont il ne faut plus parler, il a paru urgent, quel qu'en fût le coût, de reviser trois manuels et de les rééditer immédiatement.

La comparaison, page par page, mot par mot, dessin par dessin, des éditions revisées et des éditions précédentes des trois manuels, tout en ayant des côtés amusants, finit néanmoins par être fastidieuse. Ce qui est sûr, c'est que, si les éditions antérieures péchaient par excès, les éditions revisées, ayant immédiatement supprimé toute expression ou allusion religieuse, pèchent par défaut. La censure a été impitoyable: elle a tout déchristianisé. N'y avait-il pas, entre l'excès et le défaut, un juste milieu?

Voici comment la revision s'applique à "Mon premier livre de lecture".

A la page 1 de l'édition ancienne, un dessin représentait l'Enfant-Jésus, le petit saint Jean-Baptiste et le légendaire mouton. Dans l'édition revisée, ce dessin a été remplacé par deux enfants qui jouent aux blocs. Tout à fait symbolique: c'est le commencement du déblocage!

A la page 4, Aline attendait ses étrennes du "petit Jésus". Le nom sacré était là deux fois: donc double rature laïque!

A la page 9 de l'édition ancienne, il y avait un "*Mon Dieu*" que l'édition nouvelle a laissé tomber.

A la page 12, avant revision, il y avait un "très saint homme", "Dieu vous bénira", et un "benedicite". Le "benedicite" a échappé à la proscription, mais Dieu s'en est allé avec son très saint homme...

A la page 20 des premières éditions, la sainte Vierge se permettait de tourner le rouet et de faire un miracle. Cet abus a été vivement réprimé.

Le serviteur n'est pas plus grand que la reine. En page 23, avant la revision, dans un dessin, un prêtre bénissait une petite fille. Il a été renvoyé à la sacristie.

A la page 24, le "bon Dieu" attendait... Présence déplacée. On l'a prié d'aller ailleurs.

A la page 28, des éditions antérieures, les lettres allaient se faire baptiser à l'église. Texte et dessin sont disparus. Les lettres prennent maintenant l'avion... et l'ABC s'apprend en vitesse.

A la page 34, encore un curé dans l'édition ancienne. Il va de soi que la revision a mis là bon ordre. Un autre oncle berce le petit neveu sur ses genoux. N'est-il pas temps que les laïcs prennent leur responsabilité? Et là aussi, on a biffé énergiquement le nom de Dieu.

Bonne sainte Vierge, que faisiez-vous en page 44? Les revisionnistes n'ont pas attendu vos explications à sainte Bernadette. Ils vous ont demandé d'apparaître ailleurs, vous reprochant sans doute d'avoir dit en patois local que vous étiez l'Immaculée-Conception!

En page 6, il a fallu changer toute la page: texte et dessins. Il s'agissait de renvoyer l'ange gardien dans l'invisible avec quelques démons malencontreux. On n'y a pas manqué.

Corrections mineures en page 47 où les mouettes remplacent des ailes d'ange (apparemment) et en page 49 où "une jolie madone" cède la place à "une jolie mélodie".

En page 50, dans l'édition révisée, les lettres refusent de nouveau le baptême à l'église et préfèrent monter en avion: baptême de l'air!

En page 55, il y avait "une âme pure". Revision faite, on estime qu'il n'en reste pas. Remplacement: "une parure".

En page 58, déplacement de dessins sans raison apparente.

En page 59, il y avait, avec deux enfants, un curé bénissant. Le curé, après revision, est parti en mission et les deux enfants sont restés seuls dans le paysage: amours précoces, mais saines.

En page 60, auparavant, fête de Francine, première communion, Dieu, gâteau et chandelles. Après revision, Dieu a disparu et de communion il n'est plus question. Il est resté des chandelles, mais profanes, profanes.

En page 67, le "zèle du curé" s'est dissipé, remplacé, en compensation, par le "zèle de Zita".

En page 68, la première communion de Gaétane a été remplacée par le gargouillement du gargarisme. "Seigneur, prends pitié!"

En page 72, s'achevait le baptême des lettres. Le dessin est remplacé par le retour de l'avion, sain et sauf.

En page 73, la "jupe de la gamine" remplace la soutane du curé qui bénit.

Page 76, autrefois: "Le curé dévoué". Aujourd'hui: "Ecoute la mélodie".

En page 77, une statue de la madone et de l'enfant a été mise au rancart. On lui a préféré une fillette et l'horloge-coucou.

Page 81: on lisait auparavant: "Evite le péché", et maintenant c'est "La niche de Fido". Progrès évident!

Page 86, Dieu se jouait dans les aiguilles d'un sapin qu'il convertissait en or et en diamants. Dans l'édition révisée, on supprime Dieu, bien entendu, mais on conserve le miracle pour l'attribuer à une fée. Déduisez que le surnaturel imaginaire est bien moins dangereux que le surnaturel authentique.

Page 88, le mot "péché" figurait à l'épellation. On lui a substitué "pêche"... et l'innocence est recouvrée.

Page 97, on parlait de Noël et du Messie. Les phrases pernicieuses sont disparues.

Correction importante en page 104. En bas de page, un dessin montrait une hostie rayonnante au milieu de six épis de blé. Un pain remplace l'hostie, le pain de la terre au lieu du pain descendu du ciel.

Même procédé en page 106 où un verre de vin a délogé le calice présidant une réunion de six grappes de raisin.

En page 108 et en page 109, un dernier effort. Dans le premier cas, le curé ne chante plus "la messe pour la défunte", et, dans le deuxième, un "livre" à tranche dorée obtient préséance sur le "missel".

Enfin, quelques déplacements de mots à la page 110 et la suppression du "baptême" dans la table des matières.

Dieu, la Vierge, les Anges et les saints ont regagné le ciel et le curé, la sacristie. La revision est achevée. Place à la nouvelle catéchèse!

L'énumération des corrections est complète. En résumé, une trentaine de pages de "Mon premier livre de lecture" ont subi des retouches. Celles-ci portent sur de petits récits, sur des dessins, des bouts de phrases, de simples mots. Elles sont donc plus ou moins importantes selon le cas. Si on laisse de côté les corrections mineures, la revision affecte plus particulièrement une dizaine de pages sur un contenu de 112 exactement. D'où on peut tirer, à son choix, divers arguments.

Pour la défense de la réforme: Puisque, somme toute, les corrections sont infimes, à quoi bon soulever un débat si mesquin?

D'accord, dit l'avocat de la poursuite. Mais précisément, si les changements sont minimes, il était alors bien plus mesquin de les faire et de donner occasion au débat. Il suffit d'effacer quatre lettres pour supprimer le nom de Dieu.

Ce qui ressort plutôt du nombre relativement faible de corrections importantes, c'est que la religion n'occupait en "Mon premier livre de français" qu'une place normale pour une école catholique.

D'autre part, reviser un manuel dans le but nettement avoué d'éliminer partout le nom de Dieu révèle certainement, pour s'en tenir à un euphémisme, une inquiétante mentalité. Il y a eu des réactions comme en fait foi la tribune libre des journaux. Mais la règle veut qu'on s'indigne en passant, qu'on se lasse vite et qu'on laisse faire. Après tout, selon une remarque attribuée à Louis XIV, les hommes se calment vite lorsque Dieu seul est attaqué.

Les livres de français des deuxième et troisième années du cours primaire ont subi le même sort que le manuel de première année. Même effacement du religieux, mêmes corrections, même revision. Sauf exception, les trois manuels sont devenus neutres.

Entre un manuel d'inspiration chrétienne et un manuel sinon antireligieux, du moins volontairement areligieux, la différence est grande. Peut-on supposer que les auteurs de ce changement substantiel ne sont pas assez avisés pour s'en apercevoir? Où sont-ils d'inimitables pince-sans-rire?

Les éditions revisées, en effet, affichent imperturbablement en bonne place les approbations du défunt Conseil de l'Instruction publique de Québec. Ces approbations datent, dans un cas, de 1938 et, dans les deux autres, de 1943. A moins d'être renouvelées, elles ne valent sûrement pas pour les éditions revisées de la façon qu'on a vue. Les utiliser ainsi, c'est rendre les anciens membres du Conseil de l'Instruction publique complices et garants de corrections païennes et c'est une imposture caractérisée. A moins que les auteurs n'aient voulu ironiser méchamment sur les pouvoirs déchus!...

Mais, au fait, à qui attribuer l'ineffable revision des trois manuels de français? Les auteurs et les éditeurs se sont, complaisamment ou non, pliés à des pressions de l'extérieur. A qui revient la méritoire initiative d'avoir débaptisé les lettres? Est-ce au ministère de l'Education, au fonctionnaire Un tel, au révérend Père Affadi ou à l'abbé Dessalé? Est-ce à l'un de ces obscurs comités révolutionnaires (tranquilles) qui prennent toute nouveauté pour un éclair de génie et une infaillible amélioration? Impossible de le savoir avec précision. C'est un mystère, un mystère humain. C'est à des réformateurs inconnus qu'il faut adresser cette parole des saints livres, — Léon Bloy aurait dit cette prophétie, — de nouveau réalisée: "Evanuerunt in suis cogitationibus; dicentes enim esse sapientes, stulti facti sunt", et en traduction liturgique: "Ils se sont perdus dans leurs cogitations; car, se disant sages entre tous, ils ont complètement perdu la tête".

"Jugez l'arbre à ses fruits". Voyez le point d'imbécillité que nous avons atteint. C'est en croyant rendre gloire à Dieu que nous rayons son nom de nos manuels scolaires et que nous prions le Seigneur d'évacuer l'école catholique. Nous apostasions dans les utopies de la catéchèse, dans l'éclatement des dogmes, dans le laxisme de la morale, dans l'orgueilleuse déification de l'esprit humain et dans l'adoration du dieu-ventre. Hâtez-vous donc, messieurs les réformateurs; il reste des manuels où le nom de Dieu est encore inscrit: complétez votre oeuvre de salut!

A la génération de son temps, Olivar Asselin à proposé une épitaphe convenant selon lui au peuple canadien-français: "Ci-gît un peuple mort de bêtise"!

Pour la nation catholique que nous étions, une autre épitaphe se présente d'elle-même: "Ci-gît une chrétienté qui s'est suicidée".

Ce texte avait déjà été mis en page lorsque éclata la polémique Dorion/Gérin-Lajoie et les déclarations qui s'ensuivirent. Nous y reviendrons le mois prochain.

L'ÉDUCATION NATIONALE ET LE RAPPORT PARENT

par Jean Genest

Trouver de l'éducation nationale dans le Rapport Parent reste une gageure! Nous avons relu le Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels de 1956, dite Commission Tremblay, puis le Mémoire de la SSJB de Montréal remis en juin 1962 à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, et finalement le Rapport Parent. Le contraste est saisissant entre les deux premières études et la troisième. C'est comme s'il existait deux familles d'esprits au Canada français. L'éducation nationale constitue, pour les deux premières études, une conséquence fondamentale d'un système de pensée qui se veut ouvert à tout l'humain en même temps que profondément enraciné dans des réalités qui ont façonné notre peuple. Dans le Rapport Parent, au contraire, l'éducation nationale n'intervient nulle part comme inspiration ou valeur de perfectionnement d'un jeune Canadien français. On y insistera sur l'enseignement du français mais comme valeur personnelle et comme nécessité en vue du dialogue démocratique, et jamais comme valeur nationale. Ni le Mémoire de la S.S.J.B., ni la nation canadienne-française n'ont été objet de réflexion chez les Commissaires du Rapport Parent. Les sept Commissaires canadiens-français ont présenté, au point de vue national, un rapport si déce-

vant, si pauvre, que nous sommes en droit de leur demander des comptes.

Après trois remarques qui toucheront au vocabulaire, à la conception de l'éducation et à l'absence presque totale du pays réel dans le Rapport Parent, nous présenterons le bilan positif et négatif de ce Rapport au point de vue éducation nationale.

I. — *Le vocabulaire*

Les Commissaires n'ont consacré aucun chapitre, aucun paragraphe à l'éducation nationale comme telle. D'autre part les emprunts, les imitations serviles abondent, comme cette école polyvalente, copie du Comprehensive High School, comme cet Institut imitation du Junior College américain. Tout système d'enseignement fait des emprunts mais jamais sans un effort de ressourcement, sans un épanouissement nouveau de la culture propre à un peuple. D'où plusieurs mots sont français par l'assonance mais américains par le sens véritable. Aucune autre forme d'éducation n'est proposée par le Rapport Parent, sinon la structure américaine. Le premier résultat est de briser l'unité du collège classique et de le tuer.

Plus dangereux est l'emploi de mots ambigus, jamais définis, que les Commissaires ont su envelopper d'un idéalisme vague. Les lecteurs avertis doivent poser les vraies questions : que faut-il entendre par civisme, par société, par politique, par bien commun ? Ces mots reviennent sans cesse. On nous demande d'enseigner les biens communs. Quels biens communs ? Ceux qui sont présentés par Québec ou ceux qui sont présentés par Ottawa ? Aucune précision n'est apportée. On nous parle de démocratie. Quel genre de démocratie ? Voici un texte capital :

“Nous avons parlé ... de la nécessité d'initier les élèves dont les études ne dépasseront pas le niveau secondaire, aux institutions économiques, banques,

crédit, etc., dont ils se serviront — à la manière d'établir un budget, ainsi qu'à un humanisme du travail et à une connaissance des groupes sociaux où ils prendront place. La confrontation avec des mentalités et des cultures différentes est déjà une réflexion sur la société, une éducation à la compréhension et à la tolérance..."

(R. P., p. 233)

Nulle part il n'est question pour le jeune Canadien français de prendre toute sa place dans le monde économique de sa province. L'évocation de la démocratie vécue est un appel à la tolérance, jamais à la fierté d'être soi-même ni une invitation à se faire respecter. Toute la *conception de l'argent* dans le Rapport Parent est anonyme et par ce manque d'option, favorise le grand capitalisme anglo-saxon, la société telle que les Anglo-Saxons l'ont façonnée à leur grand avantage.

Autre texte: "On voit donc que l'école n'a pas à faire de politique, mais plutôt à inculquer à l'élève la préoccupation du bien commun de la société où il vit." (R. P., p. 234). Cette phrase semble anodine mais interrogez-la: qu'est-ce que faire de la politique à l'école? Parler de fédéralisme, de Confédération, d'une nouvelle constitution mieux adaptée aux besoins de la nation canadienne-française, est-ce faire de la politique? Jamais le Rapport Parent ne distingue entre la grande et la petite politique. La société où l'élève vit, quelle est-elle? Et que signifie ce rôle de l'école d'inculquer à l'élève la préoccupation du bien commun de la société où il vit? Cette société confédérative, depuis un siècle, n'a cessé de gruger nos droits par une habile et continuelle centralisation et de violer nos biens communs les plus importants. Quels sont les biens communs à inculquer aux élèves? Si vous faites de l'éducation nationale, c'est facile à préciser mais si mettant de côté toute éducation nationale vous vous contentez d'enseigner la démocratie, sans préciser laquelle, l'école devient la forteresse du *statu quo*, ("S'entendre avec tout

le monde érige en règle le conformisme social”), de l’immobilisme et du respect des biens communs de la société où l’on vit. Chacun y lit ce qu’il veut bien y lire. L’idéisme nuageux du Rapport Parent renferme des imprécisions dangereuses et un manque de fermeté dans la pensée. Quand les Commissaires parlent de démocratie, pensent-ils au grand tout canadien où les biens communs sont pensés et accaparés au profit de la majorité anglo-canadienne ou pensent-ils au Québec? Toute l’éducation reste dans ces indécisions fondamentales et sera tirillée en tous sens par les éducateurs et les politiciens qui lui donneront, au nom du Rapport Parent, la coloration canadienisante ou fédéralisante qu’ils voudront.

Les Commissaires diront encore: “Il n’est pas facile de transformer un incivisme traditionnel et le manque de conscience, en un respect véritable et profond de toute personne humaine, respect incluant sa vie, ses biens, ses convictions, sa race, ses croyances.” Cette phrase reste inattaquable bien que l’on puisse s’interroger sur la pensée exacte des Commissaires quand ils parlent d’*incivisme traditionnel*, mais leur esprit transparait dans ces mots: compréhension, respect, tolérance. Nulle part il n’est question de fierté, de solidarité comme groupe national. Les omissions et les qualités soulignées sont trop fréquentes pour que nous n’y voyions pas une volonté consciente, arrêtée, de mettre de côté tout ce qui regarde le national et ses exigences propres. La Société envisagée est une société anonyme, sans histoire, sans visage, sans destinée.

C’est dans cet ensemble qu’il faut juger le chapitre sur l’histoire du Canada. On y parle d’objectivité: les faits demandent une interprétation impartiale, mais enfin une interprétation. Sinon l’histoire ressemblerait à un fichier et ne servirait en rien à une éducation à l’humain. Enseigner l’histoire n’est pas transformer le professeur en une caisse enregistreuse. Les Commissaires sont visiblement en défiance contre l’éducation du

sens patriotique et l'ouverture de l'esprit à la dimension nationale des problèmes. Pourtant l'objectivité n'est pas la neutralité ni l'inhumanité des sentiments.

On a remplacé l'éducation nationale par l'enseignement du civisme (R. P., p. 235-236). Ainsi le Rapport exhorte les professeurs à développer le sens de la solidarité humaine par esprit démocratique et par esprit civique. Autrefois n'importe quelle école pratiquait le sens de l'universalisme et de la solidarité humaine par l'histoire, la géographie, la littérature, la philosophie, les aumônes, les prières et les activités missionnaires. Aujourd'hui tout cela est changé: on le fera par civisme. Voyez bien comment l'éducation chrétienne et l'éducation nationale ont été dégradées en esprit civique.

Nulle part dans le programme de civisme proposé par le Rapport Parent (vol. 11, No. 1013) il n'est question de la nation canadienne-française comme telle. On devra enseigner aux jeunes la charte des droits de l'homme, les Nations-Unies, les institutions politiques du pays, la politique internationale, mais nulle part on ne demandera aux maîtres d'étudier et d'enseigner ce qui regarde la nation canadienne-française. Ceci devient d'autant plus frappant quand on arrive au chapitre consacré aux sciences humaines (R. P., No. 857, Vol. 111). On y insiste sur la formation scientifique aux sciences humaines dès le secondaire. Le modèle à suivre c'est le Social Science Study Committee du Mass. Institute of Technology. Les sciences humaines bien étudiées nous donneraient une sérieuse connaissance des Esquimaux et des Indiens du Canada, sur l'organisation de notre société et de notre monde urbain, (p. 158), mais rien, aucune ligne n'est consacré à l'étude de la nation canadienne-française comme telle. On ne parle jamais, autant que nos recherches nous ont permis de le voir, de nation canadienne-française mais seulement de groupe canadien-français.

Au secondaire, les Commissaires demandent que l'étude du budget familial et l'initiation aux institutions

démocratiques soient une option obligatoire mais rien n'est offert sur les problèmes nationaux des Canadiens français. L'imprécision du vocabulaire est à relier à ces silences constants : les Commissaires savent ce qu'ils veulent. Ils obéissent à une idéologie canadianisante qui les conduit à mettre de côté toute éducation nationale qui pourrait mettre en relief les différences, et même les oppositions entre les deux peuples qui composent le Canada. Une fois avertis, il vous sera facile de relire quelques passages du Rapport Parent et tous ces procédés d'évasion ou d'abstention vous sauteront aux yeux. Ce qui vous paraissait bénin ou banal prendra son importance propre : les Commissaires n'ont rien à offrir aux jeunes au point de vue national. Des commissaires fédéraux, ni chair, ni poisson, auraient pu écrire ce Rapport qui n'a pas le sens de la personnalité nationale et du véritable humanisme.

Le Rapport Parent, (T. 11, p. 11) disait clairement : *"Cette culture vécue, ou culture nationale, est le mode naturel d'accès de l'homme à l'humain."* En laissant de côté toutes ces formes culturelles qui moulent la pensée et l'agir d'une nation, toutes ces valeurs traditionnelles du patriotisme collectif qui fournissent une conception de la vie à notre nation qui y puise sagesse, créativité et dynamisme, le Rapport Parent prend l'allure d'une culture qui ne suit pas le mode naturel d'accès de l'homme à l'humain *mais un mode artificiel*. La culture n'est plus enracinée mais devient un placage artificiel. Ne prenant son point de départ ni dans la pensée chrétienne ni dans la pensée nationale, le Rapport Parent est conduit à construire notre monde par une éducation pragmatique et utilitaire. Quand il parle de culture, il l'a tellement vidée de tout aspect national et de toutes les valeurs dont le pays vit, que l'école devient une entreprise canadianisante. La littérature canadienne, dira-t-il au Tome III (p. 4), donnera "un sentiment national légitime". Mais pourquoi ne pas parler de la littérature canadienne-française ? Parce que le Rapport Parent est ma-

nifestement conçu comme un manuel d'enseignement aux deux peuples, canadien-français et canadien-anglais, et tout doit y être interchangeable, commun à l'un et à l'autre. Les Commissaires ont obéi à un idéal de conformité pédagogique, non d'éducation nationale. Ce placage culturel explique peut-être la manie des commissaires de toujours déprécier l'école d'hier et de proposer du nouveau, tous les nouveaux même rejetés ailleurs ou insuffisamment expérimentés. La démangeaison du nouveau se confond chez eux avec l'idée de progrès.

II. — *Le recul de l'éducation*

Le Rapport Parent a-t-il jamais envisagé un enseignement qui soit une véritable éducation? Trop souvent nous pouvons lire le mot d'éducation mais le sens est celui d'instruction. L'école devient, en très grande part, une distributrice de connaissances non une éducatrice d'hommes. Au secondaire, il n'y a plus de titulaires dans les classes mais seulement des professeurs spécialisés qui circulent de classe en classe, distribuant leur marchandise. Cinquante pour cent des matières sont à choisir par l'élève dans le but de favoriser son acquisition d'un métier ou son orientation universitaire (R. P. 11, 15, 17, 105). L'éducation religieuse est mise au rabais et on ne parle que d'instruction religieuse. De même la morale est nettement séparée de la religion comme si la volonté pouvait se passer de l'irradiation des Vérités révélées chez un chrétien. Ce qui remplace la religion et la nation c'est l'idée de démocratie. La conception de l'éducation n'est plus à prédominance chrétienne et nationale mais sociologique: la démocratie pense masse, instruit la masse, pour former des sujets qui seront utiles à la communauté humaine. "Cette surestimation du social, dira Georges Magnan, dans *sociologie du sport* (p. 128), est un trait de la culture anglo-saxonne".

A partir de là il est facile de comprendre que le Rapport Parent propose une pédagogie des connaissances,

insiste sur les méthodes en vue d'une spécialisation précoce. *L'instruction prend le dessus sur l'éducation*. On en a une confirmation lorsqu'on relit le premier volume du Rapport Parent (p. 75) sur les objectifs de son système d'éducation: "Dans les sociétés modernes, dit-il, le système d'éducation poursuit une triple fin: donner à chacun la possibilité de s'instruire; rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts; préparer l'individu à la vie en société." Les trois objectifs du système d'enseignement du Rapport Parent sont donc: l'instruction, la spécialisation, la démocratie conçue comme socialisation de l'individu. Peut-on encore parler d'éducation?

Le Rapport Parent paraît vouloir libérer le jeune par l'exercice et la vigueur de ses facultés bien plus que par la recherche de la vérité (Naud: *Le R. P. et l'humanisme* nouveau 1965, Fides, p. 23). L'école ne conduirait pas à un humanisme ou à une conception de l'homme mais à des habiletés, à des savoir-faire. En ce cas les connaissances suffisent et tout le système est comme imprégné de visées utilitaires et pragmatiques. Nulle part le système proposé ne conduit à l'amour de son pays et de sa nation mais seulement à l'acquisition d'un métier et à la planification en vue d'une coordination entre la production scolaire et la production industrielle. Ainsi, du moins, l'a précisé à maintes reprises le ministre de l'Éducation lui-même, bon juge de l'esprit du Rapport Parent.

Tout le Mémoire de la SSJB parle d'éducation, celle de l'homme complet, mais le Rapport Parent n'envisage, à l'américaine, que de l'instruction. "On ne peut tirer du Rapport Parent, dira M. André Naud, une définition de l'humanisme ou de la culture qui reste cohérente tout au long de son exposé... Il manifeste une pensée fort hésitante et il n'est probablement pas exagéré de dire qu'une pensée de ce genre sera bien peu capable d'éclairer et d'orienter sainement les esprits et la poursuite de l'éducation chez nous" (p. 15). "Les rédacteurs du Rapport

Parent, dira-t-il plus loin, nous invitent à croire que chacun des univers que constituent les humanités, la technique, la science et même la culture de masse est également capable de produire l'humanisme ou la culture. Nous voudrions bien les croire... La Commission n'aurait-elle pas choisi la voie facile qui consiste à nous dire que tout mène à tout?" (p. 16-17).

Autrement dit, le Rapport Parent réduit l'éducation proprement dite à la part congrue par faute d'objectifs suffisamment élevés, par faute d'un vocabulaire assez précis, par faute de réalisme vraiment enraciné. Il n'est donc pas surprenant qu'il ne parle pas d'éducation nationale. Seules l'ont intéressé ces parties qui peuvent se monnayer en connaissances, comme l'enseignement de la langue française et de la littérature canadienne (ils n'osent même pas dire canadienne-française!). Plus que l'éducation nationale, c'est tout le problème de l'éducation tout court que remet en question le Rapport Parent.

III. — *Le refus du pays réel*

Avec plus de précision le Rapport Parent ne refuse pas le pays réel mais il le laisse de côté. Tout ce qui existe, il le met de côté. Il se présente comme un essai de tout recommencer à neuf. Aussi cette réalité sociologique qu'est la nation, ce groupement de familles au vouloir-vivre n'intéresse pas les Commissaires. Ils se sont certes intéressés à la culture humaine mais nullement à cette forme de culture et de civilisation que nous représentons en Amérique du Nord. Ils nous proposent un système d'enseignement qui provient de quelques idées-clés dont ils sont possesseurs et qui demandent un bouleversement radical. Cela pourrait être bon mais ils ont pigé partout, sans assez repenser ni assimiler leurs emprunts. Ils veulent nous rendre conformes aux structures de l'enseignement nord-américain. Plusieurs fois leurs conceptions vont à supprimer tout ce qui existe et à imposer d'une façon absolue et uniforme dans toute la province des conceptions qu'aucun pays n'a acceptées d'une

façon aussi globale et absolutiste. Ainsi par exemple de l'école polyvalente qui, dans l'esprit des Commissaires est l'école de demain, mais qui, aux Etats-Unis, reste une école parmi d'autres, et une école très critiquée. Pour mieux imposer leur point de vue les Commissaires demandent à tout l'enseignement privé de s'intégrer. Ainsi absorbé, l'Etat resterait avec le monopole absolu des écoles. Nous ne sommes pas préparés à ces propositions. Le pays réel n'est pas prêt à accepter cette espèce de mainmise par des Commissaires qui ont imaginé un système tout fait en dehors du pays réel. Les parents sont menacés de perdre des libertés essentielles.

Au point de vue inspiration et vie nationale, l'école n'a plus comme rôle de renforcer la nation mais de vivre du groupe. C'est-à-dire que les jeunes devront prendre dans leur famille et dans les groupes extérieurs à l'école leurs idées et leur foi nationales. L'école ne les inspirera plus. Le concept de démocratie veillera sur toute la pédagogie et toutes ses activités et jamais plus le sens de la nation vivante. Ainsi il ne faut pas compter sur le Rapport Parent pour renouveler au sein des jeunes générations l'esprit national. Il a bien vu que "l'enseignement exerce en retour une profonde influence sur l'état des connaissances et les conditions sociales" (II, p. 10), mais quoiqu'il caractérise l'école comme "un élément dynamique de la civilisation", il n'en a pas vu les conséquences ni su en tirer parti. On prive les jeunes d'un droit et d'une responsabilité les plus éminentes qui ont fait les peuples vigoureux et clairvoyants. L'école n'est donc plus apte à régénérer le milieu. La seule possibilité est que les maîtres décident de compléter le Rapport Parent et de lui donner une âme. Mais, au chapitre de la formation des maîtres, rien n'est prévu quant à leur formation nationale et au rôle national que l'école est appelée à jouer.

Pour mieux comprendre comment tout ce programme répond à une volonté arrêtée des Commissaires, vous

n'avez qu'à vous rappeler ce que le Mémoire de la SSJB disait: "L'école est en grande partie responsable de la déficience de notre patriotisme. Quand elle fait l'éducation du patriotisme, elle le fait sans conviction, sans précision suffisante par crainte des options à prendre et à partir de moyens qui ne vont pas à l'essentiel." (p. 69). Ce mémoire lançait donc un cri d'alarme en décrivant le rôle de l'école: "L'école à tous ses niveaux est, pour tout le peuple, le centre par excellence d'explication, de renouvellement et d'enrichissement de la culture nationale. Nos écoles à ce point de vue ne remplissent pas leur mission". Les Commissaires n'ont pas cru devoir entendre cette voix et informer l'école d'une pensée nationale. Les écoles nées du Rapport Parent, inspirées par le Rapport Parent, seront vides d'âme et de pensée nationale. Tous les élèves seront invités à y faire des barreaux de chaise mais non à réfléchir et à agir en citoyens canadiens-français. On y fabriquera de nombreux techniciens mais aucunement reliés par la pensée à une industrie canadienne-française, à des syndicats canadiens-français, à une économie canadienne-française, à une conception politique qui viserait à donner à la nation canadienne-française tout ce à quoi elle a droit.

Notre milieu est gangrené au point de vue économique, anémié au point de vue culturel, divisé au point de vue syndical, pluraliste au point de vue religieux, croit-on vraiment qu'il suffira de mêler tous les jeunes ensemble pour qu'il sorte de là une pensée nationale et que l'école devienne un foyer de réflexion et d'attitudes favorables à la nation? La démocratie, pour ne pas devenir anarchie, demande à être informée par quelques grandes idées qui l'inspirent et qui invitent les citoyens à se dépasser en triomphant de l'individualisme et de l'égoïsme par l'adhésion à une cause. Le Rapport Parent s'intéresse beaucoup à la démocratie, aux vertus démocratiques, à une morale démocratique mais son système n'a pas de substance: il est insuffisant pour donner une raison d'être et le dynamisme nécessaire à un peuple aussi menacé que

le nôtre. Encore une fois le Rapport Parent manque d'âme.

Bilan

Quel bilan tirer de tout ceci? Le tout est à repenser même si tout n'est pas à reprendre. Voyons les aspects positifs et négatifs de ce Rapport au point de vue de l'éducation nationale.

A. — Aspect positif

Deux points nous paraissent des acquisitions définitives: l'enseignement de la langue et le rejet de tout l'enseignement de l'anglais au secondaire, et le rôle accordé aux corps intermédiaires.

Le Département de l'Instruction publique avait mis, contre l'avis de toute la nation, l'enseignement de l'anglais, obligatoire dans toute la province, dès la cinquième année élémentaire. On aurait dit que, menacé de mort, le Département faisait tout son possible pour ne pas se faire regretter. Le Rapport Parent a vu, en ce point, la situation concrète de notre peuple: il ne peut parler et maîtriser sa langue française si des schèmes mentaux bilingues imposés trop précocement envahissent ses moyens de communication. Les Commissaires ont donc sagement refoulé l'enseignement de l'anglais à l'étape du secondaire.

Puis, dans un chapitre excellent, un des meilleurs du Rapport, les Commissaires ont consacré leurs efforts à l'enseignement du français: "A cause de cette triple fonction: représentation, expression, création, le langage constitue l'un des éléments les plus significatifs de la personnalité" (T. 111, p. 24). Ils proposent les méthodes audio-visuelles pour l'amélioration de la langue (p. 40), la lutte contre l'anglicisme, demandent des professeurs compétents et des manuels améliorés. Tout cela est excellent mais, faut-il ajouter, nulle part la langue française

n'apparaît comme l'élément-clé de notre nationalité, objet d'une tradition riche, objet de fierté et d'inspiration, instrument d'unité de la nation entière. Au point de vue du Rapport Parent la langue reste donc un élément important de la formation personnelle mais nullement un instrument d'éducation nationale.

Un autre point demande aussi à être signalé : le rôle important accordé aux familles et aux corps intermédiaires dans le domaine de l'enseignement. Il y a là du neuf par le vaste mouvement qui a été engendré au sein de notre population. Peut-être est-ce par les Mouvements de famille, les Associations de Parents-Maîtres ou les différents corps intermédiaires de la nation que des instances seront faites pour introduire à l'école plus d'éducation nationale. L'homme cultivé doit être un homme accordé : tout le reste n'est que pédagogie d'hommes en chambre et d'amateurs de schémas artificiels.

B. — *Aspect négatif*

Ces aspects consolants ne doivent pas nous faire oublier les misères du Rapport Parent, ainsi quand il incline vers le manuel unique d'histoire pour Anglais et Français du Québec. Il confond objectivité et neutralité, et croit possible une seule histoire. Or, jamais les deux jeunesse ne pourront envisager le Québec de la même façon, pas plus la leçon traitant d'Iberville que celle abordant l'étude de la Confédération. Le Rapport Parent parle beaucoup de culture télévisée mais ne dit pas un mot d'une centrale de télévision Radio-Québec, telle que proposée par la SSJB de Montréal. On ne peut pas accepter facilement la destruction des structures de notre enseignement et leur remplacement par des structures empruntées au système anglo-américain. On ne peut rester indifférent aussi au peu d'intérêt manifesté à la préparation des élites canadiennes-françaises. Il est consolant de voir que par les techniques nos Commissaires veulent transformer nos manoeuvres en ouvriers spécialisés mais

leur succès en ce point ne nous aura donné que des subordonnés. Nulle part, il ne nous est proposé une éducation d'une élite capable de prendre la gouverne de notre économie. Et encore, s'ils avaient au moins laissé le choix aux parents entre leur Comprehensive High School et d'autres types d'écoles publiques ou privées. Aux États-Unis, on ne s'en cache pas, la Comprehensive High School, avec ses masses d'élèves, obéit à des buts sociaux plutôt qu'à un désir d'excellence académique. Or notre nation ne peut à aucun moment de son histoire, se passer d'une élite qui pense pour l'ensemble de la nation et en éclaire la destinée si cahoteuse, si risquée.

Toutes ces réflexions donnent fort à réfléchir. Nous ne visons pas à rassurer nos sociétés nationales. Nous croyons qu'elles doivent rester alertées plus que jamais et multiplier les démarches pour que la formation des professeurs et la formation de la jeunesse contiennent plus d'éléments positifs d'éducation nationale.

Les Commissaires ont oublié de parler du Québec comme notre patrie, demeure de notre nation. Par là, un certain aspect d'humanisme et une valeur culturelle importante est absente. Par là les jeunes sont privés de grandes motivations qui favorisent le dépassement de soi. A quelques exceptions près, le Rapport Parent n'a pas voulu s'installer au cœur de la robuste réalité et, à cause de cela, de nombreuses parties sont vides et seront vite caduques. Parce qu'il n'a pas voulu mettre en valeur les grandes responsabilités que chaque jeune doit assumer vis-à-vis sa nation, le Rapport Parent favorise un canadianisme édulcoré, il aura contribué à dévitaliser l'enseignement humaniste. L'enseignement du civisme n'est qu'un ersatz du patriotisme intelligent. Nous demandions un surcroît d'âme pour les tâches que nos jeunes auront à rencontrer, le Rapport Parent a été inférieur à la demande et aux exigences de l'heure.



Actualité

LA PLANIFICATION NE PENSE PAS À TOUT

par Marius Ferragne

Depuis quelques années on a souvent vu, dans les journaux, la sollicitude que nos gouvernants mettent à prôner les bienfaits de la planification.

Est-ce pour nous montrer combien ils sont intéressés à cette idée, si nouvelle dans nos moeurs, qu'ils ont considérablement augmenté leurs émoluments? Je ne saurais les en blâmer, car travailler pour la Patrie, mérite un salaire. Mais nos représentants travaillent-ils réellement pour ce salaire? Il faudrait des instruments étonnamment précis pour apprécier le mérite de chacun. Quelques-uns sont trop rémunérés pour les services rendus, et, d'autres, certainement pas assez. Jusqu'ici, la planification n'a pas poussé jusque là ses curiosités que je sache!



Dans d'autres domaines, la planification joue un rôle néfaste, notamment celui de la justice. La loi, c'est la loi, dit souvent Séraphin des Pays d'en haut. Bonne ou mauvaise, c'est la loi. Les téléspectateurs qui ont suivi "La cour est ouverte" de mardi 2 février ont pu s'en convaincre. La jeune institutrice, qui a passé une douzaine d'années de dévouement au service de la gent

écolière, se voit infliger une condamnation qui brisera son élan et lui procurera une grande déception.

Le jeune Jacques n'allait pas à l'école pour apprendre, mais pour causer du désordre et "faire fâcher la maîtresse" qui a mission d'en faire un homme. J'ai admiré sa franchise en faisant le geste qui a provoqué l'acte déplacé et irréfléchi de celle-ci.

Pourquoi "Son Honneur le Juge", à défaut des avocats friands de causes payantes, n'a-t-il pas poussé l'interrogation jusqu'à savoir si quelqu'un ne l'avait pas conseillé? Je suis persuadé que sa mère, très impolie à l'égard de la maîtresse qui avait sollicité son concours, n'était pas innocente.

Avant de fixer le montant à payer, pourquoi n'avoir pas exigé la présence du docteur traitant ou au moins un certificat de sa part avec sa facture et celle du pharmacien qui a produit les médicaments.

Un père, une mère ont des droits de correction sur leurs enfants; pourquoi le maître ou la maîtresse n'en auraient-ils pas, puisqu'ils tiennent la place des parents?

La loi, c'est la loi: l'institutrice ne devait pas toucher à ce cher enfant mal élevé et devait subir les conséquences de son impatience. Bel encouragement pour l'enfant qui continuera de plus belle à multiplier ses incartades, exonéré de tout blâme.

●

Je passe à un autre ordre d'idées: Personne, que je sache, même chez nos édiles repus, n'a considéré l'incohérence, l'injustice contenue dans la pension de vieillesse qui a prolongé la vie de nombreux vieillards qui l'ont honorablement mérité, mais aussi encouragé la paresse de nombreux parasites qui ont mené une vie inutile pour ne pas dire antisociale.

Qu'il me soit permis de mettre en parallèle deux hommes que j'ai bien connus, des voisins.

L'un, Thomas, issu d'une famille plus ou moins unie, où la morale était très peu appréciée, et, l'étude, juste assez pour dissimuler l'ignorance, fut laissé à son libre arbitre.

L'autre, André, le 7e ou 8e d'une famille de 12 enfants, phénomène de plus en plus rare. Les parents sont très unis, ils encouragent leurs enfants à l'étude, les envoient aux offices religieux, les y accompagnent quand c'est possible, et les initient à tous les sports de leur âge.

Thomas, élevé seul, est égoïste, tout lui est dû. Ce que les autres possèdent, pourquoi pas lui? Ne trouvant que satisfaction momentanée dans les présents des siens, rien ne le satisfait. Thomas s'ennuie; les jeux innocents et enthousiastes de ses voisins lui causent de la peine. A peine a-t-il l'âge requis pour fréquenter des restaurants de second ordre, qu'il se gargarise de toutes les conversations oiseuses contre le clergé, les gens d'église et des services sociaux, en écoutant des chansons grivoises ou immorales.

André, amené encore tout jeune aux offices religieux par sa mère, en compagnie de ses frères et soeurs, s'est extasié devant la beauté des chants et du luminaire. Il a eu hâte d'être enfant de chœur, de servir la messe, de gravir tout seul les marches du sanctuaire et de participer au pain de vie à la table sainte où les gens sont si recueillis. Il fait bientôt partie des clubs sociaux de sa paroisse, des sports délassants et fortifiants et s'enorgueillit des trophées rapportés. Pour lui, la vie est belle. Bientôt il distinguera parmi les jeunes filles rencontrées, celle qui a les qualités qu'il s'est plu à admirer chez la douce maman qui lui a donné le jour. Il se marie, et, comme ses religieux parents, ce nouveau couple n'aura cure des limitations de naissance. Consacré à donner la vie,

suivant l'ordre établi par Dieu dès le commencement, des enfants à l'Eglise, et, plus tard des élus au ciel, il fournit aujourd'hui des citoyens honnêtes et compétents à la Patrie, fait son bonheur.

Thomas, après bien des années sans but, a réussi à trouver femme grâce à quelque bien que lui ont laissé ses parents et uniquement pour faire comme les autres et avoir une servante. Heureusement, il n'a pas eu de descendants qui auraient été plus malheureux que lui-même. N'ayant pas à se gêner, il passe ses loisirs dans les tavernes, revient à la maison à des heures indues, se souciant peu de celle qu'il a épousée. Le travail est pour lui un fardeau; il s'en exempte quand il lui plaît, satisfait de l'apport immérité de l'assurance-chômage quand ce n'est pas celui de la Saint-Vincent-de-Paul.

André, qui a suivi les cours si précieux de la préparation au mariage, sait comment se conduire auprès d'une âme féminine toujours prête à se donner. Estimant la valeur d'une éducation chrétienne et de connaissances indispensables à notre époque de progrès industriels, il encourage, à son tour, ses enfants dans la pratique de la religion, et ne craint pas de favoriser des études, même supérieures, à la plupart de ses enfants. Il est bientôt récompensé de ses efforts: deux de ses fils sont devenus prêtres et missionnaires; plusieurs de ses filles sont ou seront religieuses et les autres occupent de brillantes situations. Tous sont profondément reconnaissants envers leurs parents qui ont à coeur d'organiser de belles réunions de famille où la joie pétillait de toutes parts.

Or voilà qu'à 70 ans ces deux hommes dont la disparité de mérite est évidente, nos savants députés, pour la plupart des avocats et leurs conseillers planificateurs prévoient pour eux la même pension gratuite.

Le paresseux Thomas sans descendant peut dire: "Après moi, le déluge. La Patrie, un vain mot. Plus d'impôt à payer." Il aura son \$75 par mois.

L'homme, le vrai, André, qui a élevé avec peine, mais avec joie, une douzaine d'enfants dont la plupart en auront tout autant, qui a payé taxes diverses et combien onéreuses pour nourrir, habiller, loger et faire instruire tout ce jeune monde n'en aura pas davantage. Dieu l'a récompensé dira-t-on, mais le pays qu'il a contribué à enrichir et développer ne fera-t-il rien?

●

Pour être d'accord avec la philanthropie plus qu'avec la charité, fort démodée en notre siècle d'indépendance, que l'on continue à gaver les paresseux, les égoïstes, les apatrides, de la pension à tous, si l'on y tient, mais qu'au moins on octroie aux pères et mères de famille des allocations raisonnables suivant le nombre d'enfants qui tous contribueront au bien-être de la nation.

Ce serait ainsi imiter la reconnaissance nationale qui attribue des décorations pour bravoure à ses soldats de retour du front ou d'une expédition à l'étranger et à tous les citoyens qui ont accompli une prouesse quelconque et, surtout, sauvé une vie. La plupart de ces décorations ou attributions, tel le prix Nobel, sont accompagnées d'un montant substantiel.

Parfois certains actes de bravoure sont l'effet de circonstances de peu de durée, tandis que toute la vie d'André a été un sacrifice constant malgré vents et marées. En un mot, il mérite la reconnaissance de la Patrie, et la planification ne devrait pas jouer contre lui.

■ ● ■

CHRONIQUES

Propos sur la coopération

RÉFLEXIONS DE LECTURE

Les circonstances ont voulu que je lise ou relise, au cours d'une même semaine, quatre documents traitant de coopératisme. Chaque document relève de disciplines et de milieux différents mais apporte au Québec un témoignage nécessaire.

Maître de notre destin

Quelques jours avant son congrès annuel, l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) met sur le marché, le 21 octobre 1965, un livre de 172 pages : *Maître de notre destin par le coopératisme*.

Le président actuel, M. Jacques Desjardins écrit dans la préface : "Demain... nous aurons des campus régionaux de deux à trois mille étudiants, avec coopérative d'épargne, d'achat, d'assurance, un système de machines distributrices, des produits spécifiquement étudiants au service des étudiants : en fait une organisation économique dévouée à notre communauté". Tout ce milieu sociologique a des aspirations, des besoins et des conditions de vie qui participent au destin économique des jeunes. Reprenant la formule même du grand apôtre de la coopération au Canada, Mgr Coady d'Antigonish : *Master of Their Own Destiny*, l'UGEQ envisage deux données : 1 —

les besoins du milieu étudiant et la réponse coopérative; 2 — l'organisation, le fonctionnement et les relations d'une coopérative.

Les annexes analysent le coopératisme étudiant mondial, les coopératives étudiantes en opération et proposent un règlement de régie interne de l'association coopérative étudiante.

Deux tableaux servent à projeter avec précision l'évaluation du pouvoir d'achat des étudiants. Le premier estime à 1,239,100 le nombre des étudiants en 1961, à 1,496,000 en 1966 et 2,104,500 en 1981; le second établit approximativement à \$91,178,000 le pouvoir d'achat des étudiants en 1960, tenant compte des élèves du secondaire en montant. Ce pouvoir d'achat en 1966 sera de 158 millions et en 1981 de 329 millions de dollars.

Les principaux besoins de la collectivité étudiante sont: l'assurance-vie et accident, les machines distributrices, la librairie, la papeterie, les restaurants et cantines, les articles de sport, de toilette, les disques, les services bancaires.

Le livre étudie en détail la structure des coopératives étudiantes au niveau local de l'Association générale des étudiants dans une institution, au niveau régional avec des rencontres inter-coopératives sur le plan éducatif et économique, au niveau national avec une Fédération dont les préoccupations économique-sociales sont bien décrites.

La lecture de ce livre de Jean-Guy Saint-Martin et Georges Dragon est intéressante d'un bout à l'autre. Nous souhaitons vivement que les étudiants du Québec prennent en main leur destin et réussissent encore mieux que nous avons rêvé de réussir à leur âge.

Où en sont les coopératives ?

Dans la publication estivale de la revue lyonnaise "*Economie et humanisme*" l'article de Flavay évalue la situation actuelle des expériences coopératives fran-

çaises. L'auteur remarque d'abord que de moyen de transformation de la société (c'était le rêve des Pionniers de Rochdale en 1844) et comme base d'un nouveau système économique (c'était l'idéal de l'Alliance coopérative internationale au début du siècle), la coopération a évolué vers la défense économique de groupes sociaux ou professionnels.

Flavay étudie ensuite les coopératives d'usages face à l'économie des besoins. Si les coopératives de consommation ont une position solide dans la distribution, elles n'échappent pas à cette dissociation car leur but se concilie difficilement avec les impératifs modernes d'exploitation commerciale. Dépendantes de l'Etat français pour leur financement, il leur faut trouver d'autres objectifs de leur développement. La coopération de construction fait construire environ 20,000 logements par année mais a besoin d'un circuit d'épargne propre; la coopérative d'habitation située en plein coeur de cités coopératives (il existe en France une Société nationale de cités coopératives) s'entraîne aux services autogérés et recherche activement des conseillers et promoteurs compétents et désintéressés; la coopérative de crédit a deux grandes réalisations: la banque populaire (une coopérative d'usagers et d'agents) qui dispose d'une force économique réelle, la caisse Raiffeisen (3000 caisses avec deux milliards de dépôts) est basée sur l'action bénévole et la structure paroissiale, mais la coopérative fait face à de nombreux et difficiles problèmes d'extension de son rôle.

Les coopératives de production, notamment les coopératives agricoles apparaissent comme plus actuelles. L'évolution rapide de la conjoncture leur impose des choix difficiles sur le plan technique et des moyens. De structure analogue, la coopérative de pêche est cependant plus menacée que celle de l'agriculture. De nouvelles formes de coopération se sont développées, notamment la coopérative de commerçants détaillants et les types nouveaux d'entreprises comme la coopérative médicale limitée à la médecine de groupe.

Malgré certaines limites et difficultés, la coopérative de production représente une recherche concrète de l'aménagement des pouvoirs dans l'entreprise. Le dernier chapitre de cette excellente synthèse de la coopération en France étudie les directions de la recherche coopérative. L'expérience française en ce domaine a un rôle éducatif visible pour ses sociétaires mais sa justification économique peut sembler moins évidente encore bien que son incidence sur l'organisation économique ne soit pas négligeable. L'une des conditions de son avenir, déclare Flavay, réside dans l'intégration de fonctions économiques nouvelles et l'innovation de structures. "La programmation du développement coopératif tend à procéder davantage du sommet que des initiatives de la base... Sur le plan de l'intérêt général, cette évolution donne une occasion nouvelle à la coopération, grâce aux organismes de crédit spécialisé et à la caisse centrale de crédit coopératif..."

Cette conclusion que les auteurs Chomel et Lacour décrivaient d'autre part dans leur revue *Coopération*, en janvier 1965, sous le titre "Le financement des investissements par le crédit coopératif" vaut également pour notre système coopératif québécois. Les perspectives d'autoplanification que ce financement coopératif dessine apporteraient à nos propres coopératives une intégration nouvelle dans le domaine de l'alimentation par exemple. Je me souviens, il y a deux ans, d'être intervenu auprès des dirigeants de ces coopératives pour les supplier d'ouvrir, à Montréal, au coin des rues Berri et Sainte-Catherine, tout près du métro montréalais, à côté de Dupuis et du Palais du Commerce, un grand centre coopératif urbain, avec garages souterrains. Rien ne se fit. Actuellement, le ministre René Lévesque supplie la Fédération des Magasins Co-op d'envahir le grand Nord: je souhaite ardemment qu'il réussisse. Les coopératives pourront-elles trouver les formules de planification et d'investissement... par la base?

Les frais funéraires

Qu'un auteur fasse la recension de son propre volume peut paraître audacieux : à tout le moins, je ne pourrai pas être taxé d'hypocrisie puisque je signe moi-même le volume et l'article. Mon intention n'est d'ailleurs nullement d'écrire un nouveau volume sur les frais funéraires : je me limite simplement à l'analyse d'une annexe du livre : "Le scandale des frais funéraires". Cette annexe donne les statuts détaillés d'une association coopérative funéraire.

Le système actuel, inspiré des principes de gestion capitaliste laisse la direction, l'administration et le profit aux propriétaires des entreprises funéraires. Ainsi, l'une des plus prospères contrôle plus de 20 salons funéraires et fait un chiffre d'affaires d'un million de dollars en funérailles, locations de voitures et services. Le profit dépasse 25 % tel que publié dans le rapport du Surintendant des Assurances de la province de Québec. Le capital versé fut de \$20,000 : le surplus au capital atteint aujourd'hui un demi-million. Ce sont les morts et les survivants qui ont permis cet état de choses. Pourquoi le coût de la mort ne serait-il pas rétabli à ses proportions exactes ? Je n'ai aucune objection, si onze lecteurs le désirent comme moi, à tenter l'expérience d'une association coopérative funéraire sur les plans locaux, régionaux et nationaux. A preuve, je donne au complet les statuts de cette future association.

Il est possible de prévoir, du moins j'en ai fait la demande authentique, que l'assurance de capital social de l'Assurance-Vie Desjardins et des Caisses populaires soit adaptée au capital mortuaire de la coopérative envisagée. A partir de ce fait, la famille peut, de son vivant — calmement, simplement — préparer le passage dans la vie éternelle en vertu de dispositions testamentaires et budgétaires : "Payez comptant, mourez contents". M'inspirant des techniques coopératives modernes, je crois que les usagers pourront (et nous en serons tous,

dans n'importe lequel des systèmes économiques) obtenir les services funéraires (exposition, cercueil, transport, assurance, disposition du corps, cimetières ou fours crématoires coopératifs) au prix coûtant de l'administration et du produit.

Les frais funéraires coopératifs répondent aux aspirations, aux besoins et aux conditions de vie (et de mort) de la population du Québec.

Mouvement coopératif et développement économique

Guy Belloncle, dans la revue parisienne *Développement et Civilisations* publie un article du plus haut intérêt sur l'expérience coopérative sénégalaise. Conseiller technique à la direction de la Coopération du ministère de l'Economie rurale, professeur au Collège de coopération de l'Ecole nationale appliquée du Sénégal, l'auteur montre à quel point un réseau coopératif de base, démarrant au niveau de l'unité locale du village sénégalais peut jouer un rôle moteur déterminant pour l'essor économique de l'ensemble du pays. Reprenant les principes établis dans l'article "Sénégal an II," publié dans cette même revue, en décembre 1962, l'auteur soutient que l'animation rurale en marche a contribué à élever le niveau de vie du paysan sénégalais et a orienté les prévisions prioritaires du Plan de développement national.

De même que le mouvement coopératif canadien est né et s'est développé au Québec à partir de l'épargne et du crédit, aux Maritimes à partir de la pêche et dans l'Ouest à partir du blé, le mouvement coopératif sénégalais est né et s'est développé à partir de la commercialisation de l'arachide. Le Sénégal compte, pour 85 % des ressources monétaires de sa population, sur la conquête du marché de l'arachide. Avant l'indépendance, la réforme radicale de la structure de la commercialisation arachidière était réclamée par les universitaires, les in-

tellectuels mais indifférente aux coloniaux préoccupés d'abord du maintien de l'ordre militaire.

La formule réclamée dès 1955 fut mise en vigueur en 1963 par le CINAM (centre d'études industrielles et d'aménagement du Territoire). Il existait une centaine d'organismes coopératifs en 1959, il en existe maintenant plus de sept cents. La coopérative de village est constituée de paysans qui se connaissent et se rendent responsables solidairement des activités de la coopérative qu'ils contrôlent mutuellement. C'est ainsi que les coopératives, dans leur première année d'activité, ont commercialisé 180,000 tonnes d'arachides représentant 23% de la récolte totale au Sénégal.

Le système coopératif sénégalais, dans sa première phase, a procédé ainsi. Une assemblée générale réunit les sociétaires au village, les agents de coopération expliquent le fonctionnement de l'office de commercialisation agricole (O.C.A.). La Banque sénégalaise de développement avance à chaque coopérative l'argent requis pour l'achat de la récolte d'une semaine. Les sociétaires nomment un "peseur" qui évalue l'apport en arachide de chaque sociétaire au cours de la semaine, le paie et lui donne un reçu. A la fin de la semaine, les agents d'encadrement des coopératives contrôlent si les poids achetés correspondent aux sommes avancées et opèrent une nouvelle avance pour la semaine qui suit. Voilà la première étape. Incidemment, la coopérative se voit créditer une marge bénéficiaire pour payer le pesage et retourne le reste aux sociétaires pour payer leur effort d'organisation.

La seconde étape est la suivante: le consortium bancaire du Sénégal finance les organismes récolteurs privés, la Banque sénégalaise coopérative de développement finance les organismes récolteurs coopératifs. La récolte de 1964 fut, dans le domaine coopératif, un succès pour les 1500 coopératives de villages représentant 58% de la récolte totale. L'excédent coopératif de 447,000,000 de francs (C.F.A.) fut ainsi réparti: 25% bloqués pour un

fonds collectif d'équipement et 75 % retournés aux coopérateurs. Ce succès a encouragé deux mesures nationales : 1. — l'achat de la production d'arachide et une ristourne complémentaire, l'aide à l'équipement pour augmenter la production et le prêt de soudure hivernal (pour souder le temps saisonnier de la production avec le temps improductif, les coopératives prêtent de l'argent au paysan qui remboursera en arachides) ; 2. — l'organisation de coopératives de consommation pour les villages, de coopératives de développement et d'habitation. La préparation du Plan s'inspire d'une stratégie du développement économique s'appuyant sur la coopération dans plus de 1500 centres coopératifs sénégalais.



Et dire que pendant ce temps, au Québec qui n'est pourtant pas jugé comme un pays en voie de développement, notre système de consommation et d'alimentation permet à des entreprises sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle d'accaparer les moyens de production, de distribution, de vente et la publication de bilans dépassant \$350,000,000 de chiffre d'affaires par année.

Le mouvement coopératif au Québec est-il dynamique ou sclérosé? Travaille-t-il à des structures au sommet ou à des réalisations à la base? En dehors du secteur de l'épargne et du crédit, des pêcheries, est-il un succès ou un échec? Où sont nos coopératives d'habitation, de consommation, de production? Il y a lieu, je crois, d'intensifier la recherche coopérative afin de présenter un PLAN de développement coopératif de première valeur chez nous, par l'effort des sociétaires coopérateurs.

Jacques-A. LAMARCHE



L'éducation

Religieuses enseignantes et Rapport Parent

Le Rapport Parent, en proposant une centralisation accrue de l'enseignement secondaire et pré-universitaire, remet en question l'avenir de centaines d'institutions privées dont un bon nombre sont dirigées par des communautés enseignantes. Certains croient — d'autres souhaitent — que les religieuses enseignantes disparaîtront peu à peu de la scène. Nous devons espérer le contraire et il semble opportun que les laïcs chrétiens s'arrêtent à ce problème et fassent connaître leurs positions à ceux que le sujet concerne.

Aussi, au-delà de toutes les critiques qu'on peut leur adresser, il est nécessaire d'aller au fond des choses et de voir quel est le témoignage et le service que pourra rendre la religieuse enseignante à travers les structures nouvelles proposées par le Rapport Parent.

Quelle est la mission propre de la religieuse enseignante? en quoi diffère-t-elle de celle de l'éducatrice laïque? Quel est le rôle d'une communauté religieuse? Comment l'une et l'autre doivent-elles évoluer pour s'intégrer aux nouveaux cadres? Quels problèmes cet "aggiornamento" posera-t-il?

Pour bien comprendre toute la dimension du problème, il est nécessaire de préciser et d'approfondir notre définition de la religieuse enseignante et de sa mission propre. Dans sa brochure *La Religieuse enseignante aujourd'hui*, le cardinal Léger répond si clairement à notre question que nous lui laissons la parole et qu'on excusera volontiers la longueur des citations : chaque mot est important.

"La Religieuse est d'abord une chrétienne et un membre de l'Eglise. Sa vie de consacrée n'est qu'un mode privilégié d'accomplissement de son idéal de baptisée : "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait" (Matt., 5, 48). C'est donc dans des perspectives vraiment ecclésiales qu'elle doit comprendre et vivre les trois vœux de son état de vie. Ces vœux ne sont pas un à-côté de la vie baptismale ou une relation purement subjective de l'âme à Dieu. Ils sont, au contraire, une floraison plus parfaite et comme le rayonnement dynamique des grâces du baptême. Or... le baptême n'est pas reçu dans l'unique préoccupation de la sainteté et de la perfection individuelle du sujet : en lui-même et par la confirmation surtout, il nous tourne vers les autres. Pour être vécus dans l'esprit des grâces baptismales dont ils sont le prolongement, les trois vœux de la vie religieuse doivent être compris *comme un service de l'Eglise*, orienté vers la construction du Corps du Christ, dans des perspectives communautaires et ecclésiales. Cet aspect n'est malheureusement jamais mis en évidence." (1)

Plus loin, le cardinal rappelle que tout enseignant, laïc ou religieux, par son baptême, participe à la mission d'enseigner de l'Eglise, puis il ajoute :

"La Religieuse enseignante reçoit par vocation la même mission, mais revêtue d'une modalité nouvelle à cause de sa consécration totale. L'Eglise lui demande de vivre, pour ceux qu'elle doit éclairer, non seulement les exigences de son baptême, mais même leur prolongement dans les trois vœux

(1) p. 10 ce qui est souligné est en italique dans le texte.

qui les intensifient. La Religieuse enseignante se trouve ainsi à trois titres au service des autres : parce qu'elle est baptisée, elle veut le bien de tout le Corps mystique dont elle est membre ; parce qu'elle est Religieuse, elle s'est engagée à consacrer toute sa personne aux valeurs spécifiquement chrétiennes de la foi ; parce qu'elle est une enseignante, elle devient la servante de la vérité et de tous ceux qui la cherchent... Elle est non seulement fille de l'Eglise par son baptême et épouse du Christ au moyen de ses vœux, mais collaboratrice de l'Evêque dans sa mission d'enseigner." (2)

La vie religieuse est donc essentiellement un don à Dieu, une mise au service de l'Eglise de la part d'une personne humaine libre. Tout le reste n'est qu'accessoire et peut varier suivant les circonstances et les personnes. Il ressort clairement de ceci que la communauté religieuse a pour rôle de sauvegarder cette valeur du don personnel, d'en assurer l'authenticité, de le rendre plus complet et plus réel. A cela tendent toutes les règles et coutumes. La communauté est une institution au service de chacune des religieuses qui sont elles-mêmes au service de l'Eglise. D'où son devoir d'adaptation au temps et au lieu où s'exerce l'action de ses sujets, le service devant répondre à un besoin précis. Le problème actuel n'est donc pas de défendre des privilèges acquis — par la force des circonstances historiques ou sociales — mais de rendre un meilleur service tout en gardant intactes les valeurs fondamentales de la vie religieuse.

Cette notion de service et du meilleur service doit servir de fil d'Ariane dans l'application que nous ferons maintenant des principes au problème qui nous occupe. Il va sans dire qu'il s'agit ici de vues et de suggestions toutes personnelles.

Même si quelques institutions privées subsisteront vraisemblablement, un fait apparaît déjà comme certain : la religieuse enseignante devra évoluer dans un

cadre plus ouvert et collaborer plus étroitement avec les laïcs ; il y aura accentuation, voire accélération du mouvement qui se produit depuis quelques années. Ce qu'il y aura de nouveau, sera la part que les laïcs apporteront dans les fonctions administratives et exécutives de l'institution. Et ceci amènera les communautés enseignantes à repenser et à rajeunir leur philosophie de l'éducation pour redéfinir leur mission dans le contexte québécois actuel.

Tout n'est certes pas à rénover dans nos communautés enseignantes, mais tout est à repenser pour pouvoir conserver une influence plus discrète certes mais efficace à tous les niveaux du système d'enseignement, que ce soit comme directrice de département ou simple professeur de mathématiques. Et le meilleur service à rendre se résume presque toujours en ces mots : charité fraternelle, indulgence, recherche lucide et humble de solutions pratiques, disponibilité... en un mot recherche de la volonté de Dieu sur le moment et les circonstances actuels.

Ne nous faisons cependant pas d'illusions : pour s'intégrer dans les structures proposées par le Rapport, harmonieusement et librement, la religieuse enseignante devra être munie d'une formation chrétienne, humaine et professionnelle complète.

La formation chrétienne devrait, à mon sens, éduquer un jugement surnaturel empreint de charité et de réalisme, qui saisit une situation dans ses divers éléments. Ce jugement repose sur une foi ardente et éclairée qui rend apte à vivre dans le monde comme n'en étant pas, tout en assumant, devant Dieu, avec le Christ, la responsabilité du salut du monde. On voit à quelle profondeur doit se situer la vie chrétienne pour être exposée, avec le moins de risques possibles, à tous les vents. Dans cette optique, le noviciat devient non seulement école de contemplation mais aussi école d'action.

Cette formation chrétienne serait vaine si elle ne reposait pas sur de solides qualités humaines. L'équilibre, voire l'harmonie des diverses composantes de la personnalité, est essentiel au rayonnement chrétien. Seuls les sujets véritablement épanouis par la vie religieuse servent efficacement, en matière d'éducation, la cause du Royaume du Christ. Autrement, la religieuse fait peser — consciemment ou non — sur l'enfant le poids de ses insatisfactions, v.g. culte excessif du silence et de l'ordre, perfectionisme, préférences, etc. Une formation humaine basée sur le respect de l'autre et de sa liberté s'impose : et elle commande un recrutement sévère car on sera toujours plus exigeant pour la religieuse enseignante que pour l'éducatrice laïque.

Quant à la formation professionnelle, on n'aura qu'à se référer au chapitre VIII du tome 2 du Rapport. Il semble que tout y soit clair et complet.

En ce qui concerne la relation de la religieuse avec ses élèves, il faudrait la situer dans une étude plus approfondie des relations humaines dans l'esprit du Rapport Parent, ce qui dépasse les cadres de cet article mais serait certes fort intéressant.

On voit donc qu'il n'y a pas de contradiction entre l'essence profonde de la vocation de la religieuse enseignante et "l'esprit nouveau" prôné par le Rapport Parent. Entre les deux, il y a de nombreuses possibilités de rencontre et d'interaction. Sur le plan théorique les deux peuvent coexister.

Dans la pratique, plusieurs problèmes se posent : car l'Eglise, dans son Droit Canon a déterminé certaines normes pour la vie communautaire, normes qui, tout extérieures qu'elles puissent sembler, garantissent l'authenticité de la consécration religieuse qui est d'abord don fait à Dieu.

Or, d'après les structures proposées, une partie de plus en plus grande de l'activité de la religieuse ensei-

gnante échappera au contrôle de ses supérieures et devra s'adapter aux conditions de travail modernes: temps de travail plus long, sorties pour se rendre à l'école, rencontres sociales accrues, besoin de documentation humaine, sociale et artistique.

Comment concilier une vocation qui repose essentiellement sur la prière et la contemplation avec l'activité trépidante du monde moderne, vie en Dieu et vie en plein monde? Comment la religieuse qui a consacré son coeur au Seigneur choisi comme unique amour pourra-t-elle maintenir et même rendre toujours plus grand ce don si elle vit au milieu du monde et de ses tentations de toutes sortes? Comment celle qui a aliéné sa liberté par le voeu d'obéissance arrivera-t-elle à concilier les vues de ses supérieures et de ses directeurs en développant cette lucidité, ce jugement pratique en faisant preuve de liberté? Il n'appartient certes pas à une profane de résoudre ces problèmes, mais le public chrétien et adulte les connaissant pourra plus aisément comprendre certaines hésitations de la part de nos communautés.

En résumé: L'intégration de la religieuse enseignante aux structures proposées suppose une réorganisation de la vie communautaire et une définition nouvelle du service qu'elle doit rendre à chacun de ses sujets en vue de sauvegarder d'épanouir et de rendre de plus en plus authentique le don de soi fait à Dieu et à ses frères en accord avec les besoins et les exigences de l'apostolat dans le monde d'aujourd'hui.

Francine LAUZIER

Les écrits et les livres

Écrits 1964-65 sur le problème canadien-français ¹

III — Le dossier des griefs: le cri des écorchés

Une femme parle enfin !

Il faut recommander la lecture du rapport intérimaire de la Commission Laurendeau-Dunton avant d'aborder le livre de Madame Marie-Blanche Fontaine intitulé "Une femme face à la Confédération". Autrement nos esprits trop moulés aux habitudes de modération factice, par une longue tradition de la peur des mots devant le conquérant, la taxeraient volontiers d'exagération. Et pourtant, il faut concéder que le ton mis à part, elle ne dit guère autre chose que ce qu'exprime ce rapport sur un mode

(1) Rappelons pour mémoire la liste des ouvrages revus dans les articles précédents: *Congrès des Affaires canadiennes*, "Le Canada, expérience ratée ou réussie"; Bernard Bissonnette, "Essai sur la constitution du Canada"; *Association canadienne des Economises*, "La planification économique dans un Etat fédératif"; Philippe Aubert de la Rüe, "Canada incertain"; *Conseil de la Vie française*, "Bilinguisme et biculturalisme au Canada"; *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, "Bilinguisme et union canadienne"; *Commission Laurendeau-Dunton*, "Rapport préliminaire..."; *Association canadienne des écoles de commerce*, "L'entreprise canadienne et le biculturalisme". Et ceux qui le seront dans les articles suivants: Jean Lesage, "Déclaration à la Conférence fédérale provinciale du 31 mars 1964"; *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, "Le fédéralisme, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les Canadiens-français"; Marcel Faribault, "L'ordre économique canadiens-français"; Peter J.-T. O'Hearn, "Peace Order and Good Government"; ICAP, "Le Canada face à l'avenir"; Jacques-Yvan Morin, "Liberté nationale et fédéralisme"; *Club Fleur-de-Lys*, "L'Etat du Québec"; Marcel Faribault et Robert-M. Fowler, "Dix pour un"; Daniel Johnson, "Egalité ou indépendance"; Dr René Jutras, "Québec Libre"; Raymond Barbeau, "Le Québec bientôt unilingue"; Crépeau & Macpherson, "L'avenir du fédéralisme canadien".

qui convient à son officialité, mais qui ne mène nulle part quand le patient lui-même ne démontre pas qu'il souffre bien davantage. Madame Fontaine a l'accent de vérité de celui qui souffre; et c'est bien ainsi. La touche aussi de sensibilité féminine qui manquait à nos luttes, tellement nos femmes jusqu'ici se sont montrées "pratiques", très curieusement éloignées (et très dangereusement en tant qu'éducatrices de toutes nos générations) de tous les soucis patriotiques de la collectivité. Souhaitons que Madame Fontaine soit une hirondelle qui fasse vraiment le printemps.

L'observateur étranger un peu avisé et aussi un peu au courant de la forme de nos institutions politiques ne saurait lire le rapport Laurendeau-Dunton sans qu'un certain nombre de questions surgissent tout de suite dans son esprit. Par exemple, celle-ci: Comment tout cela a-t-il pu se produire alors que depuis 1867, les Canadiens français ont tout de même eu, dans Québec, un gouvernement bien à eux, composé en très grande majorité de députés de leur groupe, élus par eux-mêmes, au suffrage universel? Et au gouvernement central, un bon tiers de la députation, élue pareillement par eux, au suffrage universel? Ont-ils pu permettre tout cela à Ottawa? Comment ont-ils pu laisser faire tout cela dans le Québec?

De toute évidence, la situation décrite par le rapport Laurendeau-Dunton suppose que le Canada français a vécu, pour une raison ou pour une autre, la tragédie de la colonisation malgré tout. C'est cette tragédie que Madame Fontaine brosse avec clarté, avec précision, avec l'accent de la sincérité révoltée et avec assez peu d'exagération pour qu'on soit bien forcé d'admettre qu'elle dit la vérité. Peut-être pas toute la vérité! Elle laisse de côté bien des facteurs, sinon même tous les facteurs que l'on pourrait dire favorables, se contentant de mettre à jour les facteurs défavorables. Mais peut-on vraiment dire qu'elle fausse par là la perspective? J'oserais dire que non en l'occurrence, car l'assimilation d'un peuple — et l'introduction des facteurs favorables n'aurait d'import-

tance que pour en mesurer le degré exact —, ce n'est rien d'autre que tous ces complexes, ces comportements, ces malaises, que toutes ces confusions, ces déshonneurs, que tous ces manques de dignité, dont Madame Fontaine nous oblige à nous reconnaître affectés ou coupables. L'important pour diagnostiquer la situation, c'est l'existence de ces symptômes morbides que ne compense pas l'assurance que l'organisme n'est pas encore complètement gangrené.

Il y a grande tristesse à lire le livre de Madame Fontaine, car nous vivons avec elle la grande tragédie de l'écartèlement progressif du peuple canadien-français, de la dissociation graduelle de son être par rapport à ses principes de civilisation. Il fallait une femme pour nous en saisir de cette façon intuitivement émotive, et donc plus pénétrante à la conscience. Devant ce grand désastre sociologique, réel, indiscutablement réel à un degré que chacun peut estimer différemment, madame Fontaine n'a plus foi qu'en l'indépendance; et on n'a guère le goût de l'en chicaner tant sa détresse est authentique. La forme que revêt sa prise de conscience constitue en effet, tel que l'exprimait l'éditorial de l'Action nationale de septembre 1964, le plus fort argument en faveur de l'urgence du séparatisme: une conviction que les mécanismes dévalorisants sont absolument inhérents à notre situation, sorte de leucémie politique où la formation des globules rouges des solutions idéalement conçues serait d'avance condamnée à la destruction par la force des globules blancs en action dans le système lui-même. Comme la situation qu'elle décrit est aussi réelle que grave, la preuve du contraire devra nous être administrée rapidement pour sauver l'organisme canadien — et cela reste au pouvoir des seuls Canadiens anglais — sans quoi l'option séparatiste s'imposera très prochainement à tous. Vouloir attendre trop longtemps la preuve que Madame Fontaine a raison ou tort, ce serait se confier à une conjoncture où la réponse ne viendra qu'après notre sort réglé comme malgré nous.

Ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il n'est pas purement intellectuel ou sentimental. L'auteur a, au contraire, acquis une vaste expérience de la vie, des Anglo-Canadiens et du monde. Née à Farnham, elle a grandi dans le quartier Saint-Henri. Puis elle s'est "retrouvée un beau jour de la fin de mai 1944 à Washington et dans les services français, militaires et civils, groupés sous l'autorité du Comité français de la Libération nationale, puis du gouvernement provisoire d'Alger, et, enfin, avec la libération du territoire français, de Paris". Puis elle a connu Londres, Genève, New-York, et finalement Ottawa. Le "finalement" revêt ici une importance majeure pour valoriser l'apport, dans notre univers, de la vision des choses qu'en a acquis et retenu l'une des nôtres. C'est démystifiée de nos instincts de colonisés qu'elle a atterri dans notre capitale "bilingue et biculturelle". Elle avait appris à bonne école ce que c'est que de travailler en français avec des Français; et, nous dit-elle, "le milieu international n'est pas dénationalisant. C'est au contraire le lieu privilégié de toutes les confrontations nationales, individuelles et collectives" (p. 11).

Dans les pages qui suivent de son introduction, elle nous dit combien, après cette expérience exaltante, tout, à Ottawa, lui est apparu, du point de vue présence française, "dérision", depuis "notre députation scoutie ou partisane à Ottawa", jusqu'à "la présence française dans le fonctionnarisme fédéral" supposément bilingue, en passant par "le parlement joujou de Québec destiné à amuser les apprentis-sorcières pendant que les "compétences" s'occupent des choses sérieuses". A ceux qui accusent toujours les gens du Québec de regarder les problèmes par leurs petits côtés en ce monde de cosmonautes et de communications interspatiales, voilà un langage qui exprime malheureusement bien ce dont nous avons forcément eu l'air jusqu'ici, vus d'assez haut. Madame Fontaine examine ensuite un à un nos "avatars de colonisés", le "piège à colonisés" que sont pour nous les carrières fédérales, les facteurs qui nous tiennent dans notre menta-

lité de colonisés, les "mythes" qui rongent "notre toison moutonnaire et nationale". Après ce tableau peu réjouissant mais propre à nous faire réfléchir, l'auteur prend le chemin de l'Histoire, pour nous conduire à ses conclusions.

En cours de route, elle s'est appliquée à dénoncer vigoureusement, comme étant des opérations de diversion qui nous détournent de l'essentiel, tout ce qui essaie de sauver la situation par la mise en train du bilinguisme et du biculturalisme. Avec raison, elle souligne fortement — et il faut la lire avec attention — que l'essentiel n'est pas là, qu'il faut bien se garder de s'y laisser prendre:

"C'est en employant ses ressources humaines et matérielles, ses efforts et ses talents, à la conduite de ses affaires, à la solution de ses problèmes, à sa floraison culturelle, sociale et scientifique, que la communauté nationale des Canadiens français portera sa note unique et irremplaçable; en ce sens que nul ne peut la donner à sa place, dans cette explication du monde à laquelle travaillent, consciemment, tous les groupes humains formés en communautés animées comme la nôtre d'un vouloir vivre collectif indiscutable" (p. 64).

Sous cet angle, la Commission B. B. lui paraît n'être que du "chichi"; et on ne saurait lui donner tort, même à travers ce que nous disions du rapport préliminaire de ladite commission le mois dernier. Le point de vue de Madame Fontaine nous aide à mettre les choses chacune bien à sa place respective.

Il est, en effet, de suprême importance, tout particulièrement dans la conjoncture actuelle, que les Canadiens français soient très lucidement conscients de la valeur purement contingente et historique pour eux de la Commission Laurendeau-Dunton; en aucun sens, vitale et fondamentale. Elle n'a pour objet — et c'est ainsi que la Commission elle-même s'est donnée devant le public, à l'occasion des rencontres qu'elle a provoquées, notons-le bien — que de vérifier comment et par quels moyens deux

peuples que l'Histoire a associés dans une vie commune pendant deux cents ans peuvent encore vivre ensemble; et par quels moyens ils pourraient encore y arriver si la chose est encore possible.

Telle quelle, cette Commission était comme une étape nécessaire, à notre époque, dans l'histoire des relations entre les deux peuples "fondateurs" du Canada. Par suite, il faut apprécier à sa juste valeur le sens pragmatique des dirigeants anglo-canadiens qui nous l'ont donnée; c'est une initiative qui est venue à son heure... tardive et qui peut nous faciliter les choses. L'apprécier à sa juste valeur, mais en nous gardant bien, comme nous en avons trop l'habitude avec notre esprit de colonisés, de parler de "gratitude" ou de "reconnaissance" envers lui. Selon nos habitudes, en effet, pareille disposition a toujours signifié que nous renoncions à tirer parti des instruments qui nous étaient finalement concédés, façon habile pour l'Anglo-Saxon de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Le temps doit être fini pour nous de nous montrer, selon l'expression de madame Fontaine, toujours "si gentils". Ce qui est maintenant arrivé, c'est le temps de devenir des négociateurs, parfaitement honnêtes sans doute, mais au moins aussi habiles, aussi retors, aussi fermes, aussi préoccupés d'abord de nos propres intérêts que le sont les Anglo-Canadiens eux-mêmes dans leur comportement avec nous comme avec les autres: toujours parfaitement courtois, sauf exception, ils ne sont jamais "gentils", estimant de bonne guerre de défendre leurs oignons d'abord et de laisser aux autres le soin de s'occuper des leurs ! C'est la doctrine politique que Bourassa a essayé de nous inculquer et que nous aurions dû entendre plus vite plutôt que de nous amuser à réfuter son anti-séparatisme.

Les quelques pages que madame Fontaine consacre à l'américanisation, envisagée du point de vue de l'argument que le colonisateur brandit pour nous effrayer et nous obliger à nous soumettre à lui, sont écrites selon la ligne d'une pensée renouvelée fort originale et témoignent

de l'ampleur des vues qui inspirent l'auteur. Cela sent l'esprit assez mûr, assez sûr de lui-même pour savoir se situer autrement, par rapport à l'autre, que dans un esprit de revendication ou dans un esprit de compromission ou de soumission. Oui! madame Fontaine a vraiment appris, au contact des Français et du monde international, à être elle-même; et à savoir par suite aborder les questions d'une façon franche, ouverte, positive et dynamique. D'où ces pages, dont l'esprit oriente vers toute une conception positive des relations d'ordre diplomatique qu'un gouvernement du Québec devrait entretenir auprès des milieux américains, tout en ayant le courage de se montrer capable là aussi de discuter des problèmes sur une base d'intérêts mutuels, plutôt qu'en se montrant "gentils" afin d'obtenir de prétendues faveurs! Combien excellentes aussi, excellentes de dynamisme et de dignité humaine, sont les quelques pages sur le fameux "déterminisme nord-américain" que d'aucuns invoquent si souvent chez nous pour justifier toutes leurs capitulations.

A l'heure des solutions, madame Fontaine, comme presque tous les indépendantistes qui s'y tiennent trop exclusivement, aboutit à une proclamation plus qu'à un programme. Et dans cette perspective, les Etats associés, cela lui paraît trop peu et trop tard. On aboutit donc ici à cette division des esprits qui se fait de plus en plus nette dans le Québec, en même temps qu'elle se fait heureusement de plus en plus tolérante des points de vue respectifs, entre un groupe de Canadiens français plus exaspérés — je consens volontiers à ne les en pas blâmer — que d'autres et qui ne veulent voir que le terme de notre évolution; et les autres — dont on exclut, en les ignorant, les arrivistes fédéralisants du statu quo — qui conçoivent davantage l'indépendance dans la perspective d'une série de moyens conformes, pour être efficaces, aux exigences immédiates des circonstances historiques. Revoir ici l'éditorial de *L'Action nationale* de septembre 1964 et le compte rendu de la journée d'études de l'Action nationale dans notre livraison de juin 1965.

Marcel Chaput réémerge

Du rapprochement des esprits témoigne la façon dont Marcel Chaput envisage maintenant la formule des Etats associés dans son dernier ouvrage: "J'ai choisi de me battre". "De nos jours, dit-il dans son introduction, le statut d'Etats associés conduit INVARIABLEMENT à l'indépendance" (p. 14). Voyons d'abord le sens général de son nouveau livre.

Il est plutôt rare qu'il soit sage, pour un homme relativement jeune, d'écrire son autobiographie. Mais étant donné le rôle qu'il a joué dans le mouvement séparatiste et la façon dont il a "choisi" d'écrire ce livre, Marcel Chaput a eu entièrement raison de rédiger pour nous, cette "petite histoire très personnelle du séparatisme québécois". Simple, alerte, objectif, dépourvu de toute l'acrimonie qu'on aurait pu craindre étant données les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette histoire "très personnelle", marqué de la tendance d'esprit très concrète qui caractérise la formation scientifique, ce petit livre restera comme un témoignage vivant des problèmes de la jeunesse canadienne-française à une certaine époque, et comme un document précieux par les faits qu'il rapporte et les dates qu'il donne sur l'histoire du mouvement séparatiste.

Il faudra aussi porter beaucoup d'attention aux conclusions de la quatrième partie. Les considérations sur le plus grand problème de la plupart de nos organisations: l'insuffisance d'une bonne organisation et la carence majeure que constitue l'absence d'un bon administrateur comme appui de tout mouvement pendant que les chefs poursuivent les luttes d'idées. Sur la plus grande erreur: l'esprit trop conservateur et trop traditionaliste qui fait trop vite payer les dettes (à condition d'avoir de bons administrateurs pour que le tout ne soit pas pure dilapidation). Sur le plus grand danger pour la vie d'un mouvement d'idées: passer trop vite du statut de mouvement de pression à celui de mouvement politique, à cause

des limites que l'électoratisme impose à l'action et à la liberté des déclarations, par complaisance pour les diverses exigences de succès pratique, sans parler de l'invasion des parasites et des profiteurs (p. 130). Ces remarques sont d'un homme qui sait observer et tirer des leçons utiles, même de ce qui a pu être ses propres erreurs.

Ses remarques sur le besoin d'argent et sur "l'angélisme" du peuple qui voudrait le succès des mouvements sans argent, ne sont pas moins percutantes; mais sa façon de s'en plaindre devient quelque peu une certaine irritation intellectualisée! On ne saurait blâmer le peuple d'exiger davantage de ceux qui prétendent se battre pour des idées que de ceux-là qui briguent le pouvoir dans le jeu politique habituel de la pure administration. La sincérité dont le peuple a le droit, et presque le devoir, de vérifier l'existence certaine ne se prouve que par la persévérance à lutter au prix de sacrifices personnels. Car il y a pire que les combines d'intérêts affichées auxquelles souscrivent ceux qui y ont des intérêts; et c'est le déguisement conscient ou inconscient derrière les idées comme moyen facile pour obtenir l'argent nécessaire à faire mousser des ambitions ou des intérêts personnels.

Ne blâmons donc pas trop ici cette espèce de sagesse populaire qui, malheureusement, rend pour sûr si difficiles les mouvements d'idées. Qui peut le savoir mieux qu'un directeur de L'Action nationale? ! Et craignons que l'indépendance du Québec ne soit condamnée d'avance si la difficulté d'obtenir de l'argent doit faire dire, comme l'écrit Marcel Chaput (p. 133): "Mieux vaut alors ne jamais parler d'indépendance et rester chez soi." C'est au poids d'un certain déterminisme sociologique et historique, dont les voies sont d'ailleurs multiples et souvent inattendues, qu'il faudra, un jour, apprendre à laisser la réponse à ces problèmes; et la réponse dépendra toujours du nombre et de la qualité des hommes qui consentiront à faire le don d'eux-mêmes pour le succès d'une cause qui leur est chère. Cela fait partie du poids

de déterminisme, que seules des volontés et des libertés humaines dédiées à une fin peuvent conduire à un succès intelligemment conçu.

Mais en fin de tout, il est une question que soulève irrésistiblement la lecture de ce livre, même si Marcel Chaput a eu le bon goût de n'en pas dire un mot : c'est comment il se fait qu'au Québec, où il y a une telle carence d'hommes de sciences, un docteur en chimie — et de l'Université McGill s'il vous plaît ! — ayant pris de l'expérience en recherches opérationnelles, — et au National Research Council, s'il vous plaît encore ! —, muni au surplus de compétence et d'expérience dans le domaine de l'orientation professionnelle, reste sans emploi dans son domaine propre depuis qu'il a abandonné l'action politique. Remarque qui vaut d'ailleurs pour quelques autres spécialistes, munis de doctorats également, dont les travaux prouvent la capacité, et qui pourtant, paraissent être ostracisés en raison de leurs opinions séparatistes. Le Québec a-t-il vraiment le moyen de se payer le luxe de pratiquer une telle discrimination ? Et n'est-il pas possible que notre gouvernement, nos universités ou nos entreprises ne réclament que la compétence dans l'exercice des fonctions sans se préoccuper des opinions ou de l'activité de l'homme en tant que citoyen ?

Nos nuits selon Joseph Costisella

Dans cette série d'ouvrages récriminateurs, revendicateurs ou dénonciateurs, vient ensuite le livre de monsieur Joseph Costisella intitulé "Peuple de la nuit", où l'auteur reprend en bref notre histoire depuis la conquête, pour en souligner les aspects noirs ou tragiques. Le procédé, quand il est aussi poussé, a bien sûr ses petits côtés. Mais n'est-il pas nécessaire, de temps à autre, que cela soit fait pour combattre une certaine propagande officielle, habile dans des moments comme ceux que nous vivons, à pratiquer la tendance contraire de vouloir nous convaincre de la générosité avec laquelle nous aurions été traités, dans l'oubli que l'on veut charitable d'offenses

dont on minimise la portée? Ce procédé, déjà faux en lui-même par la générosité réclamée pour s'exempter du devoir de justice, a sûrement besoin d'être secoué de temps à autre par le rappel de certains événements qui aident les esprits "trop gentils" à se raffermir dans leurs élémentaires réclamations de justice dans l'égalité.

François-Albert ANGERS

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ COLUMBIA AUX ÉTUDIANTS

Devant les débordements étudiants actuels, le président de l'Université Columbia, Grayson Kirk, leur donna, le 3 novembre, ces conseils quant à leurs libertés et à leurs responsabilités:

"L'étudiant responsable peut parfois devenir impatient quant à sa position de presque-adulte dans la société, mais il sait que plus tard, lorsque ses études seront terminées, il aura toutes les chances d'une action sociale selon ses désirs.

"En attendant, s'il est vraiment responsable, il doit comprendre que son premier et plus important devoir devant lui-même, sa famille et la société, est d'utiliser le mieux possible ses précieuses années d'études en vue de se préparer pour l'avenir, pour cet avenir où il n'aura plus la même facilité d'étudier, pour cet avenir où il regrettera sans doute d'avoir manqué ses chances de maîtriser les fondements de sa profession et d'épanouir ses capacités intellectuelles et culturelles.

"L'étudiant responsable doit comprendre que trop d'activités diminuent ses chances, au point de vue intellectuel, d'acquérir ce que l'Université lui offre.

"Si pour un étudiant son engagement dans des activités politiques ont plus d'importance que sa préparation, alors, en conscience, il devrait laisser sa place à quelqu'un qui voit dans l'université autre chose qu'une chance de faire de la rhétorique".

U.S. NEWS & WORLD REPORT, Nov. 15, 1965, p. 12.

Les événements

Déshonneur et sottise! Avec cela où allons-nous?

Déshonneur, où cela? Au ministère de l'Education. Oui! politique déshonorante que celle du chantage qui s'exerce sur nos institutions classiques, pour les forcer à lâcher elles-mêmes, à vendre leurs institutions au gouvernement, par crainte de difficultés financières, avant que la population, les parents, les corps intermédiaires n'aient eu le temps de s'éveiller à ce qui se passe, croyant que le gouvernement attend réellement les recommandations du rapport Parent avant d'explicitier et de réaliser ses vues.

D'ailleurs, on peut dire qu'au ministère de l'Education, ce problème est devenu général, par rapport à toute la refonte du système d'éducation. Une commission a été nommée pour étudier le problème et faire des recommandations au gouvernement. Mais les choses se passent dans la réalité de telle façon que le rôle du rapport Parent consiste surtout à justifier, sauf dans les détails, les vues que le sous-ministre de l'éducation fait avancer dans la pratique avant même que la Commission n'ait statué. Autrement dit, la Commission sert à endormir le public, à le mettre en "attente" pendant que le Grand Robert fait ses trucs et place la population devant des faits accomplis.

Cela a commencé avec le ministère de l'Education lui-même, qui existait déjà pour toutes fins pratiques quand la recommandation de l'instituer est parue. Et cela a continué sur tous les autres fronts depuis. A l'heure actuelle, la quatrième tranche du rapport Parent doit faire des propositions sur le financement du régime d'éducation, y compris la place des institutions privées, et sur la confessionnalité. Mais déjà les manuels sont neutralisés, dans l'école confessionnelle même; et les institutions privées sont si incertaines de leur sort, qu'elles se croient obligées de souscrire aux menées en sous-main du ministère pour les amener à vendre ou à transformer leurs institutions, engendrant la décapitation de notre système privé au profit du secteur public, dont l'expérience prouve déjà qu'il n'est pas prêt à assumer ce transfert au même degré d'efficacité.

Pour sûr, si le rapport Parent ne souscrit pas aux propositions formulées par le Concile, et ne prévoit pas l'égalité dans le droit à l'aide financière des institutions privées comme des institutions publiques, il y aura une levée de boucliers dans la Province. Mais au train où vont les choses, avec les collèges masculins et féminins vendus au gouvernement, les collèges qui abandonnent leurs quatre premières années du cours secondaire et ceux qui laissent tomber les quatre dernières, restera-t-il encore des collèges classiques à défendre? Le public se trouvera de nouveau devant un nouveau fait accompli et n'aura plus de ressource pour rétablir l'ordre que de battre l'actuel gouvernement aux prochaines élections... à condition que l'un des partis d'opposition, assez sérieux pour réussir l'épreuve au surplus, consente à risquer d'en faire l'enjeu d'une bataille électorale.

En l'occurrence, on ne peut que déplorer le manque de courage, et, puisqu'ils sont surtout religieux, le manque de confiance en la Providence des autorités actuelles de nos collèges. Il y a ceux sans doute qui sont convertis aux nouvelles théories, dont le Père Angers se fait le bru-

meux propagandiste. Serait-ce une preuve que nous sommes dans l'anglicisation finale que cet engouement pour les textes confus, nébuleux, amphigouriques, ampoulés de charabia psycho-analytique, que cette sainte peur qui nous survient des formulations claires, logiques, bien définies et rigoureusement raisonnées! "*Gallic simplicity*", disent les Anglais de ce que Rivarol a expliqué depuis longtemps être la marque du français: ce qui est clair! Ne serions-nous pas bien prêt de penser plutôt comme les Anglais que comme les Français sur ce point fondamental qui distingue deux civilisations?

Il y a donc ceux-là, à qui on ne peut pas reprocher un manque de courage, mais seulement d'être en voie rapide d'assimilation. Mais il y a les autres, plus nombreux encore croirais-je facilement. Les autres qui conserveraient leurs institutions s'ils étaient sûrs de la sympathie et de l'appui du gouvernement pour pouvoir faire face aux engagements financiers pris en toute bonne foi et dans l'intérêt public à l'occasion de leurs récents développements. Ceux-là, il faut le dire malheureusement, ne jouent pas le rôle que nous avons le droit d'attendre d'eux: partager et tenir l'opinion qu'ils ont, faire valoir leur droit, le revendiquer devant l'opinion publique, et laisser au gouvernement la responsabilité de décider lui-même la suppression des institutions privées. En se défilant avant que le gouvernement n'ait prononcé, en ne réclamant pas le respect de leur droit et de ce qu'ils représentent et incarnent, ils faussent le jeu même de la démocratie; ils assument la responsabilité de se supprimer eux-mêmes et de permettre au gouvernement de se défilier devant l'opinion publique.

Autrement dit, nos institutions privées d'enseignement se rendent coupables, envers le gouvernement, d'une complaisance qui tourne au détriment du bien commun. Car ce n'est pas à elles qu'il appartient, du moins tant qu'elles ont la conviction de leur valeur, qu'il ne doit plus y avoir de secteur privé d'enseignement au Québec; de

le décider effectivement en se faisant hara-kiri. Cette responsabilité-là incombe au gouvernement, et nos institutions ne devraient rien céder tant que le gouvernement n'aura pas fait clairement et publiquement connaître sa politique, et que celle-ci n'aura pas été ratifiée par l'opinion publique.

En attendant, cette politique de souriant chantage, de jeu du chat avec la souris, de machiavélisme n'ayant comme philosophie que la validité de tous les moyens pour atteindre la fin, reste une politique de honte et de déshonneur, car la rouerie, la finasserie, la duplicité pour déjouer le contrôle démocratique et le jeu normal des forces qui le conditionnent sont des principes déshonorants pour ceux qui les pratiquent dans une démocratie.

Et la sottise ?

Eh bien ! la sottise, elle est plus souvent qu'à son tour au Devoir. Mais elle a battu tous ses records avec le commentaire de Paul Sauriol sur la recommandation de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal au gouvernement fédéral au sujet du rapport Bladen. Car que recommandait en somme la Société : l'honnêteté, le respect de la constitution, le règlement des problèmes par la méthode franche et loyale de la reconnaissance des droits et de la négociation.

En raccourci, cette position équivalait à dire : il n'est pas admissible que l'on continue ainsi, tel le rouleau compresseur aveugle, à régler les problèmes du Canada par la pratique systématique de la violation du droit, de la constitution. Cela s'est fait à travers une période de confusion dans le passé. Avec la prise de conscience des problèmes, et si l'on veut qu'ils se règlent vraiment et convenablement, il faut que cela cesse, sans quoi c'est la subversion inévitable de l'ordre qui en résultera. Les situations acquises rendent difficiles le règlement trop intransigeant des politiques passées. Aussi une fois qu'on a convenu de reconnaître l'existence du problème, il peut

être satisfaisant de recourir à des expédients pour rendre plus tolérables, pendant une période de transition, les méfaits engendrés. Mais il y a une condition à cela : c'est que le partenaire coupable fasse la preuve de sa bonne foi en convenant de ne plus recourir à ces procédés dans des développements nouveaux, et s'engage résolument dans une solution plus organique et plus fondamentale des problèmes à résoudre.

Ainsi disait la Saint-Jean Baptiste, les procédés de "*contracting out*" ou d'"*opting out*" pour le Québec dans les plans conjoints d'Ottawa, peuvent apparaître un élégant moyen d'engrener une période de transition relative aux plans déjà établis. Mais ils ne peuvent pas se révéler satisfaisants s'ils deviennent un moyen régulier de politique par lequel le Québec, sans avoir obtenu les garanties constitutionnelles qui peuvent lui permettre de se protéger, se trouve comme isolé dans un Canada dont l'influence n'en continue pas moins de s'exercer sur lui hors de son contrôle.

Or qu'est-ce que nous ânonne Sauriol à ce sujet? (Le Devoir du 3 novembre). Que la proposition de la S.S.J.B. "ne tient pas suffisamment compte de l'évolution du fédéralisme canadien" (son affirmation se fait interrogative — "tient-elle suffisamment" —, mais le sens n'en est pas douteux). Qu'elle "peut paraître logique en théorie, mais dans la pratique ce serait demander à tout le Canada de marquer le pas et d'ajourner des décisions qui sont jugées urgentes" (par qui? par les Anglo-Canadiens seuls ou par tous?). "Si les provinces anglaises souhaitent que l'aspect fiscal de l'aide de l'Etat aux universités soit confié à Ottawa, le Québec peut difficilement demander qu'on attende des réformes de la constitution". La belle raison de pleutre, en effet! Et que la lutte politique est agréable... aux adversaires, avec de pareils combattants contre soi!

Les Anglais ne veulent pas ce que nous voulons? La belle affaire! Et pourquoi ne pas écrire: "Si la province

de Québec ne souhaite pas que l'aspect fiscal de l'aide de l'Etat aux universités soit confié à Ottawa, les provinces anglaises peuvent difficilement demander qu'on viole la constitution et qu'on passe outre aux réformes constitutionnelles nécessaires pour régulariser les situations à corriger." Où est la différence entre les deux positions? Elle ne peut être que dans un seul facteur: le nombre. Ce serait le fait que les Anglais sont la majorité qui les justifierait de violer les droits? Bel argument en vérité! Et qu'en disait-on quand c'était le kaiser Guillaume II qui proclamait que "la force prime le droit?"

C'est à nul autre que Bourassa que nous demandons de répondre à Paul Sauriol. Dans son discours en faveur de Jean Drapeau, discours enregistré sur les disques qu'offre en vente *L'Action nationale*, il y a un passage qui règle assez bien le problème. On y entend, en effet, ceci:

"Et quand je lisais dans les journaux qu'il vous a présenté cet argument: "Les Français sont un tiers de la population du Canada; les Non-Canadiens-Français, sont deux tiers. A quoi bon s'opposer à la volonté de la majorité?" — Argument... indigne de la population à laquelle il s'adresse. (...)

Je pose simplement cet argument. Supposons que le gouvernement de Québec, dans un moment d'aberration, ou sous l'empire d'une colère malheureusement trop justifiée en certaines circonstances, enlevât à la minorité anglo-protestante de Québec l'un quelconque de ses privilèges. Je ne parle pas des droits, qui sont sous la garantie des lois. Mais de ses privilèges! Je pourrais vous les énumérer; il y en a une quantité, que la Législature du Québec pourrait rayer d'un trait de plume.

Croyez-vous que la minorité anglo-protestante de Québec, qui ne représente qu'un dixième de notre population, courberait l'échine comme M. Beau-bien..."

comme M. Sauriol...,

“... nous a demandé de courber la nôtre? Non! Je rendrai ce témoignage à nos concitoyens anglo-canadiens qu'ils ont moins perdu que nous les leçons de fierté qu'ils tirent de la longue histoire de leur patrie d'origine. Je pourrais vous citer maints exemples dans l'histoire qui démontrent que les Anglo-Canadiens du Bas-Canada, avant la Confédération, la province de Québec depuis, ont su élever la voix et résister aux tentatives, aux maigres tentatives d'oppression qui ont pu se dessiner de la part de la majorité française.

“Eh bien! ce qui est bon pour les Anglo-Canadiens est bon pour nous! Nous avons le droit à autant de fierté, pourvu que nous l'exprimions avec calme et avec dignité, que les Anglo-Canadiens. Voilà cinquante ans près (...) que je m'efforce de démontrer, d'un côté aux Anglo-Canadiens qu'ils ont le devoir de respecter les sentiments légitimes des Franco-Canadiens; et de l'autre, que je prêche à mes compatriotes les leçons de fierté qui se dégagent de la double histoire de nos deux patries d'origine, l'histoire d'Angleterre et l'histoire de France.”

Cela est tellement humain, universel qu'on ne devrait jamais obtenir moins du Devoir. Mais hélas! hélas! que d'avachissement, de pleutrerries sous le couvert de la pratique du dialogue et des moeurs de bonne compagnie!

Pour me confondre, M. Sauriol a en réserve sa prétention que de toute façon, ces rigidités sont sans portée parce que se réaliserait, par le système établi de la violation acceptée du droit constitutionnel avec possibilité pour le Québec de se tenir à part, que se réaliserait le statut particulier. Réalisation selon le mode “pragmatique” auquel M. Sauriol semble accorder toute sa préférence, sur celle qui consisterait, en résistant à la violation des droits garantis (car l'intervention du Fédéral dans *aucun* domaine provincial est un des droits garantis dont les autres provinces ont d'ailleurs largement usé pour s'opposer à la protection des minorités françaises par Ottawa), à forcer les Anglo-Canadiens à venir, par intérêt, s'asseoir à la table de négociation.

On me permettra de le crier; il faut être bien anglophile de mentalité pour réagir de telle façon en pareille occurrence, dans la situation minoritaire où nous nous trouvons placés dans l'ensemble du pays. C'est parce que minorité qu'il nous faut le respect de la garantie des droits, et non le système pragmatique qui consiste à laisser la majorité arranger les choses à son goût du moment qu'elle consent à nous laisser à part. Et être pragmatique de cette façon, ce n'est plus être à l'école du bon gros réalisme anglo-saxon; c'est devenir terriblement léger comme il arrive presque toujours au latin qui abandonne sa soumission à la logique, naturelle à son esprit. Un tel pragmatisme est inconsistant, puisqu'il équivaut à sacrifier la très pragmatique stratégie en fonction de ses intérêts, à un fumeux principe de soumission à l'adaptation passive aux initiatives des autres, à la seule condition qu'ils consentent à nous laisser seuls dans notre coin.

Car il est complètement irréaliste de penser que, comme par hasard (et le hasard peut toujours tout faire, mais avec une faible probabilité pour chaque éventualité), ce que les Anglo-Canadiens vont faire pour eux, en nous permettant seulement de nous tenir à part, va créer exactement le type de statut particulier qui conviendra à la protection des intérêts du Québec. De tous les intérêts du Québec, non pas seulement des chèques ou de la monnaie bilingues, mais aussi bien de ceux qui sont lésés par des mauvais arrangements et le jeu des mécanismes constitutionnels actuels à travers les influences indirectes de pure économie ouverte qui ignorent les frontières provinciales.

Naturellement, pour soutenir sa thèse, M. Sauriol fait fond sur la prétention qu'en prenant "l'initiative d'un courant centralisateur" les autres provinces provoquent un mouvement en vertu duquel "le droit d'option du Québec prendra plus d'ampleur". De sorte que selon lui, "cela devrait faciliter ensuite les autres réformes qui, dans la constitution, devront assurer des garanties au

statut particulier dont le Québec a besoin". Malheureusement cette thèse, en apparence séduisante de M. Sauriol n'a aucune consistance de *réalité*, car rien dans les progrès actuels ne permet de déceler une marche en ce sens. M. Sauriol ignore trop qu'à l'heure actuelle, le système qu'il vante *n'a pas* fait récupérer *un seul droit* de statut particulier au Québec. Québec n'est admis que comme une "grande municipalité" à qui on permet de percevoir elle-même ses impôts, mais la juridiction fédérale reste intacte sur le fonctionnement de tous les plans. Et il est loin d'être clair — tout indique le contraire dans les faits — qu'Ottawa ira plus loin. De sorte que pour le moment, c'est une politique d'encerclement qu'Ottawa pratique, bien assis sur ses normes et ses contrôles; et espérant bien que le temps jouera contre Québec, en faveur de l'unité canadienne.

Il n'est pas prétendu ici que nos objections empêcheront le gouvernement fédéral de continuer à avancer. Mais au moins aurons-nous préparé l'avenir, par des protestations et des oppositions formelles, explicitant clairement ce que nous, nous voulons, c'est-à-dire la réforme constitutionnelle avant tout réaménagement fait sans nous. Après tout, s'il n'y avait pas eu ce genre de politique sous Duplessis, où en seraient aujourd'hui les réalisations de M. Lesage, qui n'ont fait que profiter de ce qui avait été ainsi acquis sans l'améliorer? Utilisant les formules élaborées par la Commission Tremblay, sous Duplessis, et mises en oeuvre par M. Barrette, comme phase transitoire de retour à une normale, il n'a pas su en sauvegarder le caractère transitoire; il en a fait une politique permanente grâce à laquelle s'est encore davantage étendu le champ de la centralisation sans aucune récupération de *pouvoirs* réels pour le Québec. Il y avait un impôt provincial sur le revenu avant Lesage; tout ce que ce dernier a gagné c'est d'en accroître le rendement, non pas de faire triompher un nouveau principe quelconque de liberté pour le Québec.

De la sottise politique à la sottise religieuse

Dans le même numéro du Devoir, c'est Madame Suzette Cardinal qui fait le pendant de la sottise politique par la sottise religieuse. Faisant le Père du Concile, voici que cette dame tire elle-même ses conclusions de ce que le Concile a dit pour lui faire dire ce qu'il n'a jamais dit. Et la voilà partie en guerre contre ceux qui veulent enseigner aux catholiques qu'on ne peut pas tout de même, fût-on en période oecuménique, considérer comme équivalents les services religieux catholiques et les services religieux protestants, ou que l'enfer, le péché, la mort éternelle et la justice divine n'ont pas été supprimés du fait de l'insistance mise sur l'amour de Dieu pour les hommes.

Peut-être y avait-il des "sornettes" dans certaines exagérations d'interprétation des vérités du dogme et des règlements de l'Eglise autrefois, mais on ne corrige rien en les remplaçant par des sornettes inverses. Selon Madame Cardinal, la foi de nos enfants serait gravement en danger, dans notre monde moderne, parce qu'on chante encore des messes en latin, qu'on ne reconnaîtrait pas aux laïcs une sorte de droit à la libre interprétation des vérités chrétiennes, et qu'il y aurait des règlements dans l'Eglise qui seraient déclarés obligatoires. A ce compte leur foi bien branlante restera toujours sans consistance si elle doit succomber à des objections aussi puériles.

Madame Cardinal règle tout cela avec un mot: l'amour, qui suffirait à tout et "qui rend facile toute obéissance". C'est à voir si le dévergondage d'amour de l'école des parents d'autrefois a rendu les enfants plus obéissants! Mais à toujours répéter ces mots à vide comme on le fait depuis quelques années on aboutit tout simplement à la niaiserie sentimentale et religieuse; à une religion qui n'inspire plus l'homme ni ne le guide, mais sert seulement à ratifier toutes ses folies et à l'endormir

dans une fausse sécurité, justement parce la vie n'est pas cette magie, cette prestidigitation d'amour fou et sans consistance, qui justifie tout et par suite ne débouche que sur le chaos. La vie est un ensemble d'*actes*, qui ne sont pas *d'amour* par la seule intention, par la seule effusion d'une sorte d'illusionnisme sentimental intérieur, mais par leur conformité avec le *vrai*, le souci de découvrir le vrai et de s'y conformer, parce que le vrai c'est Dieu et que s'il n'existe pas de vérité à laquelle il faut se soumettre pour prouver que l'on aime, c'est dire du même coup qu'il n'y a pas de Dieu. Ce faux amour de Dieu n'est finalement qu'un monstrueux amour de soi, c'est-à-dire le désamour, l'enfer quasi par définition.

Madame Cardinal brouille tout cela en un salmigondis d'affirmations à grande prétention, mais dépourvues de toute signification puisque le contenu de vrai et de faux, de vertu et de vice, n'y est pas démêlé; que tout ne se justifie que par un amour fumeux, un vague à l'âme sentimental qui relève sans doute plus de la psychanalyse que de la mystique. Ce qui serait drôle dans tout cela, si ce n'était tragique pour l'esprit religieux, c'est que ces esprits nouvelles vagues en matière religieuse finissent par rejoindre ceux qu'ils ont d'abord le plus dénoncés: les dévots, les "mangeurs de balustres" comme on disait, qui à la messe et à la communion tous les matins, mangeaient ensuite du prochain toute la journée. C'était pourtant des gens qui trouvaient leur justification justement dans la grande ferveur, dans le grand amour intérieurement ressenti pour Dieu. Les néo-pharisiens sont d'une autre trempe: ils sont tellement avec Dieu qu'ils n'ont même plus besoin de dévotions, et qu'ils méprisent tous ceux qui en pratiquent. Et leur amour de Dieu, c'est l'amour de toutes leurs petites prétentions, de toutes leurs petites idées, parfois de toutes leurs petites libertés avec le dogme et la morale, toutes petites libertés confites dans une conception de l'amour d'une sorte de Dieu déterministe, qui aimerait tellement tous les hommes tels qu'ils sont que rien n'importerait qu'une effu-

sion tout artificielle d'amour pour que toutes leurs vérités soient la Vérité, et toutes leurs conceptions de l'aménagement de la vie selon leur bon plaisir, la Morale.

Sottise jusqu'à la CECM

Pour voir à quelles aberrations, vraiment sottes à la face du sens commun le plus élémentaire, ces nouvelles idées conduisent, il faut voir la défense qu'apporte le Bulletin d'Information de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal (numéro d'octobre) à la suppression de "tous les textes, mots, dessins, se rapportant à la religion" dans les manuels de lecture. Il faut le "tout" et non seulement la correction des abus, s'il y en avait, parce que "le renouveau catéchétique invite l'institutrice à présenter Dieu à l'enfant comme une Personne qui l'aime et qui l'appelle à une vie d'amour." Et alors, dit-on, pour respecter le cheminement de l'enfant, "l'enfant est invité à répondre; il n'y est pas contraint". Et la présence de mots religieux ou ayant trait à la religion ailleurs qu'au catéchisme serait comme une contrainte implicite. Dans quel monde de fous, vivons-nous?

Il est difficile de trouver argumentation plus loufoque pour justifier, au nom d'une meilleure éducation de foi, la neutralisation complète des livres de lecture par rapport à la religion. Ainsi il faudrait donc, au nom de la liberté de choix, enlever des livres de lecture tout ce qui peut être objet d'amour pour l'enfant; et ne lui parler que des choses indifférentes. Si parler de Dieu, du prêtre, est contrainte à la liberté d'amour, ce l'est autant de parler des parents, des choses de l'art et de l'esprit, de la patrie. Et s'il convient au contraire de proposer au choix de l'enfant les objets qui sont les plus dignes de son amour, Dieu a évidemment sa place dans les manuels comme les parents, la patrie, les choses de l'art et de l'esprit. Stupidité pure que cette conception qu'aussi bien on n'applique qu'envers Dieu et la religion, les seules séries de mots visés et exclus.

Et alors pointe le néo-pharisaïsme. Il ne faut parler de Dieu que dans un contexte sacré. Dieu, autrement dit, à la sacristie. Alors que le Concile a encore rapproché Dieu des hommes en facilitant l'accès à l'Eucharistie, les catéchètes sur le plan de leur discipline reviennent en arrière à un concept de Dieu si sacré qu'il ne faut pas le voir mêlé aux choses de la vie. Mais au fait quelle part d'hypocrisie protestante, libre-penseuse ou agnostique se cache sous cela, même sous les dehors souvent les plus religieux? Il serait temps qu'il soit procédé à un vigoureux examen de conscience. Mais cela même passe de mode. Avec l'amour de Dieu nouvelle vague, qu'avons-nous besoin d'examen de conscience. Dieu nous aime tellement qu'il aime tout! Alors. Décidément même le domaine religieux risque de devenir un monde de fous.

François-Albert ANGERS

UN RÉGIME INFECT: LE NÔTRE

Lorsqu'une évidence se révèle de plus en plus, tardera-t-on encore bien longtemps à lâcher le mot pour le dire: le régime politique canadien est infect pour les Canadiens français.

Chaque jour en apporte une preuve nouvelle. Dominique Clift constate, dans le numéro de juillet du journal syndical *Le Travail*, que les chefs québécois sont des victimes faciles. Monsieur Clift n'est pas, que je sache, quelqu'un qu'on pourrait soupçonner d'acointance nationaliste, et pourtant il écrit: "C'est que les Canadiens français ne détiennent que peu d'influence dans l'administration des grandes entreprises, dans les groupes de pression à l'échelle nationale ou encore à la fonction publique fédérale." Il ajoute: "Ils n'ont par conséquent que peu d'intérêt dans la façon dont se règlent les problèmes économiques et politiques au pays. Ils (ne) sont au fond que des organisateurs politiques."

Ceux qui sont préoccupés par la morale, par le civisme et par le progrès des classes sociales, vont-ils continuer à se fermer les yeux sur la situation quand ils arrivent au point crucial de la réforme qu'il y aurait à faire? Ça va très bien pour dénoncer la pourriture des victimes politiques: tout le monde est d'accord. Mais quand il s'agit de toucher à la racine du système, ni les politiciens, ni les grandes voix de la morale publique n'osent reconnaître ouvertement que les formes mêmes du régime politique canadien sont une invitation à l'irresponsabilité des Canadiens français. On accuse généralement les partis et en particulier certains secteurs de l'organisation électorale, mais le système de représentation lui-même, nul n'a l'audace de le désigner. Que la majorité gouverne et que la minorité sombre dans les pièges de la tractation, cela n'a aucune espèce d'importance s'il faut pour corriger la situation mettre dans la gêne nos amis anglophones et ceux des nôtres qui sont déjà engagés jusqu'au cou dans le ragoût. C'est beaucoup plus facile de prendre le parti de ceux qui n'ont pas encore compris et de dire: qu'est-ce que ça prouve?

On ne me fera pas croire qu'un peuple francophone peut renoncer aux formes qui doivent naturellement accompagner sa pensée, sans perdre peu à peu le sens de l'autorité, de l'appréciation et de l'autorisation, toutes choses qui ont le caractère de l'authenticité. Pour toute réponse je dirai: cherchez la forme d'une expression française dans les organismes canadiens!

Mais non, amusons-nous donc encore un peu avec les partis... Nous sommes riches de gueules, de grimaces et de morts.

Odina BOUTET



LE GRAND-PÈRE DES ÉTATS ASSOCIÉS

A la page 135 de notre numéro d'octobre, nous indiquions M. André Dagenais comme étant le père des Etats associés. Il reste apparemment encore le premier à avoir employé l'expression "Etats associés", mais avec intercalation de l'adjectif souverains, "Etats souverains associés", et non souverainement, soit dit en passant, comme il a été rapporté.

Monsieur Philippe Ferland nous signale qu'il en a probablement le premier lancé l'idée dans son mémoire à la Commission Tremblay, dont L'Action nationale a publié le texte en septembre 1954. M. Ferland proposait alors de refaire la Confédération par un nouveau contrat entre "l'Etat fédéral, représentant l'union législative, et l'Etat provincial du Québec... Deux Etats, deux conceptions, deux peuples. Deux peuples associés qui veulent reprendre le contrat de société et rédiger une nouvelle constitution pour régir leurs relations d'associés".

Monsieur Ferland proposait alors de réaliser cet objectif par la seule modification des articles 91 et 92 de la Constitution actuelle. Et l'article 92 nouveau aurait spécifié notamment que "la législature de la province de Québec a tous les attributs législatifs de la souveraineté interne, et une autorité exclusive sur tous les sujets non énumérés à l'article 91", alors que le gouvernement fédéral recevait "juridiction exclusive dans tout ce qui concerne la souveraineté externe", plus d'autres sujets énumérés et y compris, ce qui est d'ailleurs assez étrange "les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage".

VIE CULTURELLE

Directeur de la section culturelle :

JEAN MARCEL

Toute personne désireuse de soumettre des textes pour publication dans la section culturelle est priée de communiquer avec le directeur.

**Adresse: L'ACTION NATIONALE
Section culturelle,
C. P. 189, Station N,
Montréal.**

Poèmes

par Rina Lasnier

de l'Académie canadienne-française

Le sapin vêtu

*Debout dans l'épais filet des neiges suspendues
le sapin soutient à peine la chape et le cérémonial;
tandis que les feuillus légèrement langés de neige
remuent quelques murmures de soie poudreuse,
le sapin courbaturé glorifie les incarnations du froid,
comme un mage devenu le menhir des cultes morts.*

*Le froid des morts n'aiguillonne pas la sève des sources
mais la parole laissée dehors comme une prophétie,
la parole errante dans la contestation des pays lents,
qu'elle rallume la royauté du manteau et du ménestrel
et le langage à vif des chanteurs lapidés de loin...*



L'étrangère

Même l'animal retiré dans l'hibernation du sang
et le souffle rentré dans le pertuis des narines
ne marque pas ta place dans sa chair amincie;
et la haute famille des branches dans le gel du vent
ne parle pas de sa surdité contre le hurleur;
mais moi je me heurte sans fin à tes parallèles
comme l'eau sans issue entre les rampes des rives;
l'effroi a le poids du sable et de la neige,
le poids fruste de ton nom, douleur déportée;
rivière déchirée sans secours ni rebond,
ouvre-toi à ta plaie comme la fenêtre à sa nuit,
— la nouveauté de naître est profondeur gagnée —
couche-toi sur ta lie comme l'âme forte du vin.

La lampe



*Chaque jour comme une cire accordée au feu
et chaque nuit comme l'or végétal de la lampe,
que la femme rassemble ses sources divisées,*

*chaque fois, que l'épouse réinvente l'amante régale
comme le lac sa largesse blanche de nénuphars
à cause de la chair panifiée par le coeur de l'homme...*



Extraits inédits d'un recueil à paraître aux Editions de l'Hexagone,
en février, sous le titre de "L'arbre blanc".

L'univers magique de Marie-Claire Blais

par Jean Marcel ¹

Aux oeuvres-miroirs qui réfléchissent plus qu'elles ne pensent, il faut décidément préférer les oeuvres-fenêtres où la lumière, libérée des tains stériles, crée son ordre propre et son propre chaos. Nous passons d'ailleurs une partie de notre vie à regarder par la fenêtre, à déchiffrer, là, les grandes énigmes qui s'y pressent et s'y bousculent comme autant de paysages: saisons vertes, saisons rouges, apocalypses et apothéoses muettes, notre âme, enfin, qui passe, roulée dans cette imagerie étrange de sang et de lumière. Le chant, la parole, nous ne les entendons bien que de ce côté-ci de la vitre où nous sommes; loin derrière, vers quoi nos regards insensiblement se glissent, c'est l'implacable silence de toute chose qui, pour se manifester et faute de voix, se dresse dans une forme, un dessin ou un signe et désespérément nous rappelle son existence; mais nous, nous ne savons déjà plus répondre.

1. Né à Montréal. Maître ès arts et préparation du doctorat en sciences médiévales. Professeur de littérature au Collège Saint-Denis. A publié: "L'étoile noire" dans *Les Ecrits du Canada français*, 1964; *Rina Lasnier* (collection des classiques canadiens), Fides, 1965. A paraître bientôt chez Déom une anthologie des essayistes québécois. En préparation, avec André Major, un volume d'essais à paraître sous le titre *De Jean Le Moyne et d'autres choses*.

Telles sont les visions qui nous assaillent au sortir des livres de Marie-Claire Blais. Et son dernier roman, *Une saison dans la vie d'Emmanuel*,² n'est rien de moins qu'une saison en enfer avec tout ce que cela suppose de vertiges rimbaldiens, y compris ce délire que met la vie à déchirer le visage de l'homme, à le poursuivre jusque sous ses masques, à lui imposer de prendre parti pour l'adversaire, l'Absurde. Depuis Kafka, le thème devrait paraître vieilli, mais ici le lyrisme de Marie-Claire Blais rajeunit tout, il faudrait dire: la maîtrise du lyrisme. L'écriture enfile personnages, objets et gestes, rassemble sur une même pierre les étoiles et la nuit, et, saisie d'une fièvre propice, se livre à ce drôle de sabbat que nous connaissons bien depuis que l'auteur nous a donné son premier roman, *La belle bête*.

L'univers magique de Marie-Claire Blais c'est "ce jardin étrange où poussaient, là comme ailleurs, entremêlant leurs tiges, les plantes gracieuses du Vice et de la Vertu". (p. 49) (Monsieur LeMoyne, il y a du dualisme là-dessous !) C'est là que se débattent contre la flore envahissante, contre les *fleurs du mal*, Jean Le Maigre, Héloïse et la Grand-Mère Antoinette. Au récit, Emmanuel ne prêtera la première saison de sa vie (l'hiver), ne se retirera dans son berceau que pour mieux imposer sa présence, à la fin du livre, à la fin de l'hiver, quand tout sera joué, quand le lecteur se prendra à imaginer que l'histoire doit sans cesse recommencer. La saison d'Emmanuel, c'est la vie qui attend Emmanuel. Tous les Emmanuel.

L'histoire se passe quelque part, dans une campagne sans nom, en un temps qui n'en a pas non plus. La Grand-Mère Antoinette règne, toute-puissante, sur le petit royaume et la famille de sa fille qu'on ne voit jamais. Jean-Le Maigre, quelque peu écrivain, poète et tuberculeux, quittera la grappe abondante de ses frères et soeurs

2. *Une saison dans la vie d'Emmanuel*, aux Editions du Jour, \$2.00 pour 128 pages.

pour aller mourir, sous l'ordre de sa Grand-Mère, au Noviciat. C'est là qu'il rédige l'autobiographie qui couvre une bonne partie du roman: "Dès ma naissance, j'ai eu le front couronné de poux ! Un poète, écria mon père, dans un élan de joie". (p. 49) La famille pullule, fourmille dans une maison hantée par le spectre de la décomposition. Tout ça vit parmi la vermine et les puces. C'est un monde qui n'est pas gai et qui ne le sait pas. Héloïse, mystique et masochiste, sort du Couvent pour entrer, naïve, dans une maison de prostitution. "Tout va bien, Héloïse nous envoie un peu plus d'argent chaque semaine," dit la Grand-Mère. (p. 128) On retrouve l'atmosphère irréaliste et cauchemaresque du *Moloy* de Beckett: cet univers dont on ne sait plus s'il est le nôtre ou celui des autres. Y verra qui voudra le spectacle de la société québécoise; pour ma part, je préfère prêter à Marie-Claire Blais des intentions plus universelles. Les frontières de son roman ne s'arrêtent qu'avec les frontières du monde, de ce monde orgiaque que nous avons sous les yeux depuis les boucheries du Vietnam jusqu'aux incendies criminels de Moïse Darabaner. Monde de création aussi (surtout) où s'affirme une imagination qui mesure l'exacte portée de ses visions. Marie-Claire Blais n'intente pas de procès; elle voit. Témoin, alors ? Connais pas ! (Tous les témoignages finissent par se contredire et s'annuler.) Mais bien plutôt une façon d'*annoncer*, d'informer la vie impossible que nous menons depuis le premier homme. Quand la plupart de nos romanciers en sont encore à l'homme du ressentiment et de l'amertume qui précède de très loin l'*homo faber*, Marie-Claire Blais a déjà franchi le seuil de l'ère apocalyptique qui suppose l'*homo sapiens*. L'essentiel de son univers relève de la magie dont Berdiaev a montré la similitude avec le monde de la technique. Voici notre magie contemporaine: "Les doigts pris dans la mélasse, Jean-Le Maigre... sentait couler la brise d'hiver par les trous de ses bottines." (p. 47) (On croirait voir un portrait de Jean-Le Moyne, cet autre Jean-Le Maigre...) Point de "psychologie des personnages" chez Marie-Claire Blais, mais une alchimie fantasti-

que qui entremêle les âmes au cauchemar et à la réalité. Il s'agissait de récupérer le vieux secret des mélanges et avec lui une certaine odeur de la précarité humaine. Comme dans le château kafkaen, il n'y a pas de rédemption, il n'y a pas d'issue ni de médiation dans l'univers de Marie-Claire Blais. La littérature n'a pas pour mission de sauver les hommes mais de se savoir tragiquement inutile, de neutraliser le vrai et le faux, comme le veut Barthes. C'est le seul carré de vie où il nous reste encore quelque liberté et quelque responsabilité. Nous n'achevons plus d'y mener de très vieux et violents combats.

Chez Marie-Claire Blais la tendresse de l'écriture ajoute à la cruauté des scènes une force qui en fait toute la vérité; les personnages y sont mus par des fils obscurs qui ne sont plus le destin mais une chevauchée d'objets étranges: le Vice devient un objet, comme la Vertu. L'auteur, de sa fenêtre, regarde "ce jardin", et la compassion de son regard fait son oeuvre touchante et juste; avec un peu plus de cruauté, elle eût été sans mesure et sans portée. C'est une oeuvre de patience, de très lente patience, qui éclôt comme un grand songe et qui insiste bientôt avec toute la force d'un phantasme. Nous ne vivons là, ni près du rêve ni près du réel, mais au-dessus d'un abîme, à la jointure de l'un et de l'autre. Une heure passée à la fenêtre de Marie-Claire Blais, et le monde, après, nous paraît beau et tout luisant d'innocence.

Marie-Claire Blais, comme l'apprenti sorcier de Goethe, ne saurait plus arrêter la trajectoire de la création que son écriture a fait surgir du Rien. Elle rit devant ce spectacle de sabbat avec toute la sagacité obscène d'une sorcière. Son oeuvre est ironique, ironiquement inoffensive... Tiens ! Voilà un excellent cadeau pour la Noël !



La notion de l'étranger dans la littérature canadienne - III

Menaud ou le conflit de deux mentalités

par André Vanasse ¹

Les paysans avaient appris de la terre la sagesse lente et calme, la ténacité, la patience, mais aussi toutes les joies de la vie. C'est parmi les gerbes qu'ils avaient pris le goût des berceaux pleins d'enfants.

Les aventuriers, eux, s'étaient conquis dans la forêt elle-même, leur force, leur hardiesse, leur ingéniosité dans tous les besoins. C'est là qu'ils s'étaient fait une âme semblable à l'âme des bois, farouche, jalouse, éprise de liberté. (2)

On se souvient de cette distinction établie par Louis Hémon dans *Maria Chapdelaine*. Quelque vingt ans plus tard, Félix-Antoine Savard la reprenait à son propre compte. Ce n'est pas sans raison, croyons-nous, mais bien parce qu'elle correspond à une réalité indéniable. En fait il y a deux types d'hommes chez le Canadien: d'abord le nomade qui, s'exilant des côtes de France, était venu s'implanter au Canada pour y faire la traite des fourrures, ensuite le sédentaire c'est-à-dire celui qui, après la conquête et voulant préserver ses droits, avait obéi à l'appel de *Maria Chapdelaine*. Entre les deux la scission ne se fera que progressivement puisque l'agriculteur sera nécessairement un ex-chasseur qui, vaincu par

1. Né à Montréal. Maître ès arts et préparation de doctorat en littérature. Professeur de littérature au Collège Sainte-Marie.

2. F.-A. Savard, *Menaud maître-draveur*, Fides, Coll. Nénuphar, Mtl, 1949, p. 74.

les Anglais, aura décidé d'obéir au cri du ralliement. Il est d'ailleurs étonnant de remarquer que dans plusieurs régions de notre Etat le nomadisme s'est partiellement maintenu, l'agriculteur devenant périodiquement bûcheron ou draveur.

Il y a donc à l'origine une certaine amitié qui lie les deux types de Canadiens. Les premiers agriculteurs étaient d'abord des défricheurs c'est-à-dire des conquérants tout comme l'était le chasseur.

Mais peu à peu le rythme de la terre s'infiltrera dans les esprits. Ces ex-pionniers s'engourdiront lentement, subiront inexorablement le pli des saisons, s'enracineront au sol tandis que leur folie de l'espace perdra de jour en jour de sa puissance. Entre la nature et le paysan s'établira un lien où la première prendra des allures de dominatrice et où le second se soumettra à ses caprices :

L'habitude lui était venue rapidement, et la passivité dont sont imbus ceux, hommes et bêtes, dont les décisions ne sauraient jamais être que conditionnelles; que conditionnées par la pluie et le vent et la neige, pour les hommes, par les mêmes choses plus les caprices des hommes pour les bêtes. (2)

Au fond c'est un tempérament fataliste qui se structure progressivement. Le paysan se moule aux circonstances se sachant incapable de lutter contre la nature.

Le chasseur au contraire a conservé sa mentalité de conquérant. C'est un duel qu'il livre entre la nature et lui, et il le mène avec rage et ardeur. Tempérament fier et orgueilleux, il mesure de plus en plus la distance qui s'établit entre le paysan et lui-même. Tom Beaulieu, dans le roman de Georges Bugnet *La Forêt*, s'étonne et se révolte contre cet esclavage de la terre :

2. Ringuet, (Panneton, Ph.), Trente arpents, Mtl, Fides, 1938, p. 73.

— De quoi qu'il se mêle, je vous le demande? s'écria Beaulieu, le vieux voyageur. Avec tous ses nouveaux arrivants on n'aura bientôt plus une seule miette de terrain pour la chasse. Moi, je comprends pas ça. Aujourd'hui les gens n'ont plus qu'une idée dans la tête: prendre une terre, faire des bâtisses, et creuser des puits, et planter des clôtures pour sortir le voisin, et je te fiche tout le bois par terre, et je t'arrache des souches, et encore des souches, et je te casse de la terre neuve, des arpents et des arpents, et je te sème, et je te resème, et je me lève à quatre heures du matin, et je travaille jusqu'à des dix, onze heures du soir, jusqu'au moment où le curé vous emmène au cimetière... (3)

Menaud est de la lignée des Beaulieu, agriculteur malgré lui, il n'a jamais pu s'y faire:

Sa femme avait tout fait pour enraciner au sol ce vagabond des bois. Lui, pour elle, sur cette âpre terre de Mainsal, avait bûché, essouché, entassé, comme un bon forçat, des mulons et des mulons de cailloux! sauf que son regard s'échappait vers le bleu des monts dès que le vent du nord venait lui verser au coeur les appels magiques et les philtres embaumés. (4)

Passe encore si Menaud avait été le seul de sa catégorie, on aurait pu alors le taxer de folie mais une certaine partie de la population lui ressemble. Ce sont ceux qui se refusent à cette profonde léthargie, ceux qui fouillent, comme Menaud, cette glèbe qu'ils aiment peu tout en scrutant d'un oeil jaloux l'immensité des terres. Joson et Alexis sont de cette race.

Mais ces quelques personnages, ces insoumis ne composent dorénavant qu'une infime partie de la société. Idéalistes, ils font choc avec le reste de la population. La différence qui, au début du roman *Menaud maître-draveur*, était posée comme une constatation presque sans importance prend finalement des proportions dramati-

3. Bugnet, Georges, *La forêt*, Mtl, Ed. du Totem, 1935, p. 114.

4. F.-A. Savard, *Menaud maître-draveur*, p. 16.

ques. Joson mort, seul le Lucon suivra Menaud dans ses projets de reconquête. Tout le drame repose sur cette angoissante impression de solitude. Menaud a compris que la mort de Joson marque une étape dans l'évolution de la société où il vit. C'est la race elle-même qui se meurt et Menaud se sent inexorablement appelé à la revigorer. Le combat malheureusement apparaît comme inégal; le Délié, personnage qui n'est au fond qu'un Anglais déguisé, ne peut être vaincu que par la coalition de toute la population. C'est à ce prix et à ce prix seul que la société pourra reprendre vie. Or les paysans, après l'échec de Menaud, manifesteront ouvertement leur désapprobation. Leur éternelle rengaine du "je l'avais bien dit" illustre parfaitement leur caractère fataliste et pose simultanément la rupture entre le chasseur et l'agriculteur :

De temps à autre, les voisins venaient, n'apportant chacun, en guise de consolation, que son verset de prophète: "Je l'avais bien dit que ça tournerait comme cela. Faut-il s'obstiner; ça ne sert de rien.

Mais un soir, elle (Marie, la fille de Menaud) leur avait commandé de se taire; elle avait piqué dans le front des lâches que le grand passé ne s'était fait ni par des accroupis, ni par des traîtres. (5)

Dorénavant, spectateurs impassibles, les paysans regarderont les plus audacieux tenter l'impossible. Pour eux, le jeu consistera à faire des conjectures, à approuver les gestes posés par ces isolés et, le plus souvent, à les condamner. Là sera leur seule participation, quant à l'action, elle sera réservée exclusivement à la terre. La scission est donc définitivement accomplie.

C'est par son geste de reconquête que Menaud mesure à quel point il diffère de ses "frères". Croyant combattre pour eux, il constate avec effarement qu'il combat

5. *Ibid.*, p. 145.

seul. L'enthousiasme des ancêtres, leur fougue, leur orgueil, il est le seul à s'en souvenir. Les autres ont baissé honteusement l'échine, ont plié devant le conquérant. Le choc est tellement violent pour Menaud qu'il en perd la raison :

Il se mit à voir partout des signes étranges, funèbres, comme des formes humaines ensevelies sous l'immense linceul. Dans tous les trous noirs où il s'enfonçait, il sentait des griffes, entendait des menaces.

Il ramassa ce qui lui restait de forces pour grimper en surplomb de neige, mais épuisé, vaincu des pieds à la tête, il s'affaissa tandis que tous les démons de la tempête hurlaient au-dessus dans les renverseries. (6)

Ainsi avec Menaud la notion d'étranger s'élargit brusquement. "Des étrangers sont venus", cette phrase obsédante que Menaud répète inlassablement dans sa folie semble prendre une dimension qu'elle n'avait jamais eue jusqu'alors. Josime lui-même, l'agriculteur, demeure perplexe : "C'est pas une folie comme les autres ! Ça me dit, à moi, que c'est un avertissement" : (7) Qui sont-ils ces étrangers ? Peut-être que dans l'esprit de Menaud ce ne sont plus des Anglais. Une chose est sûre : l'unité d'antan est brisée. Dorénavant le malaise ira croissant. Les romans qui suivront *Menaud* marqueront une autre étape. Dans *Le Survenant* de Germaine Guèvremont et *Louise Genest* de Bertrand Vac on passera des paroles aux actes.

6. *Ibid.*, p. 138.

7. *Ibid.*, p. 152.

Littératures du Québec et d'Haïti - III

LES GRANDS TRAITS

(II — LA SIMILITUDE DE SITUATION)

par Maximilien Laroche ¹

Deux peuples de langue française, disions-nous dans notre précédent article.

Et dans les deux cas aussi, deux peuples jeunes qui ont dû lutter et se battre encore pour conquérir et sauvegarder, l'un son indépendance, l'autre, des libertés essentielles. En Haïti comme au Québec nous sommes en présence de deux peuples, qui nonobstant les énormes richesses de l'un et les multiples problèmes du sous-développement de l'autre ont dû, et doivent encore lutter pour se tirer de la dépendance économique, et devenir maîtres des principaux leviers économiques nécessaires à la sauvegarde de leur indépendance ou de leur liberté. Enfin sur les bords du St-Laurent comme dans l'île de la mer des Caraïbes, il s'agit de deux races qui se trouvent dans un état d'isolement à cause de leur situation de minorité ethnique, linguistique et religieuse et qui, de ce

1. Né à Port-au-Prince, Haïti. Licencié ès lettres. Professeur de littérature au Collège Sainte-Marie. A publié: *Haïti et sa littérature*, AGUM, 1963. A paraître bientôt: un essai sur la psychologie de l'homme haïtien.

fait, ont été obligées de mener sinon toujours par les armes, du moins par tous les autres moyens en leur possession, une véritable lutte pour la survivance. Je n'ai rien à apprendre sur ce dernier chapitre au lecteur québécois pour qui ces dangers sont encore de l'ordre du quotidien mais qu'il songe à la situation scandaleuse et précaire du peuple haïtien, au XIX^e siècle alors que dans un monde esclavagiste et colonialiste il lui fallut d'abord se libérer par la force des armes et ensuite sauvegarder son indépendance dans ce concert de nations qui se dépeçaient le monde comme un gibier. Les littératures québécoise et haïtienne ne pouvaient qu'être farouchement nationalistes au risque de voir les impératifs de la lutte pour la survivance prendre le pas sur des exigences purement esthétiques. Elles ne pouvaient non plus ne pas être messianiques, obligées qu'elles étaient d'entretenir la flamme de la résistance dans le peuple en lui communiquant le sens d'une mission grandiose, et surtout en idéalisant cette mission, pour mieux compenser les déceptions quotidiennes et exalter davantage les volontés défaillantes. Le titre de l'essai d'Hannibal Price *De la réhabilitation de la race noire par la république d'Haïti* semble répondre à celui du roman de l'abbé Groulx *L'appel de la race*. Si au Québec pendant longtemps on a chanté le régime français, la religion catholique et la race des paysans français fidèles à la terre; si en Haïti pendant longtemps on a exalté les guerres de l'indépendance puis les gloires de l'Afrique recoloniale et les colères et les revendications de la race noire, il n'y a pas d'autres raisons que cette réaction de défense évoquée plus haut. Aujourd'hui, un certain recul, une conscience plus aiguë des exigences esthétiques de l'oeuvre littéraire, une meilleure stratégie aussi dans les luttes politiques, sociales ou économiques, nous permettent de porter un jugement sévère sur cet aspect de nos deux littératures. Morisseau-Leroy peut tancer les "palabreurs" qui ne cessent d'invoquer l'exemple de 1804 et vilipender la littérature dithyrambique et patriotique à outrance:

"M'pas besoin palé pour dra- peau-a!	Inutile pour moi de parler du drapeau!
Pas besoin palé pou l'Arcahaie!	de l'Arcahaie!
Pou Gonaïves	de Gonaïves
Yo di ça déjà	C'est déjà fait
Et qui mounne qu'ap tendé ça ... encô?	Et puis qui écoute ces choses là?
Messe requiem 17 octobre	La messe du requiem du 17 oc- tobre?
Qui mounne qui pralle Cathé- drale?	Qui va à la Cathédrale?
Discou Minisse?	Les discours officiels?
Qui mounne qu'ap couté ça?	Qui les écoute?

Albert Legrand peut dresser le constat suivant: "Cette littérature n'avait pas à chercher loin son dénominateur commun; elle le trouvait dans ce conformisme inspiré d'un messianisme où la religion et le nationalisme opéraient d'inextricables recoupements. Par la soumission qu'elle exigeait à l'égard d'un destin collectif, notre civilisation rejetait cette liberté inhérente au geste créateur. D'où une littérature authentiquement canadienne-française sans doute mais vouée à l'apologétique, au panégyrisme, soucieuse de protéger "nos meilleures vertus" selon le mot de Camille Roy et si bien nationalisée qu'elle n'était plus qu'un instrument dédié aux fins que lui fixait la collectivité". (6) Nous avons le devoir cependant de reconnaître qu'il s'agissait de l'expression, la plus artistique possible alors, d'un état de fait dont on ne peut dire qu'il a disparu.

Cette caporalisation (si le thème n'est pas trop fort) de deux littératures pour toutes les raisons historiques, politiques, économiques ou religieuses que nous avons énumérées serait à mon sens, l'une des principales causes de certaines carences que l'on constate aujourd'hui

(5) Dans la *Littérature par elle-même*, p. 14, j'ai choisi cette classification parce qu'elle repose sur des points de repère à la fois précis et objectifs: date de publication d'une oeuvre capitale ou de l'apparition d'un mouvement littéraire. Certaines autres classifications me paraissent, selon le mot de Wyczynski, "pécher" par des biais chronologiques et littéraires criants". Ni celles de Baillargeon, de Tougas ou de Viatte ne me paraissent reposer sur ces points de repère précis et objectifs dont je parlais.

(6) Albert Legrand: Pour une Littérature authentique, *La Littérature par elle-même*, cahier No 2, Montréal, AGEUM, 1962, p. 45

dans notre passé littéraire. Car si Adrien Thério dans la préface d'un numéro de *Livres et auteurs canadiens* et Michel Van Schendel au cours d'un colloque sur la littérature et la société canadiennes-françaises s'accordent à déplorer l'absence de l'amour dans la littérature québécoise, il est frappant de retrouver le même regret sous la plume de Yves-L. Auguste: "La littérature haïtienne, de son côté, n'a pas ignoré non plus ce thème. Mais ceux qui y ont élevé un piédestal à leur "dame" n'ont pas su jusqu'ici populariser l'image de leurs rêves... l'expérience sentimentale de nos poètes, tout individuelle n'a pas eu de résonance, dans la plupart des cas, au-delà du cercle étroit de leur propre personne et de celle de l'être aimé, ou tout au plus, au delà du cadre local". (7) Car il est évident que les évocations érotiques qui n'ont pas manqué dans la littérature haïtienne d'Oswald Durand à Jacques Lenoir, ne sauraient tenir lieu de grande poésie amoureuse.

Un autre point à propos duquel on ne saurait manquer de rapprocher les littératures du Québec et d'Haïti, c'est l'ambiguïté qui les caractérise, du moins jusqu'avant le tournant de 1930. Car au fur et à mesure que se précisait grâce à ce retour aux sources, et à ces préoccupations d'authenticité qui ont vu le jour à la faveur des événements de 1915, une personnalité québécoise ou haïtienne de mieux en mieux définie, au fur et à mesure que se précisaient les objectifs et les exigences d'une littérature authentique aussi bien dans le domaine de l'esthétique qu'ailleurs, un certain bovarysme collectif s'est dissipé. Car les relations de métropole à colonie qu'entretenaient le Québec et Haïti avec la France, et qui faisaient entre autre de leurs littératures des littératures d'imitation, les nécessités de la lutte pour la survivance, qui avaient entraîné cette adhésion à une mystique, à un

(7) Yves L. Auguste: L'Amour dans la littérature haïtienne, *Le Nouvelliste*, édition spéciale de Noël, No 25.955, mardi 24, mercredi 25 décembre 1963, Port-au-Prince.

messianisme, ainsi qu'à un nationalisme exacerbés, enfin d'autres facteurs encore comme par exemple pour Haïti les effets d'une désaliénation culturelle résultant de la colonisation avaient porté les deux peuples à opérer une identification avec un modèle dont les apanages étaient surtout culturels et religieux et qui empruntait à la France la plupart de ses traits. En vertu de ce bovarysme collectif, défini dans *Ainsi parla l'Oncle* comme "la facilité que possède une collectivité de se concevoir autre qu'elle n'est", "l'homme d'ici", c'est-à-dire le Québécois, latin vivant dans un pays nordique, et dans un contexte anglo-saxon et l'Haïtien, africain plus ou moins latinisé, refusait de se reconnaître tel pour se créer une image de lui-même, un homme d'ailleurs, plus en harmonie avec la mystique plus ou moins fondée qu'il entretenait et la vocation ou la mission qu'il s'attribuait à tort ou à raison.

C'est cette entreprise de démystification que le docteur Price-Marc et le mouvement indigéniste ont lancée en 1928, qui devait donner l'indigénisme haïtien, lequel est directement à l'origine de cette philosophie de la négritude aujourd'hui si célèbre grâce à Césaire et à Senghor. Au Québec, c'est une pareille entreprise d'enracinement qui se poursuit sur tous les plans et dont on peut fort bien suivre l'évolution en poésie par exemple, de Miron et Pilon à Chamberland en passant par Pierre Perreault et Gatien Lapointe. C'est cette ambiguïté qui inspire les vers suivants à Léon Laleau :

*"Ce coeur obsédant, qui ne correspond
Pas avec mon langage et mes coutumes,
Et sur lequel mordent, comme un crampon,
Des sentiments d'emprunt et des coutumes".*

*"J'écoute en moi glapir, certains soirs, le lambi
Qui ralliait mes ancêtres dans la montagne.
Je les revois, membres fourbus, couteau fourbi,
Avec le meurtre aux yeux et du sang sur leur pagne.*

*Mais aussitôt j'entends un air lent de Rameau
Qui s'englue aux clameurs de haines et de guerres.
Aux cris nègres se mêle alors un chalumeau,
Et de fins escarpins aux savates vulgaires".*

C'est elle encore que Gabrielle Roy reconnaît dans la littérature québécoise: "Je pense qu'il ne viendrait plus à l'idée de personne de nier qu'il y a maintenant une littérature canadienne-française, avec ses caractéristiques à elle, sans doute quelque peu ambiguë, mais elle reflète une société ambiguë, ni française, ni nord-américaine, ni canadienne, mais un peu de tout cela, et c'est là au reste, ce côté ambigu, qui fait notre côté intéressant". (8)

L'un des derniers points à propos desquels le parallélisme des littératures du Québec et d'Haïti peut se vérifier, et qui est en quelque sorte une conséquence de tout ce que nous avons déjà dit, c'est le développement même de ces deux littératures ou plutôt leurs domaines, leurs champs de prédilection. L'histoire, jusqu'à ces derniers temps, a partagé, au Québec comme en Haïti, la vedette avec la poésie et cela est naturel. Le nationalisme et le messianisme ayant leurs exigences, il fallait bien aller chercher dans le passé les justifications, les raisons, les armes en somme dont on avait besoin pour la lutte quotidienne. Quant à la poésie, avec le prestige dont jouissent dans les deux pays, la langue et la culture françaises, et bien entendu le manque d'assurance dans les autres genres, il n'est pas étonnant qu'avant les prises de position réalistes et pragmatiques, tout un chacun ait commis un ou deux recueils et que la production poétique, à défaut d'être géniale, soit si pléthorique. Ici comme là-bas où l'industrialisation et l'urbanisation de la population sont ou récentes ou presque inexistantes, le roman s'est longtemps complu dans le régionalisme et s'est

(8) Gabrielle Roy: Quelques réflexions sur la littérature canadienne d'expression française, *La Littérature par elle-même*, cahier No 2, AGEUM, 1962, p. 52.

fait l'écho de thèmes politiques, sociaux au agri-culturistes. Si aujourd'hui au Québec, il s'est émancipé, cela n'est pas encore fait en Haïti. Quant au théâtre et à la critique littéraire dans les deux pays ils sont encore dans leur enfance. Gérard Bessette en 1962 "déplorait l'absence d'une critique technique et structurale". Il semble bien qu'elle soit près de naître ici. Les forums à la radio, la multiplication des revues littéraires et jusqu'aux cours télévisés ou radiodiffusés y contribueront sans doute. Quant au théâtre, il faut espérer que les subventions du ministère des Affaires culturelles rallieront l'inspiration des dramaturges. En Haïti, hélas ! tout porte à croire que l'absence de traditions littéraires et de public averti, nous maintiendra encore longtemps dans "cette critique des camarades" faite d'éreintements haineux ou d'éloges dithyrambiques" et pour ce qui est du théâtre, le problème de la coexistence d'une langue populaire (le joual ici, le créole là-bas) qui a paralysé tout autant les dramaturges des deux pays semble devoir être mortel pour la dramaturgie haïtienne, tout au moins pour la dramaturgie haïtienne d'expression française.

Peut-être qu'il serait possible de poursuivre cette quête des ressemblances et de trouver bien d'autres points de rencontre entre les littératures du Québec et d'Haïti. Je considère, pour ma part, qu'il convenait surtout de mettre en évidence quelques grands traits communs avant de passer à des considérations plus particulières sur la poésie, le roman et les autres genres.



Les chroniques littéraires

Témoignages

MÉMOIRES D'UN JEUNE CANOQUE

par André Major ¹

III

Moi qui ai l'impression d'être la victime de quelque sombre machination visant à me dérober toutes mes certitudes, je ne connais de repos que dans l'épuisement du corps. Pour retrouver l'innocence si lointaine déjà, perdue dans les joyeux brouillards de l'enfance, il me faut quitter la maison, errer seul dans la campagne, être anachronique, et m'enfoncer dans ces sapinages qui brusquement bouchent l'horizon des plaines varennoises. La neige, follement venue, ne cesse d'incendier l'espace; et une brume bienvenue me cache les usines avoisinantes. Je marche contre le mouvement même de la tempête, les mains réfugiées dans mes poches comme si je redevenais ce collégien solitaire que j'ai été et qui m'apparaît auréolé d'un mystère toujours vivant.

C'est dès ma classe de Méthode que le doute maudit, le doute perpétuellement combattu m'est venu tracasser sans répit, fracassant tout, les plus belles idoles, les certitudes les mieux ajustées à mon angoisse. Rien donc, rien de sûr, de durable, ne me défendait contre ces as-

1: Né à Montréal. Critique littéraire au Petit Journal depuis 1961. Co-fondateur de la revue Parti Pris en 1963, dont il a démissionné en 1964. A publié: *La chair de poule*, Editions Parti Pris 1965; *Le cabochon*, Editions Parti Pris 1964. A paraître en volume: *Les mémoires d'un jeune Canoque*. En préparation avec Jean Marcel, une série d'essais sur Jean Le Moyne.

sauts qui crucifient la plus forte volonté ? Quand je me suis mêlé à mes nouveaux camarades, j'avais le sentiment de violer une intimité qui me serait à jamais interdite. Ils avaient en commun des habitudes, des secrets, un passé ; et moi j'arrivais parmi eux, seul représentant de ma race, seul fils des Sulpiciens, élève marqué par une discipline qui, ici, perdait tout son prestige. Car ici, chez les Eudistes, on fondait tout sur une certaine forme de libéralisme pédagogique : le sport, conception américaine de la formation spirituelle et intellectuelle. L'inquiétude qui allait me ravager n'était pas inscrite au programme : elle paraîtrait inexplicable, presque inhumaine. Je serais le monstre au milieu de ce peuple ruminant.

L'année commença mal. Le professeur de grec se présenta à nous comme un spécialiste des questions religieuses, nous assurant que son grec était loin derrière lui. Jamais un Sulpicien n'aurait ainsi provoqué le mépris de ses élèves ! Seul le professeur de latin trouva grâce à mes yeux parce qu'il me semblait à la fois intelligent et sensible, qualités qu'il essayait de développer chez nous. Avant la fin de ses cours, il nous initiait à la peinture et à la musique. Sa sévérité me plaisait qui était composée d'ironie et d'une certaine tendresse pour les élèves "éveillés". De tous mes maîtres c'est le seul que je revois avec plaisir. Il continue de faire entrer un peu d'esprit et de beauté dans la tête de ses barbares élèves dont la plupart voient dans le football le comble du génie humain. Le poison de l'américanisme infecte ceux-là mêmes sur lesquels nous devons miser, les travailleurs intellectuels. Travailleurs intellectuels ? Futurs professionnels ambitieux qui se prélasseront sur les plages de la Floride après avoir fraudé tout le monde : c'est ce que notre société a produit. Et que de curés, et que d'hommes politiques mériteraient le mépris public ! Rongés, tous, par l'ambition, par la mesquinerie du parvenu. Voilà ce qui sort de nos institutions. Voilà ce que vous aurez formé, vous qui n'aviez rien à leur donner, rien qu'une ma-

tière scolaire et pas d'âme, pas une goutte de ferveur ! Ceux qu'on peut respecter, ce sont ceux qui ont échappé à votre molle emprise, ceux qui ont erré seuls sur des chemins qu'ils ont dû se frayer au risque de s'égarer à jamais, au risque d'y mourir de froid et de faim. Vous ne saviez que condamner la liberté, et le doute ne vous a jamais pincé l'âme pour la bonne raison que vous l'aviez sans doute perdue, votre âme. Ce professeur de latin, je veux qu'il sache que je ne le mets pas dans ce sac-là. Toujours patient et dévoué, il sème le blé de la pensée, sans espoir, mais parce que telle est sa mission. Je n'ai que mes mots pour le payer, pour lui rendre ce que je lui dois. Mais il connaît le poids des mots, lui qui me l'a fait connaître.

Mon directeur spirituel était un Américain qui nous enseignait non pas l'anglais mais la langue d'Ed Sullivan et d'Elvis Presley. Je l'avais choisi parce que j'étais timide et qu'il ne m'intimidait pas. Sa bonhomie le rendait accessible. Il entrait dans la classe coiffé d'un casque de football et ne s'en retirait que pour fumer avec gourmandise une "bonne" cigarette. Cet homme, je le dis sans mépris, était le moteur le plus dynamique de notre abrutissement. Quand j'allais l'entretenir de mon âme, il me parlait de la dernière partie de baseball ou de hockey. Et pour enrayer le désir sexuel, il conseillait la course à pied et le tennis. Mais hélas la chair n'est pas si faible qu'on croit, et elle l'emporte d'emblée sur tous les sports du monde. Je me laissais donc aller au "péché de la chair" avec, au coeur, cette morbide culpabilité qu'un jour j'ai cessé d'éprouver en détruisant la notion même de péché. Autour de moi je voyais croître en science des étudiants futiles et bruyants et, comme eux, je baignais dans la plus humide médiocrité. Nous étions quelques-uns à découvrir notre vide intérieur, calqué si on peut dire sur le vide ambiant ; deux ou trois rebelles incapables de nous dissimuler notre insatisfaction et notre malaise. Du mépris des prêtres à l'incroyance il n'y avait pas loin à cet âge qui était le nôtre. Je ressentais un ur-

gent besoin d'énergie spirituelle: j'adhérai au scoutisme qui était une école de ferveur. Ce n'est pas seulement le mépris de mon entourage qui m'incita à porter les "Cu-lottes courtes", mais aussi le goût de partir, de vivre ailleurs une vie différente, une vie rêvée, arrachée à mes lectures. Et puis le scoutisme m'apparaissait comme une sorte de chevalerie secrète dont la pureté était absolue. Instable et insatisfait comme je l'étais, on comprend que je fusse attiré par l'aventure, que je cherchasse une issue, un refuge dans la route, mystique parfaite selon moi. Cela me permit de dompter l'instinct sexuel que je n'arrivais pas jusqu'alors à réprimer; sans compter que j'étais délivré de la vie réelle, de la grisaille scolaire, par cette autre vie que je considérais comme la vraie, la belle! Ma foi s'en trouvait purifiée et fortifiée, car elle reposait maintenant sur une action; elle devenait une praxis, pour employer un terme marxiste.

Je ne fréquentais pas les filles, ces êtres lointains, d'une race différente de la mienne. Elles me faisaient un peu peur, je l'admets sans rougir le moins du monde, elles qui se promenaient en bande, toujours riant ou se chuchotant je ne savais quel secret. La seule féminité qui m'eût convenu eût été parée du prestige de la maturité. Je n'avais pas non plus d'amitié pour les adolescents du quartier dont la vulgarité ne trahissait aucune secrète blessure, aucun culte. Et pour moi qui étais un être de culte, c'était là un grand crime. Je ne rencontrais parmi eux que des blasphémateurs et des conteurs grossiers, espèce humaine qui me désolait. Au collègue, j'avais des amis, des semblables, mais ils flottaient à la surface de leur dégoût, incapables d'en tirer une morale. Ils se laissaient absorber, sans crier, par ce gluant buvard qu'était le collègue, comme fascinés par leur propre lâcheté. Ils résistaient à la tentation du néant en plongeant dans le vaste monde des livres, dans la richesse insondable de la Culture. Le bibliothécaire nous voyait venir tous les midis, livres à la main que nous rapportions pour en reprendre de nouveaux. Jérôme Carcopino et Fustel de

Coulanges, tels étaient les grands noms des voiliers sur lesquels nous embarquions. Mais pour moi qui avais besoin d'agir pour justifier mes lectures, ces voyages imaginaires m'assoiffaient plus qu'ils ne me rassasiaient. Il me fallait agir sinon mon esprit allait sombrer dans le désespoir. Je recherchais non pas tant une morale — j'étais chrétien et ne le suis-je pas encore ? — qu'une action qui pût consolider ma foi et lui ouvrir un exaltant horizon. Mes parents s'opposèrent d'abord à ce que je devinsse scout. Dans ma famille personne n'avait jusqu'alors manifesté un tel désir. Mes études devaient, à leurs yeux, prendre tout mon temps et toute mon énergie. Mais j'insistai tellement, je plaicai si bien la cause de mon salut qu'ils cédèrent et qu'accompagné du plus jeune de mes frères, je me rendis au local scout quêtant pour nous deux le privilège d'être initié au bonheur de la route. Je sais aujourd'hui que dans ce désir il y avait un profond besoin de vivre une vie idéale, une vie libre, hors des murs, pour enfin retrouver le véritable lieu de nos origines, la forêt qui m'avait donné et me donnerait de grandes joies. Je parle de la forêt quand c'est de la nature tout entière qu'il s'agit, car rien, même aujourd'hui, rien ne m'éblouit autant que ce contact qui se noue, dans un moment d'extase, entre un paysage et mon propre état intérieur. Un jour de pluie automnale, ou le grand vent dans les sapinages, une neige folle, ou l'immensité glaciale des champs quand février fige tout, telles sont les visions que j'ai de mon paradis terrestre. Le malheur — mais est-ce bien un malheur ? —, c'est que pour jouir totalement de ces visions, il faut que ce soit dans la solitude. Je suis un homme du Nord qui s'égare et se dilue dans la canicule et que le vent d'automne ressuscite. L'Italie me chasse tandis que la toundra m'arrache un grand cri de désir.

Que j'ai languï avant d'endosser l'uniforme scout ! Moi qui aimais tant l'uniforme et sa splendeur... Il fallait apprendre tant de choses, sortir vainqueur d'une longue suite d'épreuves, mais je mettais une si grande appli-

cation à tout assimiler, et ce m'était chose si agréable, que je pus, sans trop attendre, faire ma Promesse, apothéose de mon apprentissage. Le soir, négligeant mes études sans cependant en souffrir, je tâtais mon uniforme, astiquais ma panoplie, approfondissais l'art du camping. Ma grande idée était de devenir un scout parfait, ce qui revenait à faire du chrétien insatisfait que j'étais un militant exemplaire. J'aimais l'uniforme, la gloire de n'être pas un garçon comme les autres, les jeux qui me mettaient du plomb dans les jambes, qui me purifiaient les poumons et le cœur ; j'aimais aussi les prières et les chants qu'ensemble nous récitons avant que de nous séparer le mardi soir. J'avais sur ma table posé une statue de saint François, et je dormais sur le sol sans oreiller après m'être alourdi de travail. Et ceux qui parmi mes camarades se moquaient de mes fins de semaine passées dans les bois ne savaient rien de mon bonheur. Leurs médiocres plaisirs citadins me semblaient vains quand je les voyais si tristes le lundi matin, si futiles aussi. Moi qui ne disais rien, sachant que j'étais seul à comprendre, j'avais encore en moi ces odeurs de feuilles brûlées qui aujourd'hui me sont chères parce qu'elles portent toute une vie et la conservent en elles. Je crois que la grâce m'était alors donnée dans la mesure même où j'étais débordant d'amour, non pas de cet amour de commande dont on nous parlait tant, mais de cet amour qui me rendait plus souple avec les autres, plus familier, plus attentif. Oh, je sais bien que ces propos font horreur à certains esprits pour qui le cynisme est tout et l'injure une morale. Mais je n'ai pas le droit d'oublier les moments qui affluent dans ma mémoire pour que je chante ma jeunesse telle qu'elle fut. Les dissertations que je remettais à mon professeur, j'aimerais les relire car elles étaient pleines du parfum de cette jeunesse d'âme que les événements et une certaine faiblesse, dont je me sais coupable, ont tenté d'étouffer.

J'ai été un lecteur passionné de l'Imitation de Jésus-Christ. Quand mes frères s'étaient endormis dans notre

chambre, j'improvisais à voix basse de longs commentaires sur les vertus que je tirais de ce petit livre noir aux pages froissées et si minces qu'elles semblaient flotter au-dessus de mes doigts qui les tournaient. Je me couchais ensuite l'âme fourbue, le corps las, mais le cœur gonflé par ce qui était, j'en suis certain, du bonheur. Cette plénitude, il m'arrive de la connaître les soirs d'écriture si je quitte ma table avec la certitude d'avoir créé quelque chose qui me grandit à mes yeux.

L'amour de l'adolescent s'est perverti : il est devenu une passion, écrire. Mais ce qui me désespère, c'est que cette passion se mord la queue ; elle n'a plus la verticalité et l'élan de mes quinze ans. Serais-je déjà un ancêtre de l'amour ? Mon amour ne serait-il qu'un vice sans objet ? Je ne peux l'accepter, car si je dis oui à cette perversion, je fais mes adieux à l'Absolu, et les mots que je prononce comme s'ils constituaient un antique rituel cessent de s'élever dans le ciel. Ils rampent parmi la foule anonyme des choses inanimées. Et moi, pour ne pas oublier la vertu de la Parole, je cours comme un fou derrière une vieille Foi que je me suis laissé voler sans hurler, doucement, parce que je n'en savais plus la valeur, parce que sans doute on la vendait pour une vile monnaie, pour rien...

VIE DES CERCLES D'ÉTUDES

Sous la direction et avec le concours des directeurs de la Ligue d'Action nationale, la revue consacre ici quelques pages, dont la préparation sera confiée chaque mois à diverses personnes ou à des équipes de personnes. Leur objet est de fournir des thèmes suivis d'études aux sections de nos associations nationales, sociales et civiques, aux cercles d'études de collège, etc., sur des problèmes majeurs d'action. Les orientations générales de ces rubriques correspondront, en général, à celles de la revue. Mais une grande latitude d'expression sera laissée à ceux qui assumeront la tâche de préparer ces textes, de sorte qu'on ne devra pas s'étonner d'y trouver à l'occasion des opinions différentes de celles qu'ont pu exprimer le directeur ou d'autres collaborateurs réguliers de la revue. D'ailleurs l'objet de ces textes sera généralement d'être soumis à étude et discussion.

Nous le disions dans l'introduction de cette section en septembre 1965, ce genre est difficile et nous sommes conscients de tenter une expérience que nous raffinerons au fur et à mesure de son déroulement.

C'EST POURQUOI NOUS SOLLICITONS LE CONCOURS DE TOUS POUR NOUS INDiquer CE QU'ILS VOUDRAIENT APPRENDRE OU TROUVER, SUR LES SUJETS CONCERNES, POUR QUE LA SECTION ATTEIGNE SON OBJECTIF ET LEUR SOIT VRAIMENT UTILE.

Adresse: L'ACTION NATIONALE,
Section des cercles d'études,
C. P. 189, Station N,
Montréal.

L'origine des états généraux en France

Cette étude fait connaître l'origine et la vie des états généraux de la France.

Origine

Les rois Capétiens consultent les grands du royaume. Aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, ces consultations de la féodalité par le roi s'appellent *curia*, *concilium*, *conventus*, *colloquium*.

Ces convocations à une assemblée générale ou provinciale surviennent une dizaine de fois par an à des dates irrégulières et en des lieux différents. La composition même des réunions varie. Certaines consultations sont solennelles et nombreuses; d'autres familiales et peu nombreuses. Les invités ordinaires sont les principaux représentants de la féodalité et de l'Eglise. Les vassaux, ces « hommes médiocres », y sont peu souvent conviés. Louis VII convoque le premier quelques bourgeois.

Ces « *curiae generales* » ne sont que des assemblées consultatives. Elles n'ont ni le droit de suffrage régulier, ni le droit d'initiative. Elles font au roi « d'efficaces remontrances ».

Ces consultations de l'aristocratie constituent l'origine des états généraux.

Sous Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi, le caractère des consultations se précise. Les ordres délibèrent séparément et chaque ordre élit son président. La procédure délibérante et la composition des ordres progressent et évoluent pour produire les états généraux de 1302.

Sous Philippe le Bel

En 1302, nous assistons à la première « curia générale » dite « délibérative ». Le roi Philippe désire « une consultation aussi complète et aussi étendue que possible de la nation. » Aux fêtes du Jubilé de 1300, des milliers de pèlerins sont accourus à Rome où Boniface VIII venait de convoquer pour le 1er novembre 1302 un concile général, afin de « réformer le royaume de France ».

Philippe le Bel veut obtenir l'approbation de ses sujets dans sa lutte avec le saint Siècle. A l'assemblée des évêques de la chrétienté, il oppose l'assemblée des trois ordres de France.

Le 10 avril 1302, à Notre-Dame de Paris, la composition des états comprend des procureurs du Nord et du Midi. Pour le clergé, les invités sont: des prélats séculiers et réguliers et des procureurs des chapitres cathédraux et conventuels; pour la noblesse: des barons, comtes, ducs, etc.; pour le tiers état: des consuls, maires, échevins et procureurs des communautés du royaume.

On vote par ordre. Les deux ordres laïcs, unanimement, se déclarent « disposés à sacrifier leurs biens et leurs vies pour la défense des droits du roi » et le clergé, dans une lettre adressée au pape, déclare que « l'ordre aurait voulu soutenir la politique pontificale, mais, qu'en présence de l'opposition du roi et du peuple, cela n'aurait servi à rien ».

Après ces résolutions, les procureurs se séparent le même jour.

En mai 1308, mille membres représentant les trois ordres sont présents, à Tours, pour protester contre les Templiers. La suppression du Temple est décrétée. Le vote est effectué par « tête ».

Plusieurs éléments s'introduisent au cours de cette deuxième session des états. Le tiers état fut appelé en plus grand nombre, le roi voulant avoir « l'avis et l'assentiment de tous ses sujets, de quelque condition qu'ils fussent ». La présence à l'assemblée est considérée un « devoir », « une partie du service de cour » et l'absence est châtiée par diverses pénalités. Les élections des procureurs sont

faites, dans les communautés pourvues d'une constitution, en la méthode de celles des magistrats ordinaires et dans les autres communautés, le choix des procureurs s'est fait au suffrage universel. Des procureurs sont élus qui n'appartiennent pas à l'ordre qu'ils représentent. Ainsi l'abbé de Saint-Denis nomme procureurs un chanoine et un écuyer. Enfin, les frais de déplacement des procureurs sont payés par les commettants.

Le 1er août 1314, à Paris, dans la cour du Palais, une session nouvelle est convoquée à l'occasion de la guerre des Flandres pour « accorder à la couronne des subsides dont elle avait besoin ». Le roi se lève au moment du vote, pour « bien juger par lui-même de ceux qui répondraient affirmativement » et qui « lui ferait aide pour courir sus aux Flamands ». « Ils étaient tous prêts à lui faire aide » et la séance fut levée. Le principe d'un impôt nouveau avait été voté et la couronne imposa les taxes qu'elle voulut.

De la mort de Philippe le Bel à la mort du roi Jean

En février 1317, l'assemblée « de grands, de prélats et de bourgeois de Paris » reconnut les droits de Philippe le Long à la couronne.

En avril 1317, à Paris, plus de mille députés des trois ordres, du Nord et du Midi, délibèrent sur la future croisade. En 1318-19, le roi ordonne à ses officiers en province de dresser une liste de « pré-laz, abbés, prévôts, barons et autres grands hommes nobles, villes et lieux notables » de leurs circonscriptions, afin de faciliter et de régulariser les convocations ».

En 1320, à Pontoise, Philippe V convoque une assemblée des états, pour délibérer sur les monnaies. En juin 1321, une nouvelle session n'approuve pas le grand projet royal de l'unification des monnaies et des poids et mesures.

Sous Charles IV, une grande consultation des prélats et des barons eut lieu en 1326, à Meaux, à l'occasion de la reprise des hostilités par le roi d'Angleterre contre la France. Pour éviter de

coûteux déplacements aux membres du tiers, le roi leur envoie des commissaires qui tiennent dans toutes les provinces des assemblées. Et l'on vote des subsides contre l'Anglais.

Philippe IV de Valois convoque les assemblées plénières ou provinciales de 1333 où l'on vote par « tête », de 1343, du 2 février 1346 à Notre-Dame des Champs où l'on vote par province, et du 30 novembre 1347 pour obtenir des subsides, afin de l'aider dans ce début de la guerre de Cent ans. Mais contre le vote des subsides, les états commencent à réclamer le redressement de certains abus commis par des officiers royaux.

En 1351, le roi Jean, dut consentir d'importantes réformes contre le vote d'une taxe de six deniers par livre.

Le 2 décembre 1355, les états généraux de la langue d'oïl se réunissent à Paris dans la grand-chambre du Parlement et délibèrent pendant une semaine. Jean de Craon, archevêque de Reims, préside le clergé; Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, la noblesse; Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, le tiers. Ils votent des subsides de cinq millions de livres pour l'entretien de 30,000 hommes d'armes. En retour, ils obtiennent: 1° l'égalité de tous devant les impôts; 2° la désignation par les états des percepteurs de l'impôt et de neuf « généraux superintendants pour diriger l'administration financière; 3° l'acceptation que les décisions des états généraux devraient, pour être valables, être prises à l'unanimité des trois ordres; 4° la reconnaissance de la périodicité des états.

Le 1er mars 1356, les états se réunissent de nouveau pour substituer un impôt sur le revenu à l'imposition votée en décembre précédent.

Le 15 octobre 1356, à Paris, le Dauphin, âgé de 20 ans, convoque les trois ordres de la langue d'oïl. Le roi Jean avait été battu à Poitiers et fait prisonnier le 19 septembre par le prince Noir. Plus de 800 députés siègent dont 400 représentent le tiers état. Les trois ordres élisent une « commission » de quatre-vingts membres pour délibérer en leur nom et ils approuvent son rapport à l'unanimité de l'assemblée générale. Ce rapport demandait « l'épuration » du conseil du Dauphin et l'établissement d'une délégation de 28 députés (12 chevaliers, 4 clercs et 12 bourgeois) « qui auraient

permission de tout faire et ordonner au royaume ». Le 2 novembre, le Dauphin, sans accepter aucune réforme, donne aux députés leur congé.

Le 5 février 1357, aux Cordeliers, le Dauphin est forcé de convoquer à nouveau les états. Les cahiers des remontrances sont distribués dans toutes les provinces de la langue d'oïl. Les gens d'Eglise et les bourgeois des « bonnes villes » donnent à ces réclamations « leur pleine et entière adhésion » lors des réunions locales. Le 3 mars, dans la grand-chambre du Parlement, l'assemblée générale exige: « 22 conseillers du dauphin hors la loi; des représentants, membres des états, chargés d'inspecter, en province, les officiers royaux, d'enquérir et de réformer; un conseil permanent de 34 membres des états (dont 17 du tiers) auprès du prince; périodicité de l'assemblée des députés des trois ordres. » Cette fois, le dauphin doit sanctionner ces réformes.

Mais, le roi Jean, du fond de sa prison de Bordeaux, défendit d'observer cette ordonnance. Toutefois, les états ne cèdent pas. Ils sont convoqués en avril et en novembre. En 1359, les états sont convoqués le 14 janvier et le 11 février. La fréquence de ces assemblées contribue à diminuer l'intérêt et la participation des députés. Marcel et ses réformateurs devenaient d'une toute-puissance sans contrôle. Le 25 mars, le Dauphin réussit à s'enfuir de la capitale et il convoque à Compiègne, pour le 4 mai, les états qui devaient se réunir à Paris le 1er mai, afin de les soustraire à l'influence révolutionnaire des Parisiens. Ces états furent réactionnaires et ils votèrent au dauphin un subside considérable.

En 1359, les états se réunissent pour refuser avec indignation le traité de paix qui cédait aux Anglais la moitié occidentale de la France, de Calais à Bayonne.

Cette période agitée de 1355 à 1359 a été d'une grande influence sur le gouvernement de la France. Le roi emprunte pour sa législation plusieurs articles aux ordonnances abolies des états. Le programme de la bourgeoisie a été en grande partie adopté. De grandes réformes furent appliquées dont l'initiative appartient aux états: l'ordre dans les monnaies, la reconstitution des corps judiciaires, l'abolition du droit de prise et la défense des guerres privées.

De quoi s'agit-il ?

Ce retour aux origines nous fait voir ce que sont et ce que signifient des états généraux. A cette époque, il y a un roi. Ce roi exerce une autorité absolue. Il n'a pas de parlement dans le sens moderne du mot. Mais ce n'est pas un despote. Il veut gouverner la nation; il veut être en accord avec la volonté et le sentiment national.

Comment connaître le sentiment de la nation? Convoquer des états généraux, représentatifs des ordres de la nation, et non pas simplement élus pour des fins administratives. Les pouvoirs d'administration de la nation sont reconnus au roi. Mais l'on voit le roi, toutes les fois que des questions majeures sont soulevées dépassant ce qui d'habitude est accepté comme relevant du roi, convoquer ses états généraux, consulter la nation.

Posons nous donc pour le moment quelques questions.

— Quel est le sens de notre désir de convoquer des états généraux, et à quoi correspond-il dans l'optique de ce qu'ont été les états généraux dans l'histoire ?

— Quelle différence y a-t-il entre un parlement, dans le sens contemporain du terme, et des états généraux ?

— Le parlement de nos jours peut-il vraiment tenir lieu de ce qu'étaient les états généraux ?



L'ordre fiscal

Origines financières du problème fiscal

Le problème fiscal actuel du Canada ne peut s'expliquer uniquement par ses aspects constitutionnels et politiques. Il recouvre en fait un problème financier qu'il importe d'analyser, afin de mieux comprendre la situation actuelle.

La Confédération canadienne est basée sur un partage des pouvoirs et des ressources entre deux ordres de gouvernements: le fédéral et le provincial. En d'autres termes, l'ordre politique repose en équilibre sur les responsabilités et les ressources financières des divers gouvernements:

c'est la crise à chaque fois que les responsabilités dépassent la puissance financière et vice-versa.

Ainsi, si un gouvernement provincial n'a pas les ressources pour faire face à ses obligations, il y a de fortes chances pour que le pouvoir fédéral, lui, dispose d'un surplus d'argent.

Dans ces moments de crise, la réaction première serait de transférer d'un gouvernement à l'autre, ou bien le pouvoir fiscal, ou bien les responsabilités politiques. Dans un cas comme dans l'autre, les conséquences d'un tel jeu de bascule prennent une importance capitale dans le cas d'un pays formé de deux nations, dont l'une est gravement minoritaire dans les faits.

Avant l'impôt direct

Avant la guerre de 1939-45, la méconnaissance des possibilités de l'impôt direct constituait le principal problème financier du

Canada. Les provinces n'utilisaient presque pas leur pouvoir de taxation directe et, de ce fait, manquaient de ressources pour faire face à leurs responsabilités politiques croissantes. C'est alors que la Commission Sirois suggéra de transférer le contrôle des impôts à Ottawa et en même temps la plus grande part des responsabilités des provinces. Ce principe eût sapé les fondements mêmes de la Confédération et le Québec s'y opposa énergiquement.

A l'occasion de la guerre, le pouvoir fédéral saisit l'excellent prétexte qui s'offrait à lui pour accroître son pouvoir de taxation directe qu'il n'allait plus vouloir abandonner même après la fin des hostilités.

L'impôt direct mal réparti

Cet accroissement du pouvoir fiscal fédéral coïncidait avec la fin d'une époque politique et sociale importante pour le gouvernement central. En effet, le *British North America Act* » avait doté le pouvoir fédéral d'un droit de taxation qui devait lui permettre de faire face à des responsabilités précises nécessitant de forts investissements: chemins de fer, canaux, commerce et industrie à investissements canadienne, communications, infrastructure administrative, etc...

Or, à la fin de la guerre, le gouvernement fédéral avait à peu près terminé la réalisation de ses principales tâches. Bien sûr, il lui restait toujours à administrer les grands services fédéraux, mais ses ressources fiscales normales suffisaient amplement à en défrayer le coût. C'est justement à ce moment qu'il commençait à disposer de tous les imposants revenus tirés des droits de taxation enlevés aux provinces à l'occasion de la guerre.

Au même moment, les provinces commençaient à faire face à des responsabilités sociales de plus en plus complexes et difficiles à financer ET LE FEDERAL REFUSAIT DE RENDRE LES DROITS FISCAUX ACCAPARES AU NOM DE L'EFFORT DE GUERRE.

Ingérence fédérale

Au lieu d'évacuer des champs de taxation qu'il occupait abusivement, le fédéral s'ingénia à se trouver des dépenses à faire ou encore des responsabilités nouvelles à financer.

On a inventé des théories économiques et constitutionnelles pour tenter de justifier cette trop grande richesse du fédéral en comparaison avec l'indigence des provinces. Il demeure qu'en 1957, les municipalités et les provinces se plaignaient d'être étranglées financièrement, alors que le gouvernement fédéral affichait un surplus budgétaire important.

Pour utiliser ce surplus, le fédéral créait un Conseil fédéral des Arts qu'il pourvoyait généreusement... même si, encore là, il s'ingérait dans un domaine de juridiction strictement provinciale.

C'est dans cette perspective que l'on peut mieux saisir le sens des conférences fédérales-provinciales des dernières années et le rude combat que doit livrer aujourd'hui le Québec pour obtenir du fédéral ce qui lui revient, afin de faire face à ses obligations.

Comme à l'époque du rapport Sirois, le gouvernement fédéral, plutôt que de rétrocéder facilement des champs de taxation aux provinces, emploie tous les moyens pour s'attribuer des responsabilités politiques et sociales qui ne sont pas et ne seront jamais de son ressort.

Le récent rapport de la Commission Bladen, en est un excellent exemple. On y demande au fédéral d'accroître ses subventions aux universités et, pendant la campagne électorale, MM. Pearson et Diefenbaker s'engagent formellement à le faire.!!!

Quelques questions

- Pourquoi, après la guerre, le pouvoir fédéral a-t-il refusé de libérer les champs de taxation qu'il avait accaparés pour faire face à un état d'urgence ?

- Pourquoi le Québec a-t-il toujours été le défenseur le plus acharné des droits des provinces devant les menées centralisatrices du fédéral ?
- Les autres provinces risquent-elles autant que le Québec en laissant le pouvoir central s'arroger le pouvoir fiscal en prenant à son compte les responsabilités politiques et sociales équivalentes ?
- Y aurait-il inconvénient pour le Québec à s'en remettre à Ottawa pour toute la perception des impôts, Ottawa ramassant l'argent qu'il redistribuerait aux provinces au prorata de leur population ?



Quelques questions

L'état actuel des plans conjoints

Les articles 91 et 92 du « British North America Act » énumèrent les pouvoirs exclusifs des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous avons vu qu'à l'usage, cette division des pouvoirs s'est limitée à la théorie et qu'en pratique, les pouvoirs politiques et les attributions fiscales se sont souvent confondues au point de former un enchevêtrement d'ententes spéciales, de juridictions parallèles et de compromis constitutionnels où même les experts ont du mal à se retrouver.

Les programmes conjoints sont peut-être la meilleure pierre de touche qui permet de mesurer le degré d'avancement des interventions fédérales dans des domaines théoriquement réservés aux provinces.

En octobre dernier, nous avons vu que tout le secteur de la politique sociale constitue un élément essentiel dans la vie d'une nation et qu'on ne saurait impunément en laisser le contrôle à un groupe ethnique étranger. En novembre, nous avons examiné la liste des pouvoirs que le B. N. A. A. attribue exclusivement aux provinces.

Analysons aujourd'hui le système des programmes conjoints qui restreignent les pouvoirs provinciaux tels que décrits par les créateurs de la Confédération canadienne.

Trois sortes de programmes conjoints

Selon l'Annuaire du Canada (1965, p. 1044), les programmes conjoints sont de trois catégories:

- 1 — Le gouvernement fédéral accorde une aide financière à l'égard d'un programme administré par une province;
Exemple: Constitution d'hôpitaux.
- 2 — Les gouvernements fédéral et provinciaux assument chacun l'entière responsabilité à l'égard de la construction, de l'administration et du financement relatifs à des aspects distincts d'une entreprise conjointe;
Exemple: Pont interprovincial Hull-Ottawa.
- 3 — La province apporte une contribution financière à un programme conjoint administré par le gouvernement fédéral.
Exemple: Barrage sur la rivière Saskatchewan-sud.

L'Annuaire du Canada précise que les programmes des deuxième et troisième catégories sont:

« très peu nombreux et s'apparentent d'habitude aux entreprises des travaux publics. »

Quant aux programmes de la première catégorie, « ils sont de beaucoup les plus nombreux ».

Au milieu de 1964, le Québec participait à au moins une cinquantaine de programmes conjoints que l'on peut répartir de la façon suivante:

Agriculture: 5 programmes-conjoints (auxquels le Québec participe)

<i>Citoyenneté et immigration:</i>	1
Protection civile:	1
Pêcheries:	1
Forêts:	3
<i>Travail:</i>	12
<i>Santé et bien-être social:</i>	17
Nord canadien et ressources:	1
Travaux publics:	5
Commerce:	1
Conseil privé (Centenaire):	1
Transport:	2

Subventions conditionnelles

Le document officiel définit ainsi les subventions conditionnelles (programmes de la première catégorie, les plus nombreux...):

« Le gouvernement fédéral convient de mettre des fonds à la disposition d'une province à *certaines conditions*, le domaine, le service ou le projet auquel cet argent doit être affecté étant toujours précisé. (...) »

« *Bien que l'administration du programme soit confiée à la province, celle-ci est généralement tenue de satisfaire à certaines normes déterminées.* »

Retrait 1964

On pourra alléguer que, depuis 1964, vingt-neuf programmes conjoints ont été rétrocédés au Québec et qu'en conséquence, le tableau ci-haut ne reflète plus la situation actuelle.

En réalité, ces programmes prétendent « rétrocédés » étaient déjà administrés par le Québec qui devait se soumettre aux normes dictées par le gouvernement central. *Ce contrôle n'a pas changé*: on permet au Québec de prélever lui-même les impôts pour réaliser certains projets précis *A CONDITION DE RESPECTER LES STANDARDS FIXES PAR LE FEDERAL ET DE SE SOUMETTRE A DES INSPECTEURS FEDERAUX.*

Ce transfert au Québec du pouvoir de taxation constitue certes une amélioration en ce sens qu'il évite une double imposition, amorce un contrôle plus grand du Québec sur les impôts et élimine *une partie* de l'ingérence fédérale dans les affaires de notre nation. Cependant, à cause du droit de contrôle du fédéral, on ne peut prétendre que le Québec a retrouvé sa liberté entière dans ces divers secteurs... et le tableau ci-haut demeure valable.

Questions

À la lumière des textes officiels et du tableau présentés ci-haut, plusieurs questions viennent à l'esprit:

- À partir de la définition de la « politique sociale » que nous avons élaborée en octobre, comment pouvons-nous évaluer l'importance « sociale » des programmes décrits dans le tableau ?
 - Les domaines où les programmes conjoints sont les plus nombreux sont LE TRAVAIL (12) et LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL (17). Quelle peut être l'importance de ces deux secteurs dans l'évolution d'une collectivité nationale ?
 - Est-il acceptable que des secteurs d'activité aussi importants pour le devenir collectif d'un peuple soient contrôlés directement ou indirectement par une nation étrangère ?
 - Le rapport Tremblay explique que:
« Si la politique impose à la province de Québec un milieu de vie en désaccord avec sa culture et sa tradition sociale, elle finira par penser comme elle sera tenue de vivre — et par demander que l'on fasse disparaître en droit des différences que les institutions sociales ne comportent plus en fait et dont elle aura elle-même perdu le sens. »
- En laissant au pouvoir fédéral le contrôle étroit des différents secteurs vitaux de la vie sociale québécoise, pouvons-nous éviter qu'on nous impose un milieu de vie en accord avec notre culture et notre tradition sociale ?
- En nous référant aux articles 91 et 92 du British North America Act », pouvons-nous prétendre que l'esprit et la lettre de la constitution canadienne sont respectés par ce système de programmes-conjoints ?
 - Le Québec pourrait-il se satisfaire de recouvrer le droit d'imposer lui-même les taxes nécessaires pour les réalisations d'une politique sociale dont les priorités auraient été fixées au préalable par le pouvoir fédéral ?

- En s'arrogeant le droit de fixer lui-même les priorités de la politique sociale, le gouvernement fédéral consacre-t-il le caractère spécial du Québec ou bien travaille-t-il à accentuer le mouvement de centralisation fédérale ?
- Est-ce en laissant à Ottawa un contrôle outrancier de la vie sociale de la nation que le Québec atteindra à un statut particulier ou même un statut d'Etat associé ?

La Caisse de Dépôt et Placement

Au cours des mois de septembre et d'octobre, nous avons déjà eu l'occasion d'étudier ce que représente la création de la Caisse de Dépôt et Placement pour l'économie du Québec. L'on ne saurait cependant se contenter d'applaudir à sa naissance en se disant que tout est réglé et que notre avenir économique est assuré. La Caisse jouera pleinement son rôle à certaines conditions, les unes relatives à sa structure, les autres à son fonctionnement.

Si ces conditions ne sont pas remplies, elle risque de n'être rien d'autre qu'une « bébelle » qui permettra à quelques politiciens habiles de se gargariser en prétendant avoir doté le Québec d'une institution aussi prestigieuse qu'inutile... sauf pour le parti au pouvoir.

Le bill 51, intitulé « CHARTE DE LA CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC », est riche d'informations quant à la structure de cet organisme. Arrêtons-nous à en analyser les principaux articles.

Propriété de la couronne

Article 4:

« La Caisse est un agent de la couronne du chef de la province. Les biens meubles et immeubles en la possession de la Caisse sont la propriété de la couronne du chef de la province. »

— Faut-il se réjouir que la Caisse soit une Société de la Couronne ?

- Une Société de la Couronne est-elle plus apte à servir le bien commun qu'une compagnie totalement contrôlée par des capitaux privés ?
- Si la Caisse était une compagnie privée, pourrait-elle se faire dicter une ligne de conduite par les représentants de l'ensemble de la population ?
- Les capitaux confiés à la Caisse provenant du peuple, serait-il normal qu'ils servent à enrichir une poignée d'hommes d'affaires uniquement préoccupés par leur profit personnel ?
- Suffit-il, par contre, que la Caisse soit une Société de la Couronne pour que soit assuré le service du bien commun ?
- S'il y a danger que des financiers s'emparent des capitaux publics pour s'enrichir, peut-on concevoir qu'un parti politique joue le même rôle et utilise les deniers du peuple pour promouvoir ses idées ou favoriser ses amis ? Comment ?

Comité d'administration

Article 5:

« La Caisse est administrée par un conseil d'administration formé du directeur général de la Caisse, du président de la Régie des rentes du Québec et de cinq autres membres nommés pour quatre ans par le lieutenant-gouverneur en conseil qui fixe leurs honoraires. »

« De ces cinq membres, deux seront choisis parmi les fonctionnaires du gouvernement ou les administrateurs de la Société générale de financement du Québec ou d'un agent de la couronne et un autre sera choisi parmi les représentants des associations de salariés. »

« (...) »

- Que signifient exactement ces mots: « nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil » ?
- Les mots « choisis parmi » signifient-ils que trois fonctionnaires seront invités à devenir administrateurs de la Caisse ?

- Est-il souhaitable que le gouvernement nomme la totalité des administrateurs de la Caisse ?
- Les fonds confiés à la Caisse proviendront surtout des cotisations versées de diverses façons par les ouvriers et les patrons. Ces sommes qui devront être au service du bien commun ne devraient-elles pas être administrées par des représentants des principaux souscripteurs, en collaboration avec des représentants du gouvernement ?
- Le bill 51 tient-il compte de cette représentativité nécessaire des administrateurs ?
- Respecte-t-il le principe selon lequel, $\frac{1}{3}$ des administrateurs devrait être nommé par les syndicats ouvriers, $\frac{1}{3}$ par les associations patronales et l'autre $\frac{1}{3}$ par le gouvernement ?
- Dans sa structure actuelle, la Caisse pourra-t-elle échapper au contrôle total d'un parti politique au pouvoir ?

Directeur général

Article 8:

« Le directeur général (de la Caisse) est nommé pour dix ans par le lieutenant-gouverneur en conseil qui fixe son traitement, lequel ne peut être réduit. »

« Il ne peut être destitué que sur une adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. »

- Quel est le sens exact de cet article ?

Donne-t-il au directeur général un statut particulier qui lui assure une certaine indépendance envers le parti politique au pouvoir ?

Intérêt incompatible

Article 11:

« Nul ne peut occuper la charge de membre du conseil d'administration s'il ne réside dans la province. »

Article 12:

« Aucun membre du conseil d'administration ne doit avoir un intérêt dans une compagnie de fiducie ou un commerce de valeurs mobilières. »

« Si lors de sa nomination un membre du conseil d'administration possédait un tel intérêt ou si un tel intérêt lui était échu ultérieurement, par succession, donation ou autrement, il serait tenu d'en disposer promptement. »

- L'article 11 ne stipule pas depuis combien de temps il faut résider au Québec pour avoir le droit de siéger au conseil d'administration de la Caisse. Y aurait-il lieu de préciser ce point dans le texte de loi, de même que la nationalité des administrateurs et la langue de travail utilisée ?
- Quels sont les avantages de l'article 12 ?
- Cet article pourra-t-il protéger les administrateurs contre tout conflit d'intérêt ?

Conclusions

En résumé, sur le plan de la structure, l'élément le plus important paraît bien être la composition du conseil d'administration.

Comme le texte officiel laisse clairement entendre que les membres du conseil seront nommés par le gouvernement, c'est cet aspect qui devrait faire l'objet de notre réflexion et même de notre action.

EST-IL BON QUE LE GOUVERNEMENT NOMME LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

DEVONS-NOUS DEMANDER AU GOUVERNEMENT DES PRÉCISIONS SUR LE SENS DE L'ARTICLE 5 DU BILL 51 ?

DEVONS-NOUS RÉCLAMER QUE LES MEMBRES DU CONSEIL SOIENT NOMMÉS PAR LES SYNDICATS, LES PATRONS ET L'ÉTAT ?

Nous accusons réception des ouvrages suivants :

Alice Parizeau — Une Québécoise en Europe rouge — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 114 pages, 1965. **\$2.50**

Ringuet — Confidences — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 198 pages, 1965.

Yolande Chéné — L'affaire Bradet — Les éditions du Jour, 3411, rue St-Denis, Montréal, 117 pages, 1965. **\$1.00**

Marie-Claire Daveluy — La Société de Notre-Dame de Montréal, (1639-1663) — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 455 pages, 1965. **\$6.00**

Andrée Maillet — Le chêne des tempêtes (Collection "Les Quatre Vents") — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 115 pages, 1965. **\$2.00**

Abraham — Les albums de l'Arc-en-Ciel (no 13) — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 1965.

Jacob — Les albums de l'Arc-en-Ciel (no 14) — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 1965.

L'Oecuménisme — Collection La Pensée Chrétienne Etude du Cardinal Bea — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 143 pages, 1965. **\$1.00**

Maurice Gareau — Paul VI et la paroisse — Collection La Pensée Chrétienne — Editions Fides, 245 est, boul. Dorchester, Montréal, 139 pages, 1965. **\$1.25**

Yves Benoist Morin — Votre personnalité, votre caractère — Les Editions de l'Homme, 1130 est, rue Lagauchetière, Montréal, 155 pages, réédition 1965. **\$1.50**

Nos annonceurs participent à la vie de la revue... Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès... Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Architectes	Hôtels villégiature
Assurances	Machinerie
Automobiles	Magasins à rayons
Avocats	Notaires
Banques	Optométristes
Bijoutiers	Plombiers
Biscuits et gâteaux	Pharmaciens
Blanchisserie	Photographie
Caisses Populaires	Placements
Collèges	Pneus
Comptables	Pompes à eau
Distilleries	Produits alimentaires
Editions	Quincaillerie
Evaluation	Soudure
Farine	Tapis
	Tondeuses

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Angers, Adrien	La Solidarité
Banque Canadienne Nationale	Lebeau Ltée, G.
Banque Provinciale du Canada	Lemieux, Paul-M.
Brochu, Téléphore	Lemieux, Robert
Caisse Populaire d'Hochelaga	Les Minoteries Phénix Limitée
Camus, Raymond	Manoir Saint-Castin
Cie de Biscuits Stuart	Marchand, Sarto
Club Fleur-de-Lys	Mathieu, Dollard
Collège Valéry	Meunier, John
Convoyeurs et machineries Victory	Montréal Oxygen Inc.
Distilleries Melchers Ltée	Morin, Rosaire
Dorais, Jean-Louis	Palange, Ernest
Drolet Inc., F. X.	Parisian Laundry Co. Inc.
Dubé, Oscar & Cie Inc.	Pharmacie Michon
DuMesnil, Mario	Pomponnette Inc.
Dupuis & Frères Ltée	Robert, Paul-Emile
Editions Bellarmin	Robillard, Michel
Etco Photo Color Ltée	Rochette, Emilien
Galarneau, Desmarais et Associés	Rodrigue, Lionel
Gamache, Roger	Roy, Edouard
Grégoire, J. R.	Séguin, Paul-Emile
Grenache Inc.	Service d'Estimations enrg.
Groulx & Cadieux	Sonarex
La Familiale	Stadium Ltée
La Rue, André	Therrien, F.-E.
La Sauvegarde	Viau (Lucien) et associés, c.a.
	Voyages Bel-Air

ARCHITECTES

Les Architectes Lemieux

Ludger Lemieux (fondateur)

ROBERT LEMIEUX

B.A., A.D.E.A., A.A.P.Q., M.R.A.I.C.

210, boul. Duhamel,
Pincourt, Cté Vaudreuil.

Place d'Estrie,
Bedford (Missisquoi)

Tél. : 453-6283

et CH. 8-3353

PAUL-M. LEMIEUX, architecte

Diplômé à l'Ecole
des Beaux-Arts de Paris,

B.A., M.R.A.I.C., A.A.P.Q., O.A.A.,
D.P.L.G.F., S.A.D.G.F.

Bureau : 1869 ouest,
boul. Dorchester, Montréal
WE. 7-1081

Domicile : 155, 17e Ave,
Lachine 637-1081

ASSURANCES

Adrien Angers et Fils Inc.

Assurances générales

5847 est, rue Sherbrooke
Tél.: 255-7795

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

ROSAIRE MORIN, C.L.U.

LA SAUVEGARDE — 288-9106

$$\bullet \quad C + E \frac{i}{3} + E \frac{d}{2} + A^2 = F$$

P.-É. ROBERT, c.l.u.

Assureur-vie agréé

Gérant : "LA LAURENTIENNE"
822 est, rue Sherbrooke,
Montréal 527-1378

AVOCATS

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

• 33 ouest, rue St-Jacques, Mtl
VI. 2-9768

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

• 57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

Mario Du Mesnil

AVOCAT

107, Ouest, rue St-Jacques,
Montréal
842-8741

• 482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

Encouragez nos annonceurs

BANQUE

Renseignements

La BANQUE CANADIENNE NATIONALE publie un bulletin mensuel qui expose brièvement diverses questions d'ordre économique. Les commentaires qu'il contient intéresseront ceux qui désirent se tenir au courant de ces questions, mais qui n'ont pas le loisir de parcourir de nombreux périodiques financiers. Vous pouvez recevoir gratuitement ce bulletin en faisant la demande à l'un de nos 608 bureaux de la Banque au Canada ou au Bureau-Chef, Place d'Armes, Montréal.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

BIJOUTERIE



BRASSARD INC.
J. BRASSARD, prés.

• 256 est, rue Ste-Catherine, Mtl.

BISCUITS ET GÂTEAUX

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

BLANCHISSAGE

WE. 5-6316

Parisian Laundry Co. Inc.

J. M. Valade, Président
Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine, Montréal

CAISSES POPULAIRES

**La Caisse Populaire
d'HOCHELAGA**

Coopérative d'Épargne et de Crédit

Paul Lacaille, gérant

HEURES D'AFFAIRES :

Du lundi au vendredi, de 10 h. a.m.
à 3 h. p.m.

Le soir, lundi, jeudi, vendredi, de
7 à 8 h. p.m.

3570, RUE ADAM,
Montréal 4, P.Q. **527-4193**

COLLÈGE

COLLÈGE VALÉRY

José Leroux, directeur,
B.A., B.Ph., L.S.P., L.L.B.
COURS DU JOUR ET DU SOIR

3565, rue Papineau, Montréal
• **LA. 2-4411**

CLUB FLEUR-DE-LYS DE MONTRÉAL

Cercle mixte et sans attache politique d'information nationaliste
Casier Postal 31 **Montréal 19**

COMPTABLES

GALARNEAU, DESMARAIS,
ET ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

237 ouest, Boul. St-Joseph, Montréal
Tél. : 274-2534 *

Lucien VIAU et associés

CHAS. DESROCHES, C.A.

210 ouest, Boul. Crémazie

Comptables Agréés

FERNAND RHEAULT, C.A.

DU. 8-9251

ÉVALUATIONS**LE SERVICE DES ESTIMATIONS ENRG.**

ROGER GAMACHE, prop.

Service de 24 heures dans la région de Montréal — Bas prix
Travaux exécutés par une équipe experte en évaluation.

5180, De Repentigny, Montréal

Bureau : 259-5565

Résidence : 254-4179

Nous parcourons "La Belle Province"

SONAREX Ltée

Société Nationale de Recherches, d'Expertise, d'évaluation
et de Planification

915 ouest, rue Saint-Cyrille, suite 107, Québec (6)

Tél.: Québec: 418, 681-8151 — Montréal: 514, 731-3359

MARIUS DIAMENT**HÔTELLERIE**

MANOIR SAINT-CASTIN

Lac Beauport

Québec

MACHINERIE

**Convoyeurs et Machines
Victory Inc.**

Dollard Mathieu, président

Machinerie générale - Manufacturiers
de Convoyeurs à rouleaux à cour-
roie, et à chaînes - Monte-charge.
250, rue Rose de Lima, Montréal
• 933-1138

F.-X. DROLET INC.

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier de Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec 2

MAGASINS À RAYONS

Edmond FRENETTE

président, Dupuis & Frères

NOTAIRES

Yvon Groulx, L.P.H., LL.L.
Gilles Cadieux, LL.L.

GROULX & CADIEUX

NOTAIRES

4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél. : 254-9435

ROBILLARD, Michel
NOTAIRE

934 est, rue Ste-Catherine
849-9663

SÉGUIN, Paul-Émile
NOTAIRE

6726, rue St-Hubert
CR. 1-8739

OPTOMÉTRIE

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.
OPTOMÉTRISTE

441 est, rue Bélanger, Montréal

PHARMACIE

PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

Roland Michon, pharmacien

Hommage d'un ami

PHOTOGRAPHIE

Roméo Côté, président

ETCO PHOTO COLOR Ltée

Développement

Impression et duplicata des films
en couleurs

Ansochrome - Ektachrome
Ferraniacolor - Kodacolor

Pour qualité et satisfaction garanties, insistez toujours pour notre service auprès de votre marchand.

2345, rue Lapierre, LaSalle, P.Q.

Tél. : 366-2870

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS Inc.

Courtier en valeurs mobilières

**4 (est), rue Notre-Dame
Montréal, Tél.: 868-1857**

**Succursale:
284, rue Radisson
Trois-Rivières 378-2044**

Nous finançons les industries

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

**925, Chemin St-Louis,
Québec, 527-2518**

**Albert Boulet
527-8222**

LIONEL RODRIGUE

Durocher, Rodrigue & Cie Ltée

Édifice de la Société des Artisans
VALEURS DE PLACEMENT

**Suite 207 - 333 est, rue Craig
Montréal - 18 861-8297**

Domicile : DU. 7-5720

PNEUS

SERVICE DE PNEUS LA. 4-1177

STADIUM Ltée

1871, rue DeLorimier. Mtl.

**Eugène Turcotte
Président**

**André Trudeau
Directeur-Gérant**

POMPES À EAU

Pour Achat ou Réparation de toutes les marques de

POMPES ET FILTRES

40 ans d'expérience à votre service

JOHN MEUNIER

12047, boul. Laurentien

Tél.: 334-7230

PRODUITS ALIMENTAIRES

Crème glacée

Beurres sucrés

GRENACHE

Roch Grenache, président

9500 boul. Parkway, Montréal

Tél.: 352-3630

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Montréal 4
Tél.: LA. 4-7541

Hommage aux collaborateurs de **L'ACTION NATIONALE**

J. R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE

LA. 4-1167

3605 est, rue Ontario, Montréal

SOUDURE

G.-E. HOUDE, président

MONTREAL OXYGEN INC.

4890, 5e avenue - Rosemont

LA. 4-6957

TAPIS

ÉMILIE ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec

Téléphone 2-5235

• 550 est, rue St-Vallier, Québec 2

TONDEUSES

Téléphone : 695-5500

T. BROCHU

Distributeur de la Tondeuse
"RANSOMES"

Spécialiste en équipement pour
terrains de golf.

151, rue Cartier Pointe-Claire

NON CLASSÉES

Hommages de

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

VOTRE PARTENAIRE



G. LEBEAU LTÉE.

Rembourseur d'autos, Housses, Vitres,
Capotes d'autos

CR. 4-3503

5940, rue Papineau, Mtl.

6270, Upper Lachine

1690, boul. Labelle, Chomedey

VOYAGES — 1966

- I - VACANCES DE PAQUES A LA GUADELOUPE ET MARTINIQUE
DU 1er au 11 AVRIL, EN AVION, \$480.00
- II - PAQUES EN TERRE-SAINTE: 21 JRS (MGR R. MARIEN), \$998.00
- III - EUROPE: 13 PAYS, 64 JRS (COMPRIS ESPAGNE ET PORTUGAL),
BATEAU OU AVION (23-30 JUIN), 9e TOUR, \$1298.00
- IV - MOYEN-ORIENT: 21 JRS, EN JUILLET (M. L'ABBE A. LAMOUREUX)
- V - EUROPE ET MOYEN-ORIENT COMBINES, 64 JRS, \$1586.00

RENSEIGNEMENTS :

VOYAGES BEL-AIR: 2155 DE LA MONTAGNE, MONTREAL, 844-8817
VOYAGES BEL-AIR: 34, COTE DE LA FABRIQUE, QUEBEC, 529-3749
M. G. BELLEFLEUR, 3973 MENTANA, MONTREAL, 523-2583

POUR BÂTIR

Un livre d'orientation de M. le chanoine Groulx

En vente à l'Action nationale

\$1.00

LES DISQUES BOURASSA

- Quatre disques long jeu 12" dans une boîte de luxe.
 - Commentaires de M. le Chan, Groulx.
 - Un discours politique et une conférence-mémoire de Bourassa.
 - Un album en héligravure 12" x 12",
10 photos,
6 manuscrits.
-

\$25.00

L'ACTION NATIONALE

**C.P. 189 Station N
Montréal**



De plus en plus
les ménagères du
Canada français
demandent :
"Est-ce fait avec
les farines PHÉNIX
propres au
Québec ? ...
Demandez-le à
votre boulanger



LES MINOTERIES PHÉNIX LIMITÉE
310 Avenue Victoria, Montréal 6
LE SEUL ET UNIQUE
MOULIN CANADIEN FRANÇAIS

Nous accusons réception des ouvrages suivants :

Yves Thériault — Aaron — Les éditions de l'Homme, 1130 est, rue Lagachetière, Montréal, 158 pages, réédition 1965. **\$1.50**

Marie-Anne A. Roy — Valcourt ou la dernière étape — (Roman du Grand Nord canadien) — 414 pages, 1958.

Jean Simard — Treize récits — Editions H M H, 1029, côte Beaver Hall, Montréal, 1965.

Jean Hamelin — Nouvelles singulières — Editions H M H, 1029, côte Beaver Hall, Montréal, 1965.

Fernand Dumont — Pour la conversion de la pensée chrétienne — Editions H M H, 1029, côte Beaver Hall, Montréal, 1964.

Jean Simard — Nouveau répertoire, Editions H M H, 1029, côte Beaver Hall, Montréal, 1965.

Jacques Lamarche — Le scandale des frais funéraires — Les Editions du Jour, 3411, rue Saint-Denis, Montréal 18, 127 pages, 1965. **\$1.00**

En collaboration — Les Juifs et la communauté française — ouvrage publié sous la direction de Naïm Kattan — Les Editions du Jour, 3411, rue Saint-Denis, Montréal 18, 136 pages, 1965. **\$2.00**

L'A.G.E.L. — L'Université Laval démasquée — Les Editions du Jour, 3411, rue St-Denis, Montréal, 103 pages, 1965. **\$1.50**

Paul Wyczynski — Poésie et symbole (Collection Horizons) — Librairie Déom, 1247, rue St-Denis, Montréal, 253 pages, 1965.

Raymond Barbeau — Le Québec bientôt unilingue ? — Les Editions de l'Homme, 1130 est, rue Lagachetière, Montréal, 157 pages, 1965. **\$1.50**

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : La leçon des élections	399
Jacques ST-YVES : Dehors, seigneur !... c'est la classe de français	407
Jean GENEST : L'éducation nationale et le Rapport Parent	416
Marius FERRAGNE : La planification ne pense pas à tout	430
Jacques-A. LAMARCHE : Réflexions de lecture sur la coopé- ration	435
Francine LAUZIER : Religieuses enseignantes et rapport Parent	443
François-Albert ANGERS : Ecrits 1964-1965 sur le Canada français — III	449
François-Albert ANGERS : Déshonneur et sottise. Avec cela où allons-nous ?	460
Odina BOUTET : Un régime infect : le nôtre	472
Rina LASNIER : Trois poèmes	477
Jean Marcel : L'univers magique de Marie-Claire Blais	480
André VANASSE : Menaud ou le conflit de deux mentalités	484
Maximilien LAROCHE : Québec et Haïti littéraires — III ..	489
André MAJOR : Les mémoires d'un jeune canoë — III ..	496
xxx : L'origine des états généraux en France	505
xxx : Origines financières du problème fiscal	511
xxx : L'état actuel des plans conjoints	515
xxx : La Caisse de Dépôt et Placement	520

Si vous voulez
des épargnes sans avarice
des affaires sans affairisme
de l'utilitarisme sans égoïsme
devenez sociétaires de

LA FAMILIALE

Coopérative de Consommation



Lt. Col. Sarto MARCHAND,

E.D., A.D.

président de

**CONSEIL D'EXPANSION
ECONOMIQUE INC.**

**LA FONDATION
MELCHERS LTEE**

**LES DISTILLERIES
MELCHERS LTEE**

● Une économie canadienne-française forte et dynamique est de nature à faire de nous des "partenaires de taille" dans un pays bi-ethnique et bi-culturel. Au Canada français, il ne saurait y avoir de citoyen à part entière qui ne pratique pas la solidarité économique.

Hommage de
LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898